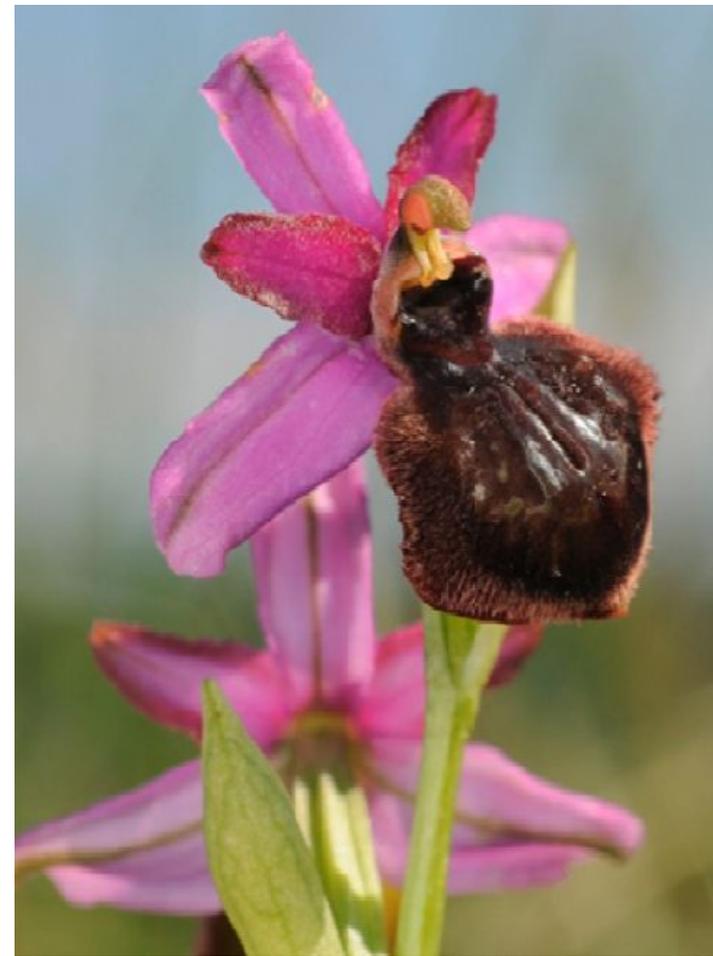


# Chapitre 1 : Diagnostics

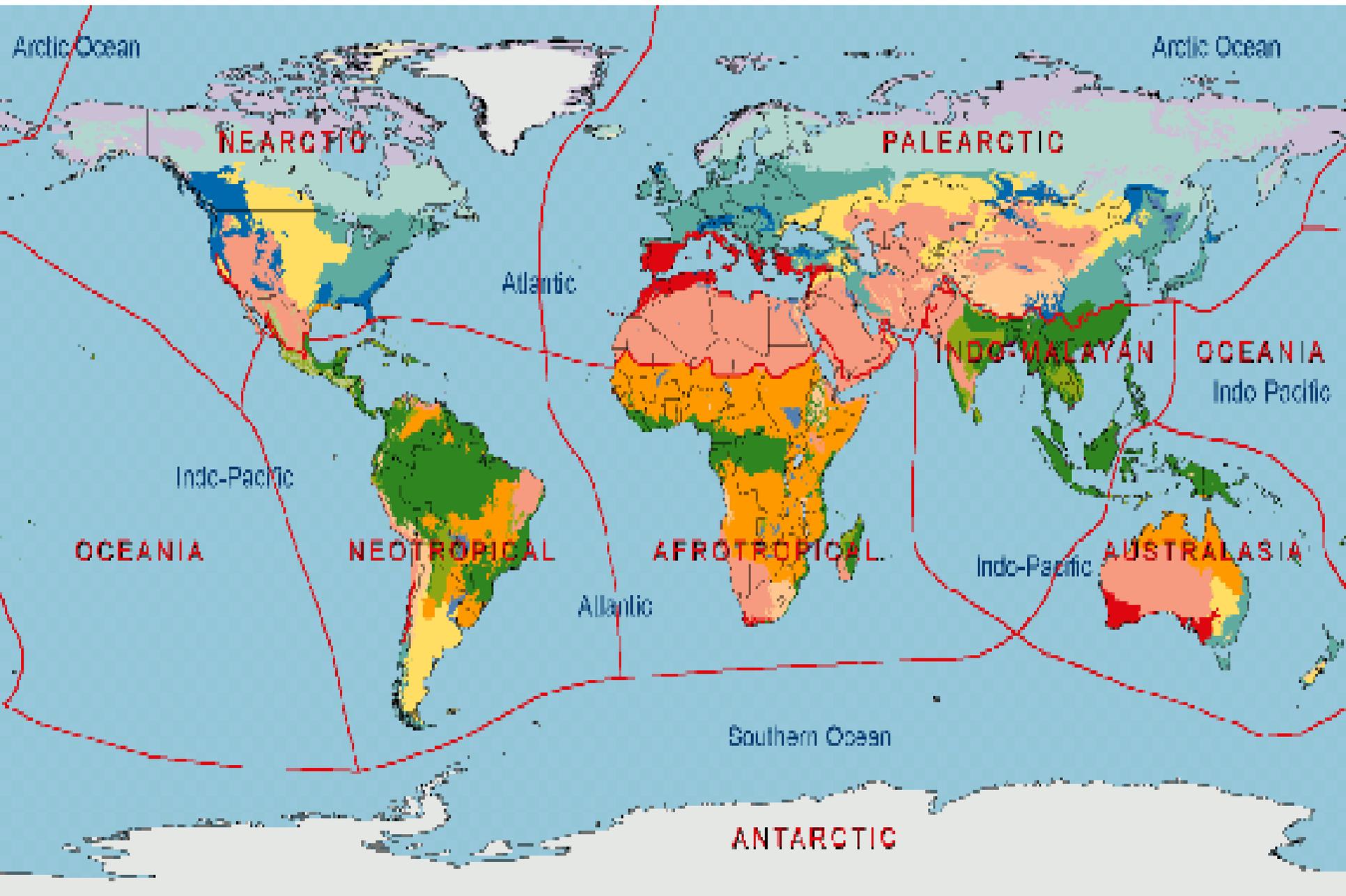
## III/ la biodiversité

1. Espèces
2. Espaces
3. Le dispositif de protection des espaces

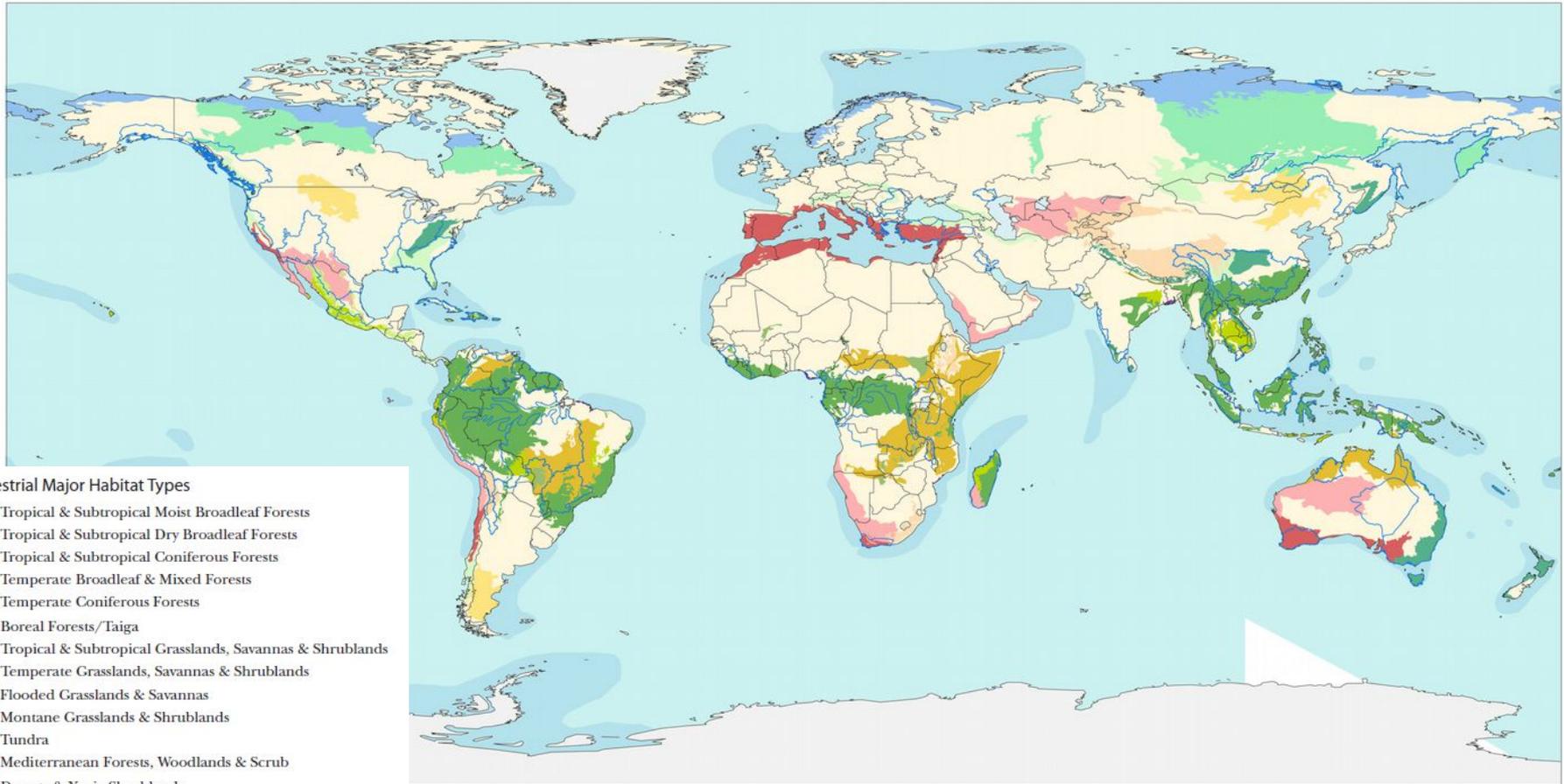


Ophrys de l'Aveyron (*Ophrys aveyronensis*) © Philippe Feldmann / SFO

# Monde : Ecorégions et domaines biogéographiques



# Monde : principaux types d'habitats terrestres



## Terrestrial Major Habitat Types

- Tropical & Subtropical Moist Broadleaf Forests
- Tropical & Subtropical Dry Broadleaf Forests
- Tropical & Subtropical Coniferous Forests
- Temperate Broadleaf & Mixed Forests
- Temperate Coniferous Forests
- Boreal Forests/Taiga
- Tropical & Subtropical Grasslands, Savannas & Shrublands
- Temperate Grasslands, Savannas & Shrublands
- Flooded Grasslands & Savannas
- Montane Grasslands & Shrublands
- Tundra
- Mediterranean Forests, Woodlands & Scrub
- Deserts & Xeric Shrublands
- Mangroves

Marine Ecoregions

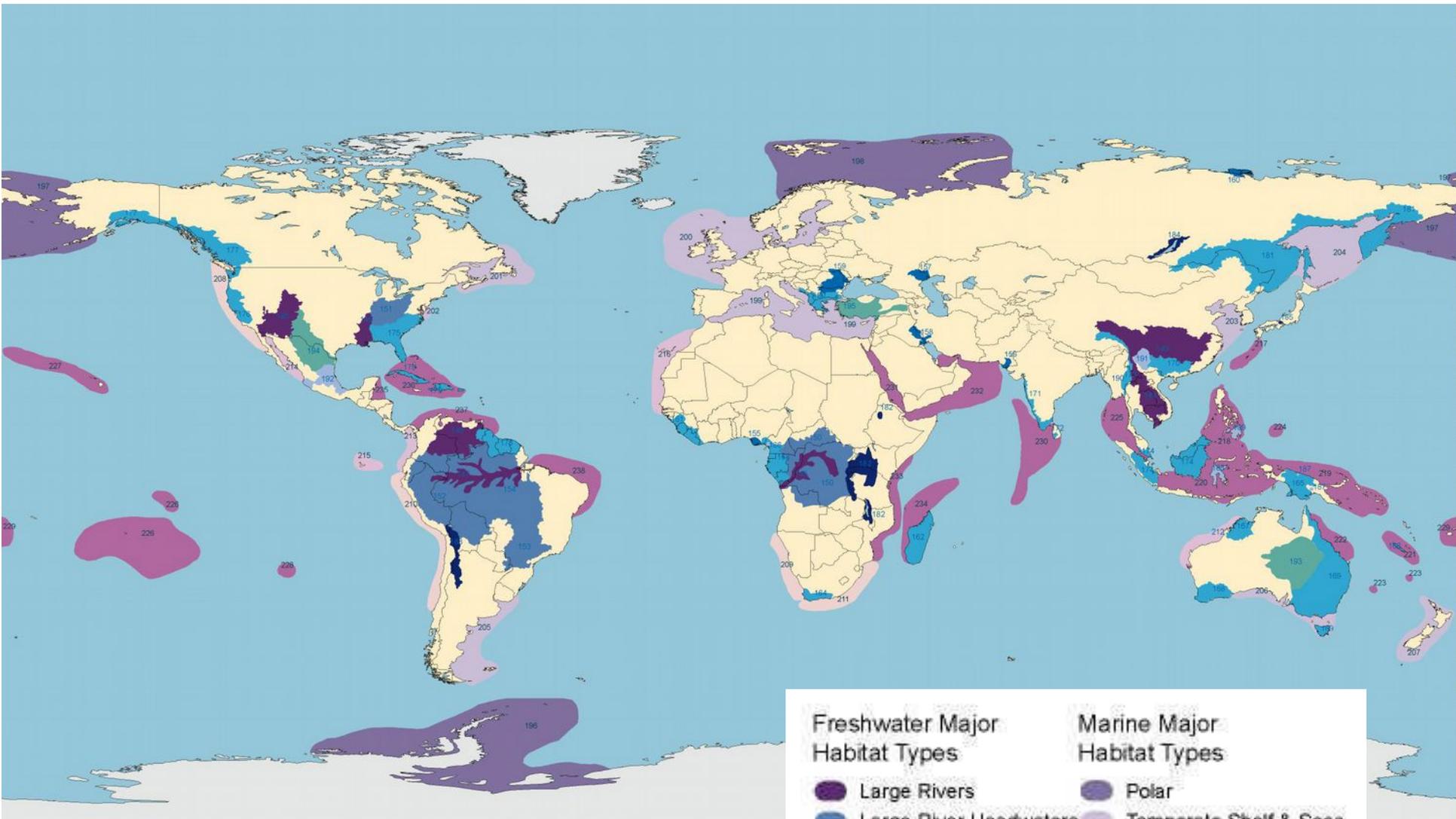
Freshwater Ecoregions

No Data

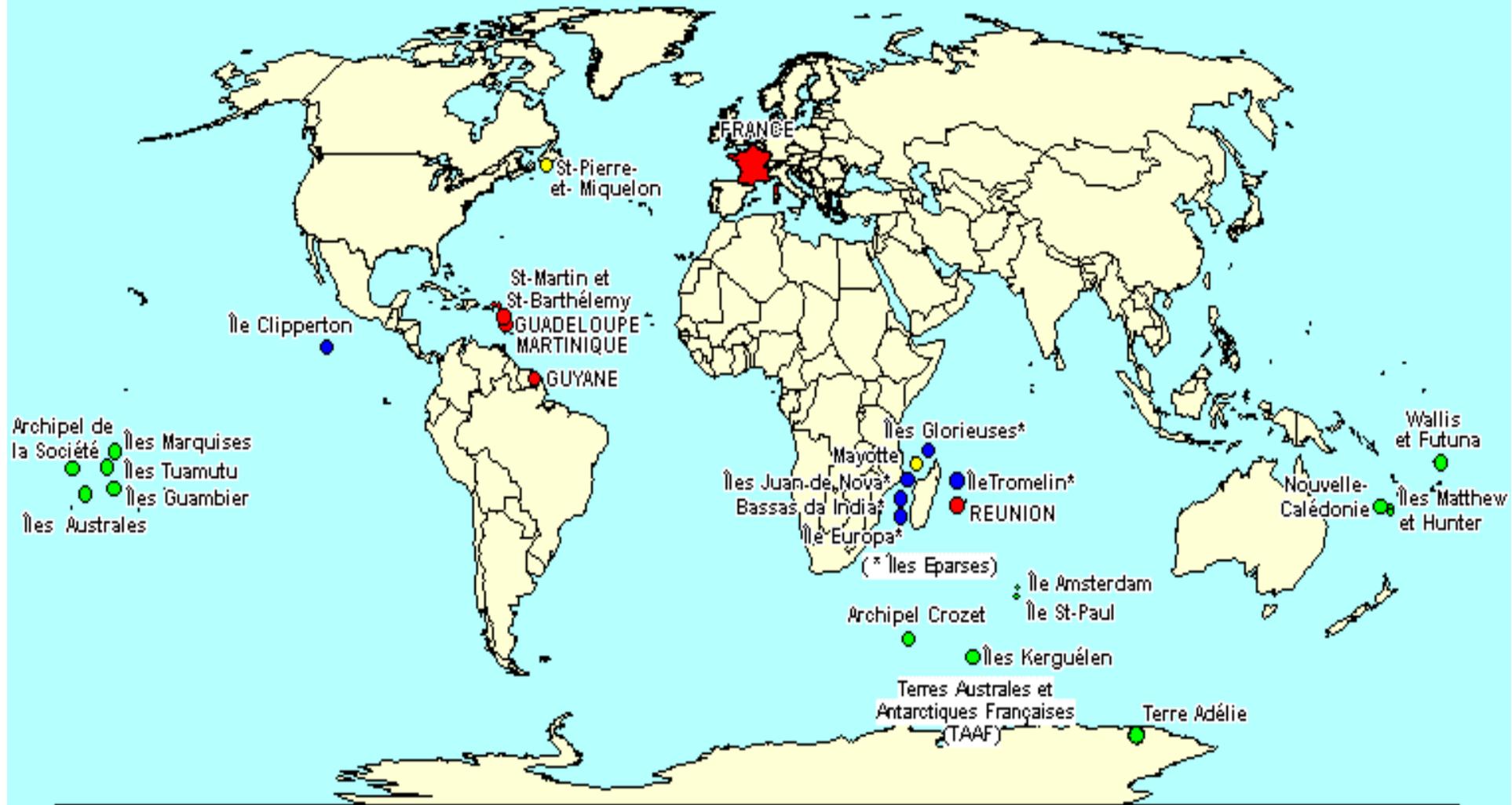
International Boundaries

Disputed Boundaries, Lines of Control, or alignment unconfirmed  
[Boundaries based on UN sources]

# Monde : principales écorégions marines et d'eau douce



# LA FRANCE DANS LE MONDE



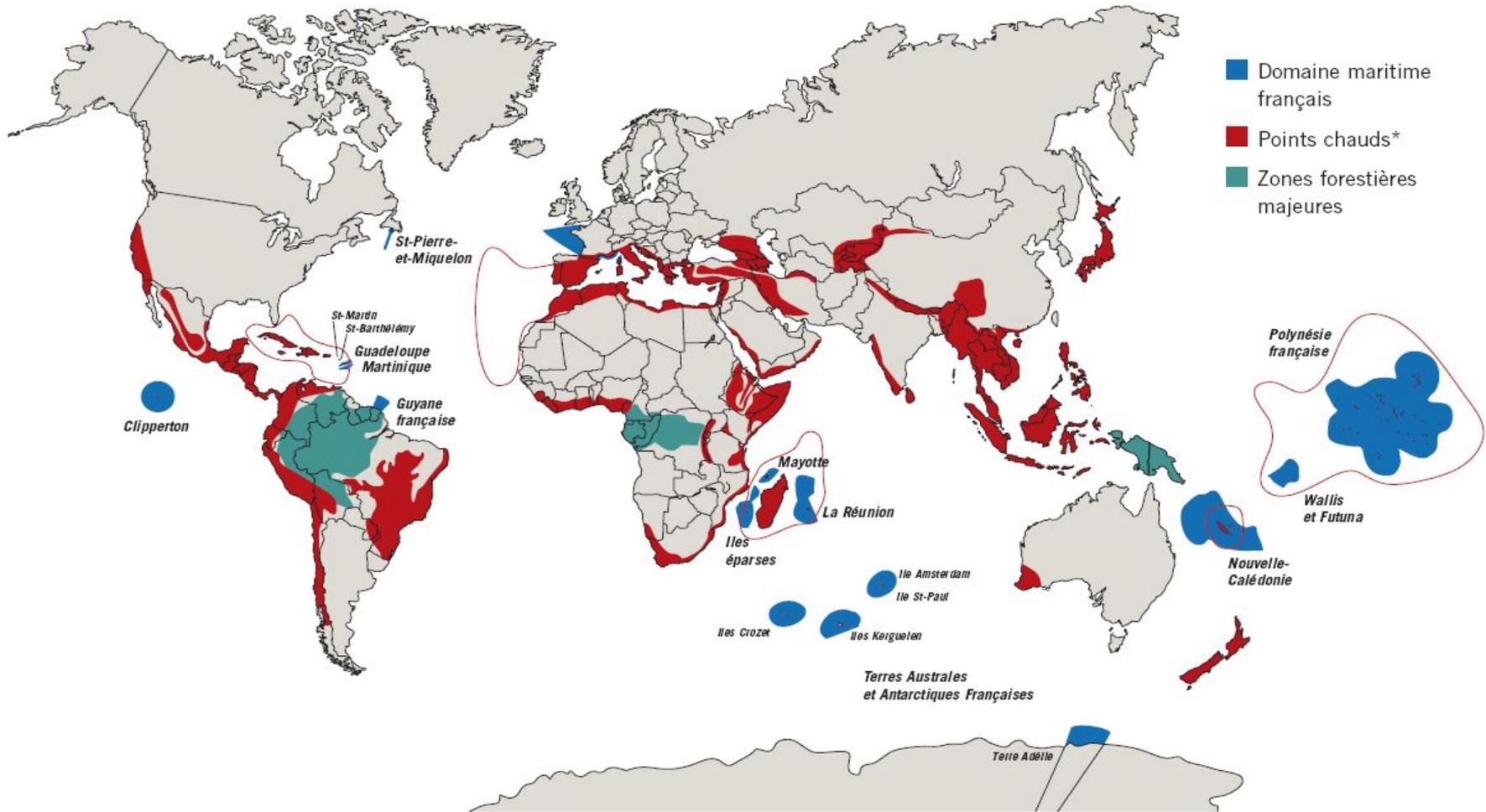
● Département d'outre-mer

● Collectivité territoriale

● Territoire d'outre-mer

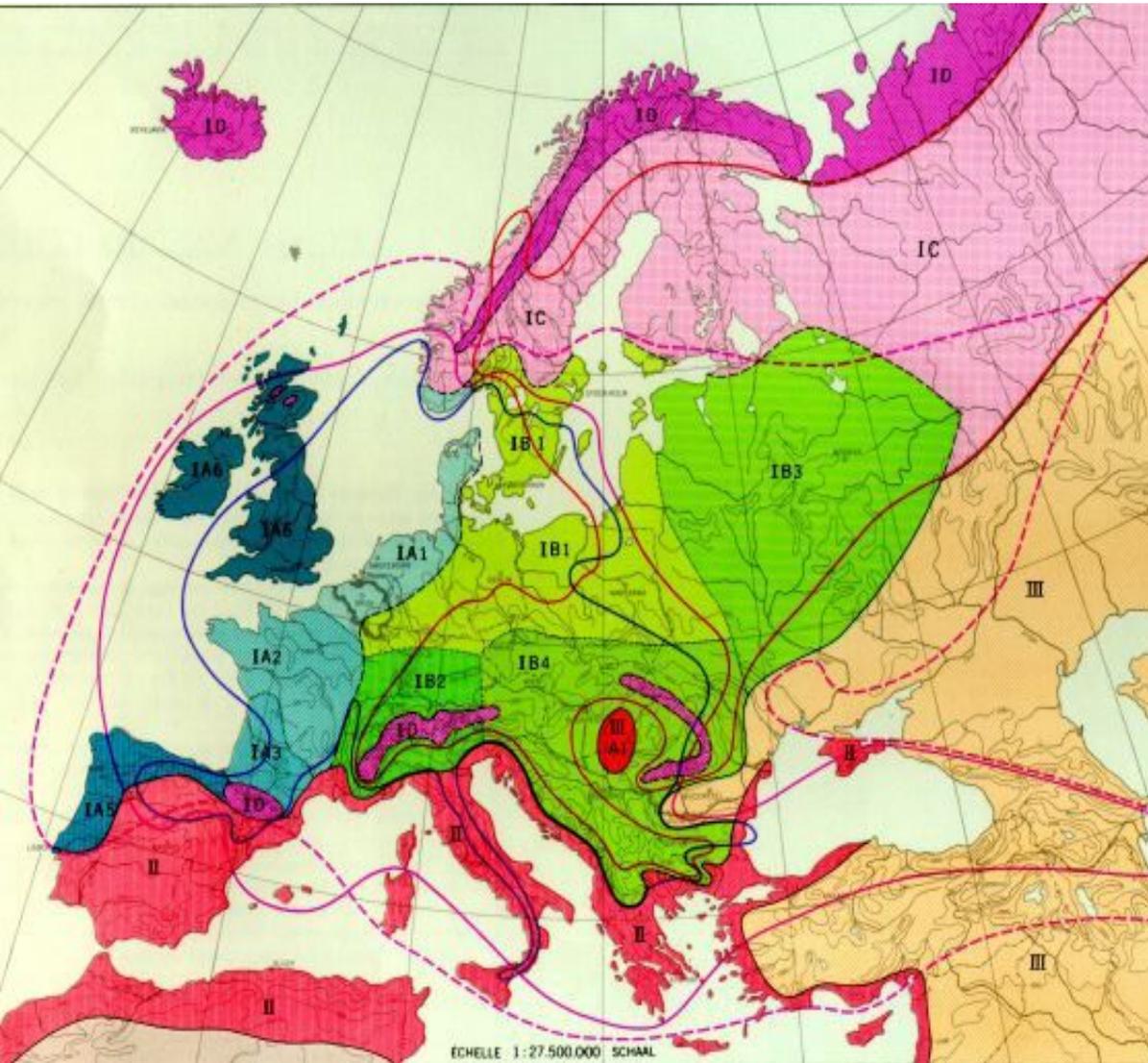
● Autre île sous souveraineté française

# 34 points chauds de la biodiversité mondiale (d'après Conservation International) et situation particulière de la France, présente dans cinq de ces zones



Les “34 points chauds de la biodiversité” sont des zones de la planète à la fois très riches en espèces et très menacées : chacune accueille plus de 1500 espèces de plantes vasculaires endémiques et a déjà perdu plus de 70% de ses habitats naturels d’origine. Au total, 42% des vertébrés terrestres et plus de 50% des plantes vasculaires de la planète sont endémiques de ces zones, qui couvrent 16% de la superficie des terres émergées. Mais suite aux atteintes subies, les habitats naturels encore intacts de ces points chauds ne représentent plus que 2,3% de la superficie des terres émergées (Conservation International 2007).

# Europe : domaines biogéographiques



- \* I = Région eurosibérienne
  - o IA = domaine atlantico-européen
    - + IA1 = secteur boréo-atlantique
    - + IA2 = secteur franco-atlantique
    - + IA3 = secteur aquitain
    - + IA5 = secteur ibero-atlantique
    - + IA6 = secteur britannique
  - o IB = domaine médio-européen
    - + IB1 = secteur baltico-rhénan
    - + IB2 = secteur alpin
    - + IB3 = secteur médio-russien
    - + IB4 = secteur ouest-pontique
  - o IC = domaine boréal
  - o ID = domaine arctique et des hautes montagnes
- \* II = Région méditerranéenne
- \* III = Région aralo-caspienne

# Les grandes régions phyto-écologiques



Source : Centre national de la recherche scientifique (CNRS), 1985.

*Une grande diversité biogéographique qui s'explique par le climat, la géomorphologie et l'insularité*

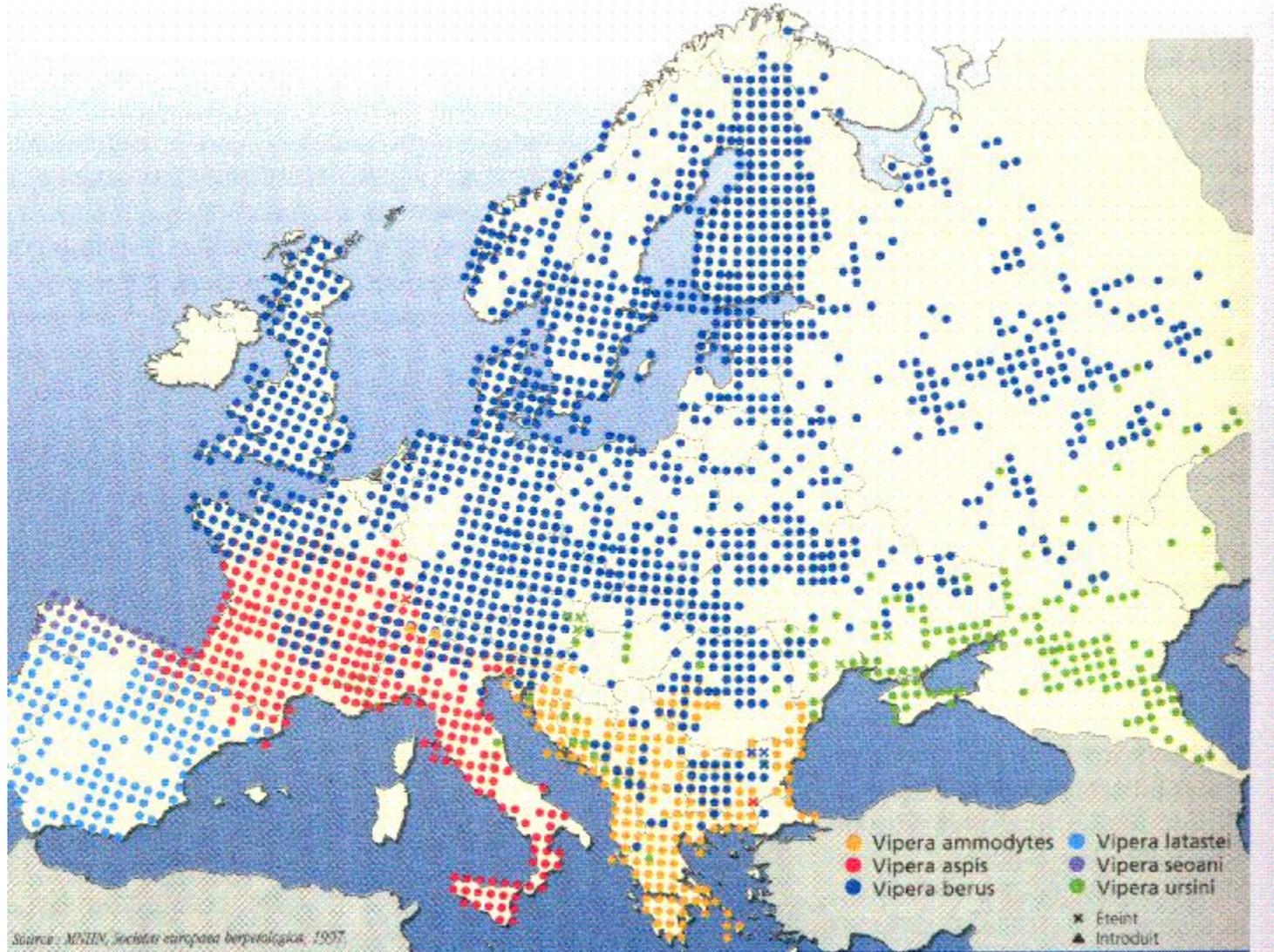
*14 grandes régions naturelles*

*La France a une responsabilité particulière dans la préservation des habitats d'intérêt communautaire*

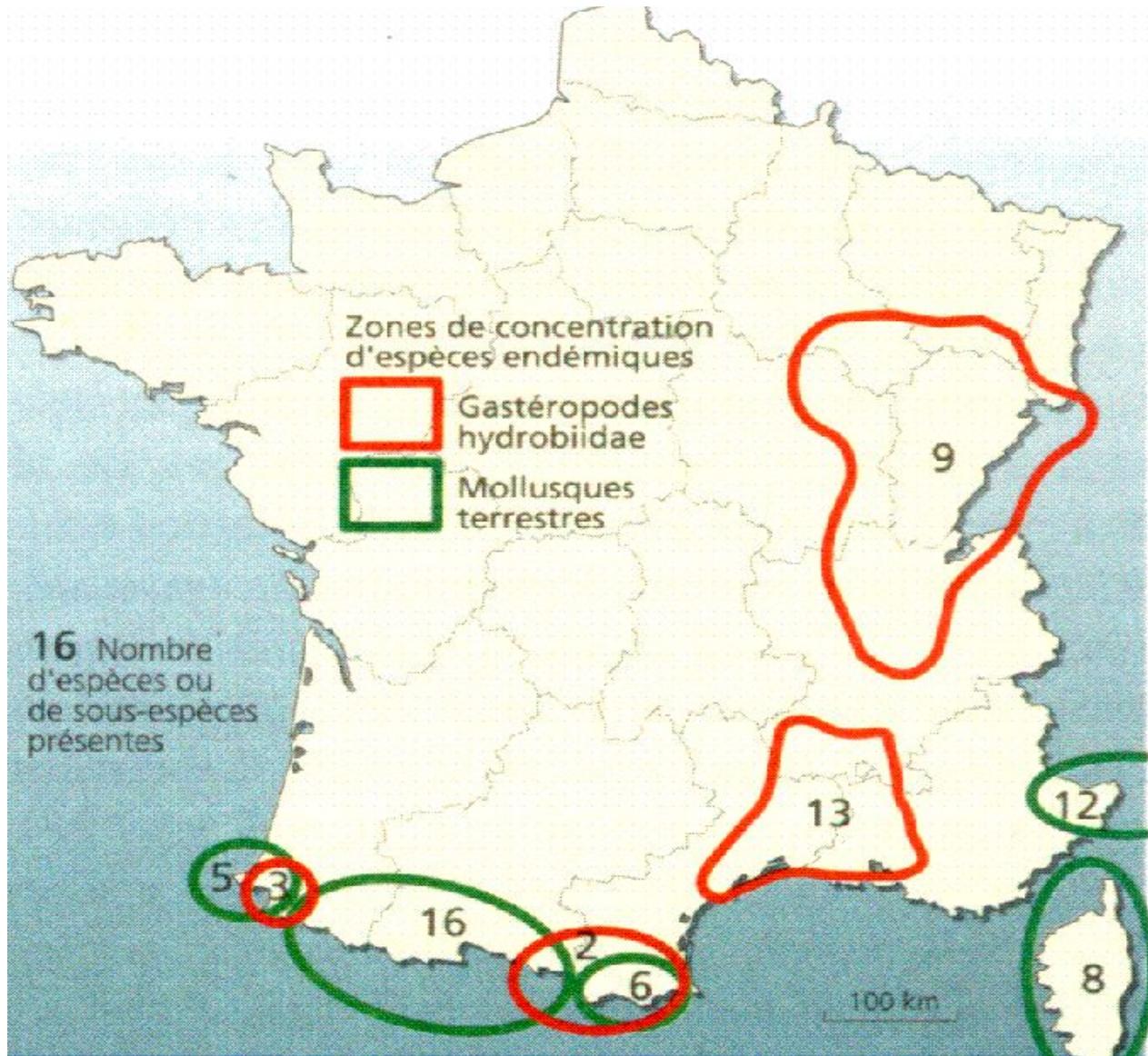
**L'outre-mer français est composé de :**

- 5 départements (Guyane, Guadeloupe, Martinique, Réunion, Mayotte) ;
- 6 collectivités (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy) ;
- 1 territoire (Terres australes et antarctiques françaises) ;
- 1 île sans statut propre (Clipperton, Mathew et Hunter).

# Position charnière de la France métropolitaine: exemple des vipères



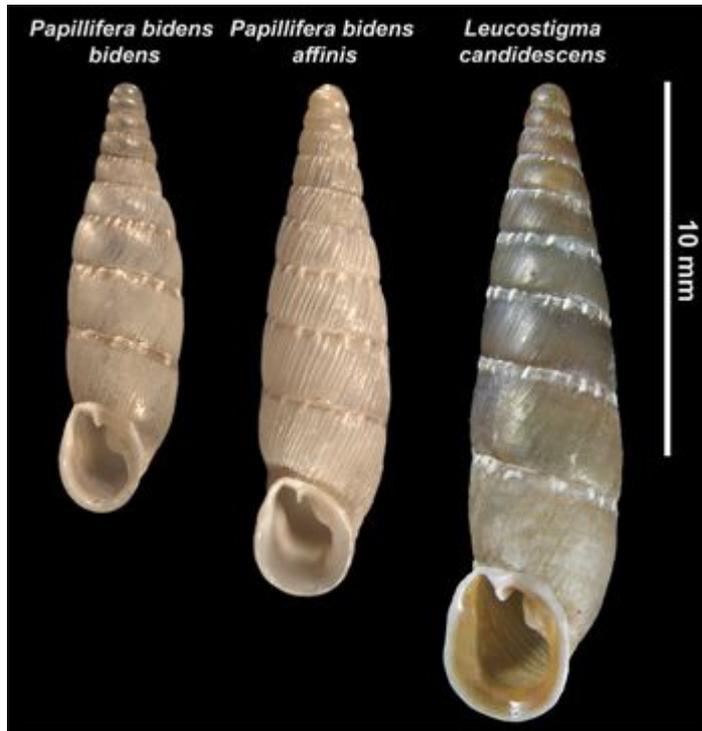
# L'endémisme des mollusques



L'endémisme caractérise la présence naturelle d'un groupe biologique exclusivement dans une région géographique délimitée.

# L'endémisme des mollusques : la clausilie romaine

Référence photo "*Leucostigma candidescens*2"  
Auteur : O. Gargominy



[http://inpn.mnhn.fr/isb/servlet/ISBServlet?action=Photo&typeAction=1&pageReturn=photoOrigine.jsp&cd\\_photo=7719](http://inpn.mnhn.fr/isb/servlet/ISBServlet?action=Photo&typeAction=1&pageReturn=photoOrigine.jsp&cd_photo=7719)

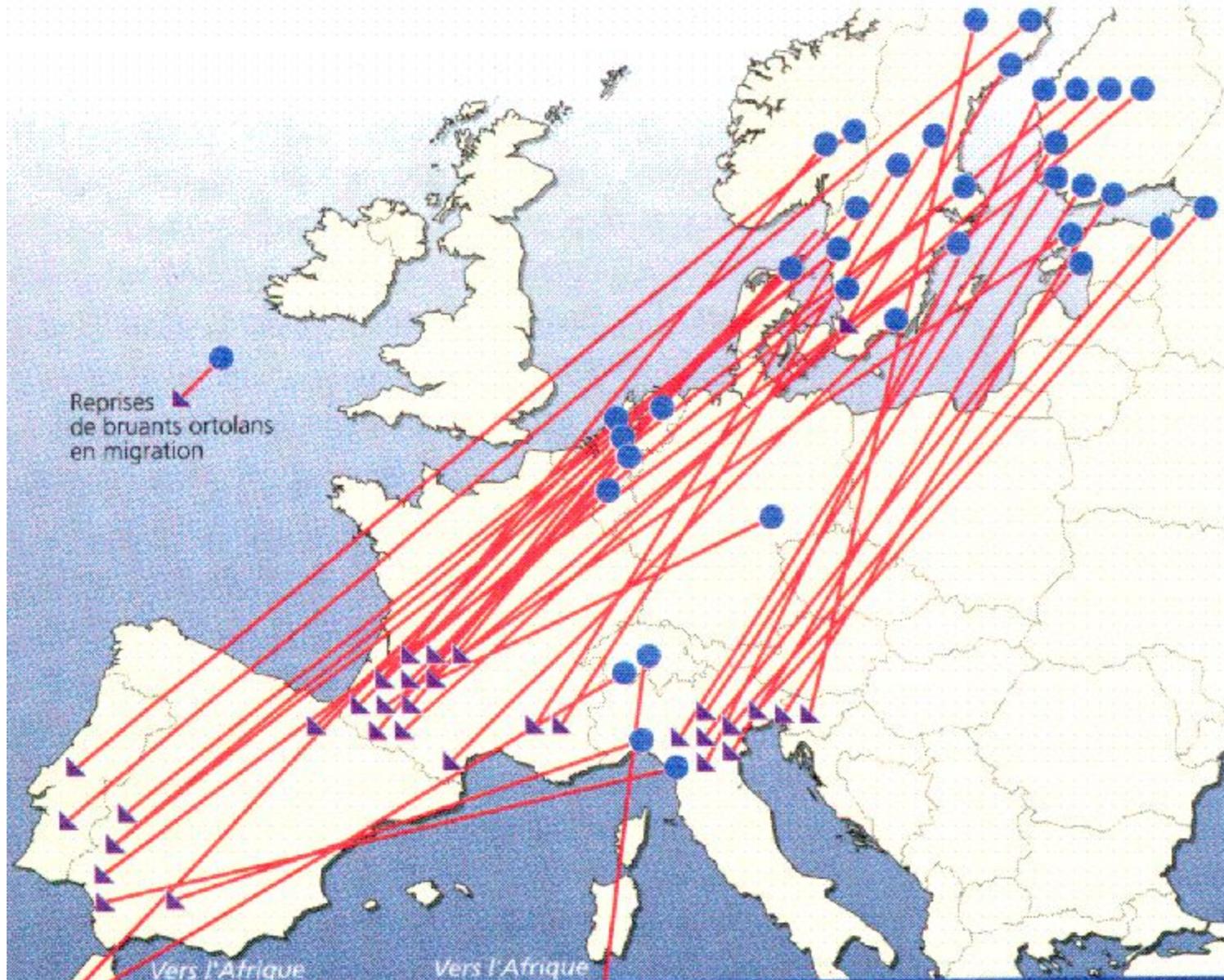
France - Découverte en 1903, (*Leucostigma candidescens*), la clausilie romaine, une espèce d'escargot, est restée prisonnière des arènes de Nîmes depuis 2 000 ans.

Depuis 1903 et malgré de nombreuses recherches, cette espèce n'a jamais été récoltée ailleurs en France. La clausilie romaine n'existe nulle part ailleurs dans le monde que dans les Apennins près de Rome et dans quelques murs des arènes de Nîmes, en France.

Elle aurait été importée à Nîmes par les Romains eux-mêmes, lors de la construction des arènes ou à la suite d'échanges commerciaux. Contrairement à la plupart des espèces importées, la clausilie romaine n'est pas une espèce envahissante : depuis près de vingt siècles, elle s'est cantonnée aux arènes de Nîmes sans avoir jamais colonisé d'autres sites en France.

Aujourd'hui, l'entretien des arènes s'effectue à l'aide de désherbants chimiques. Très efficaces, ces produits pourraient bien venir à bout de 2 000 ans d'histoire pour la clausilie romaine... Conscients de l'intérêt patrimonial de cet escargot témoin de la construction des arènes, la direction technique du site a fait le choix de préserver les zones où vit cet escargot en réalisant localement un désherbage manuel et en préservant quelques plantes des vieux murs pour maintenir sa population.

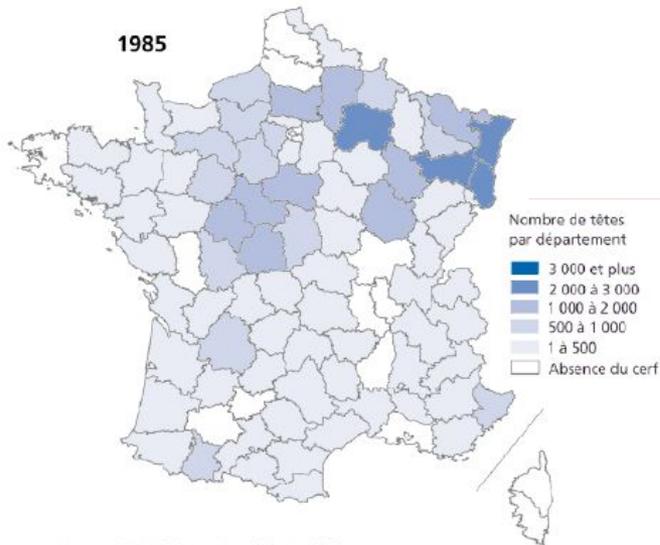
# Les migrations du bruant ortolan : « l'escale aquitaine »



# Des évolutions différentes selon les espèces

*Exemple de l'augmentation des effectifs de grands herbivores forestiers en raison des changements dans la gestion de l'espace par l'homme et de la diminution de la pression de chasse*

## L'estimation du nombre de cerfs en 1985 et en 2000



Source : ONFCS (réseau Cervidés-Sanglier).

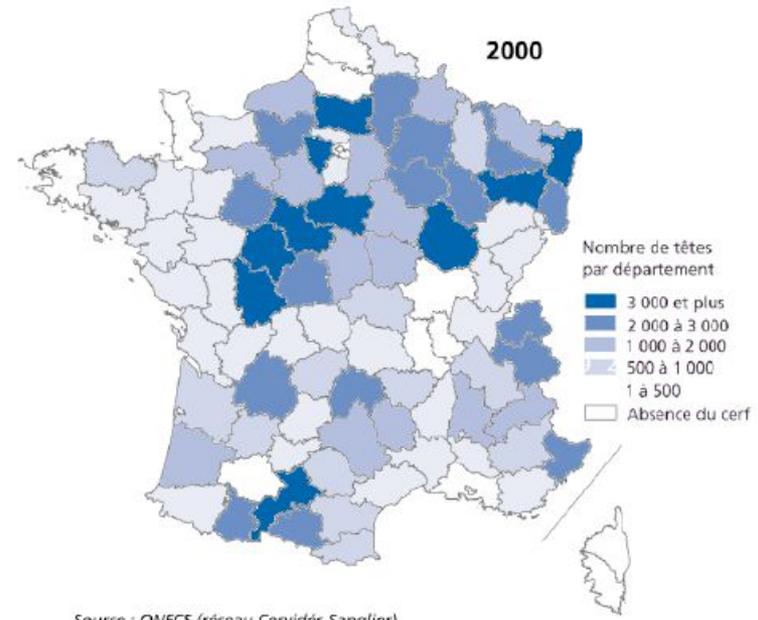
➤ **Augmentation des effectifs des grands herbivores**

➤ **Triplement des effectifs de cerfs en 15 ans**

➤ **Forte augmentation de la surface occupée par le cerf**

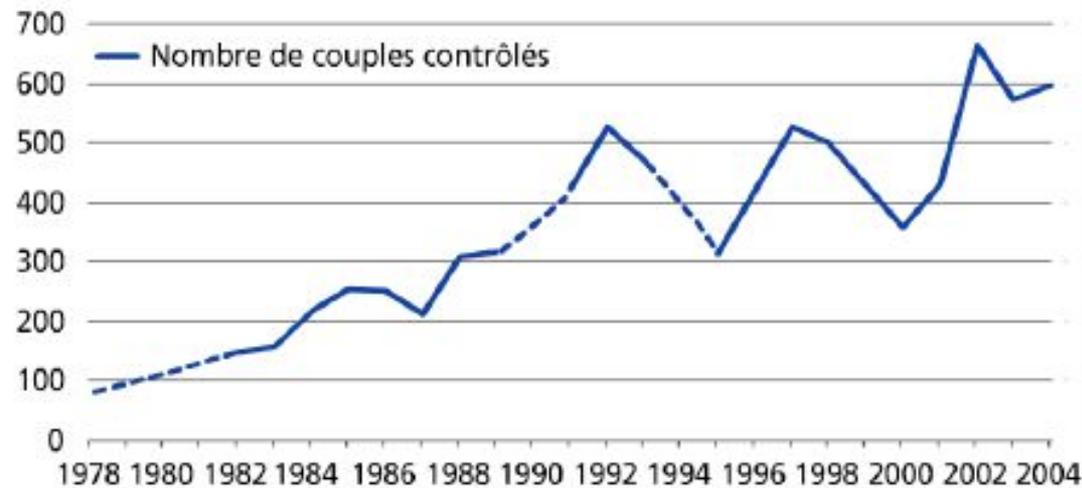
➤ **Augmentation également des populations de chevreuils et de sangliers**

**Les prélèvements de chasse sont inférieurs à l'accroissement des populations**



Source : ONFCS (réseau Cervidés-Sanglier).

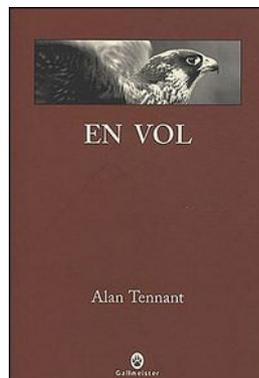
# L'évolution de la population reproductrice du faucon pèlerin en France



Note : Pas de contrôle en 1979, 1980, 1981, 1990 et 1994.

L'estimation de la population totale est obtenue par extrapolation du nombre de couples contrôlés.

Source : LPO.



Suggestion  
« littéraire »  
sur Faucon  
et pesticides

**Très forte régression** entre la fin des années 40 et le début des années 70. Population française estimée alors à moins de 200 couples

**Symbole mondial** des effets foudroyants de certains pesticides (DDT), il subissait aussi un fort braconnage et le pillage des aires par les fauconniers et les collectionneurs

## Protection de l'espèce en 1972

- Interdiction de certains pesticides
- Surveillance des aires par des bénévoles

## Un retour de situation

- Certaines régions sont saturées pour les sites de reproduction et les proies disponibles
- Depuis 10 ans, reconquête de régions désertées depuis des décennies : Normandie, Bretagne
- Installations de l'espèce en plaine, avec des habitats de substitution aux falaises : cathédrales, tours de centrale nucléaire, pylônes

**Entre 1 100 et 1 400 couples en France aujourd'hui, soit la 2<sup>e</sup> population du continent européen avec 14 % des effectifs**

# Polémiques autour de certaines espèces emblématiques

## Le loup aujourd'hui

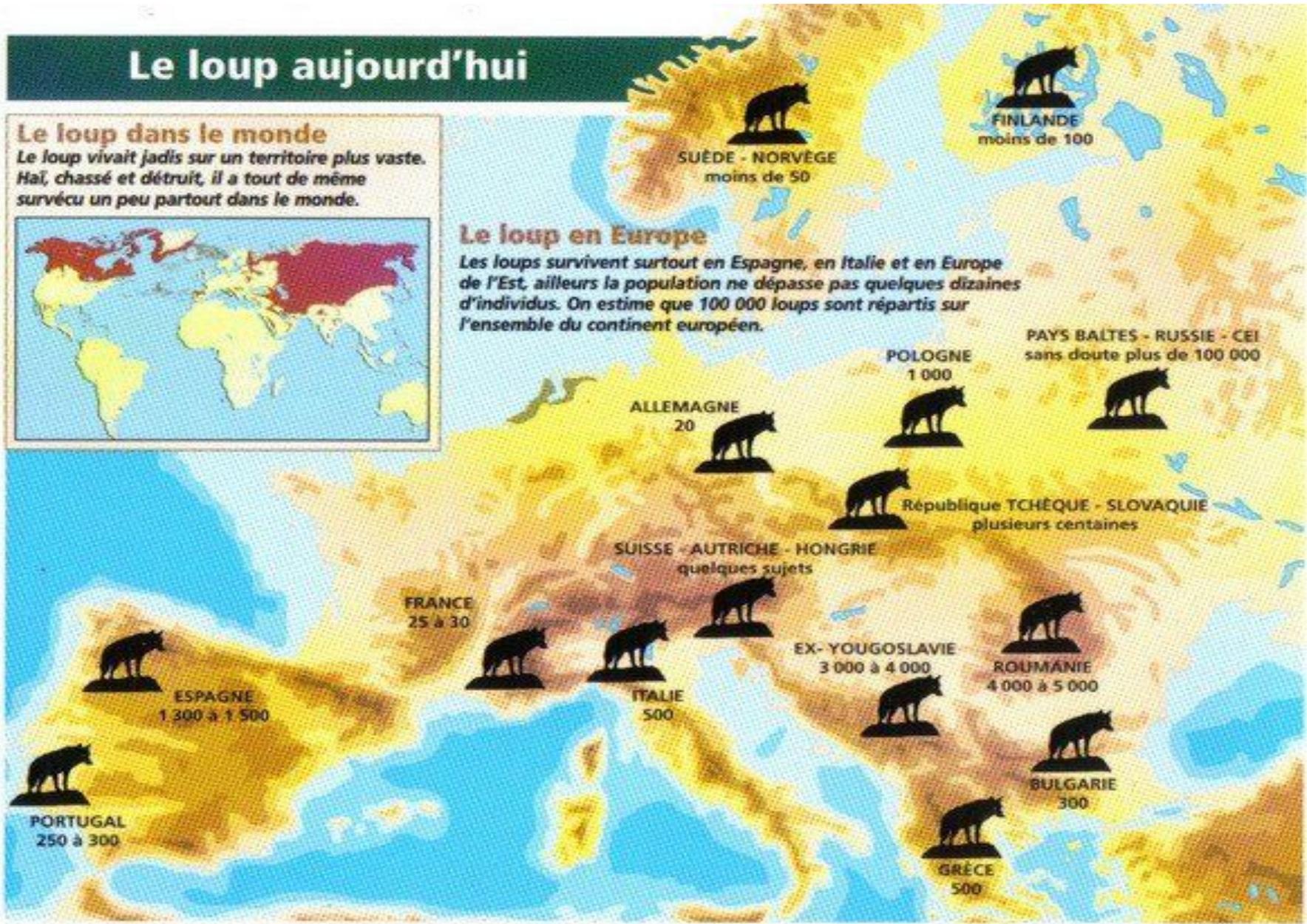
### Le loup dans le monde

Le loup vivait jadis sur un territoire plus vaste. Haï, chassé et détruit, il a tout de même survécu un peu partout dans le monde.



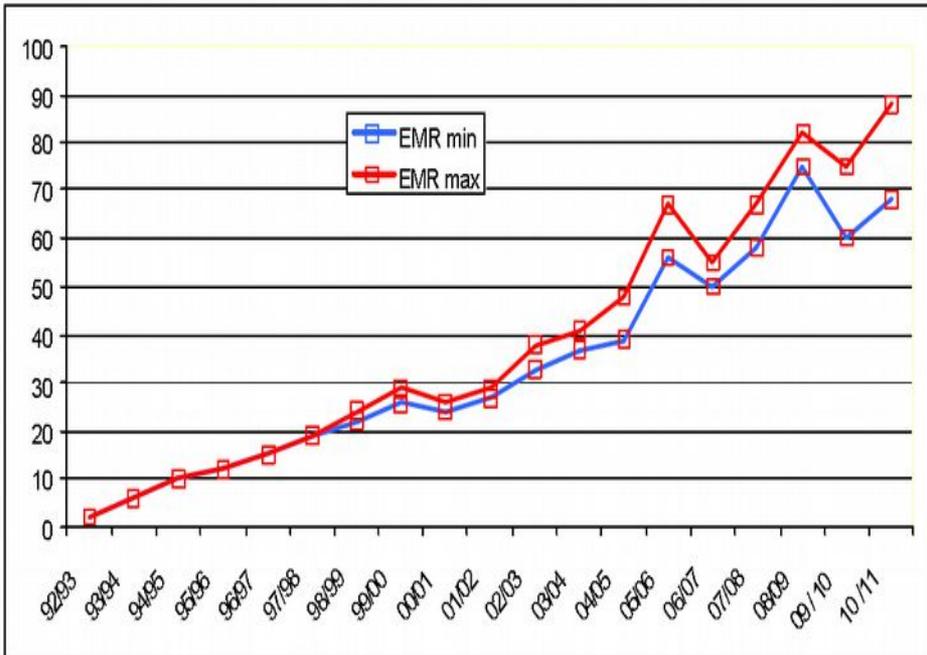
### Le loup en Europe

Les loups survivent surtout en Espagne, en Italie et en Europe de l'Est, ailleurs la population ne dépasse pas quelques dizaines d'individus. On estime que 100 000 loups sont répartis sur l'ensemble du continent européen.



# Loup, où es-tu ? Que fais-tu ?

## Evolution du nombre de loups en France



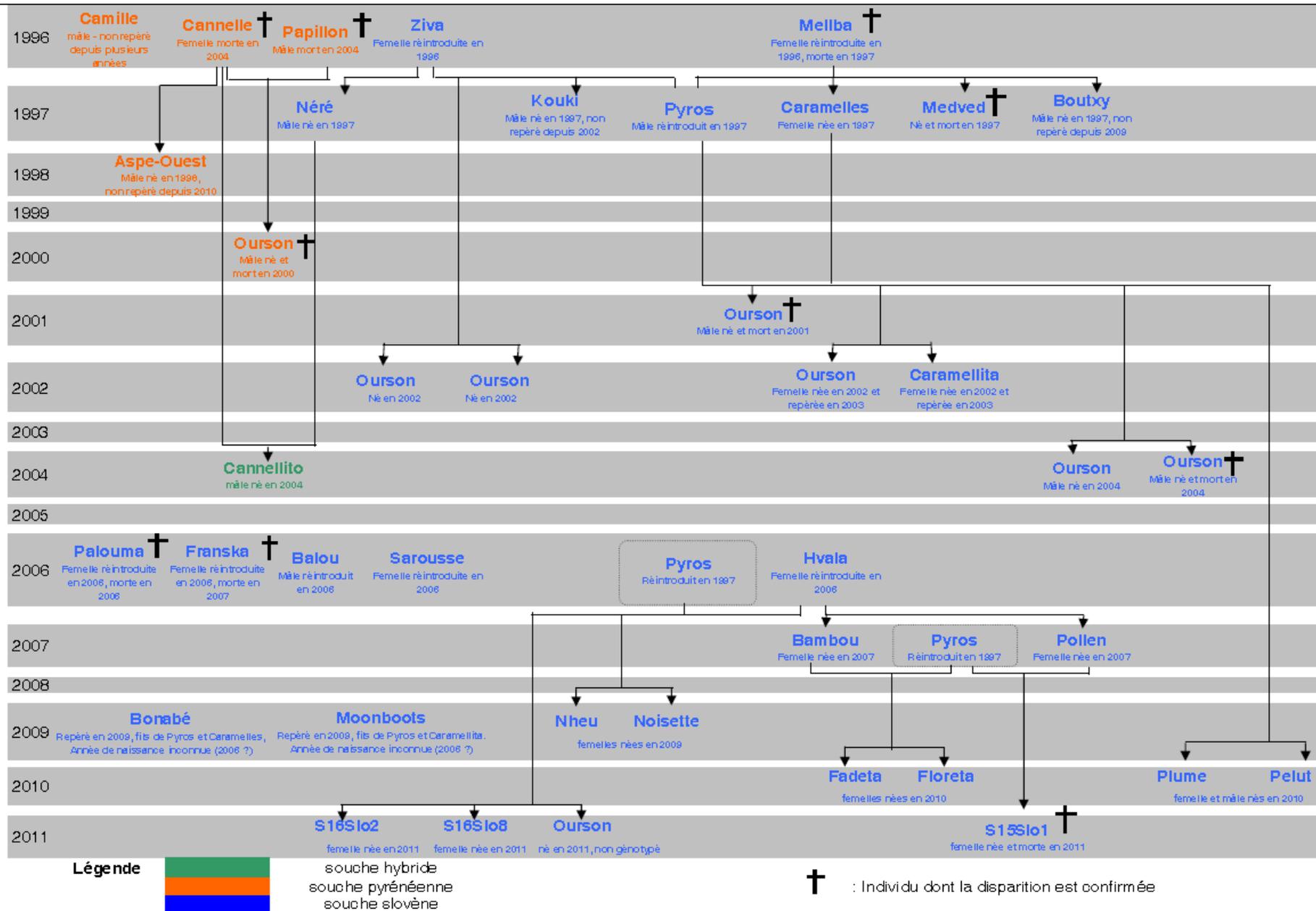
## Géographie des loups en France en 2011



0 510 20 Kilomètres

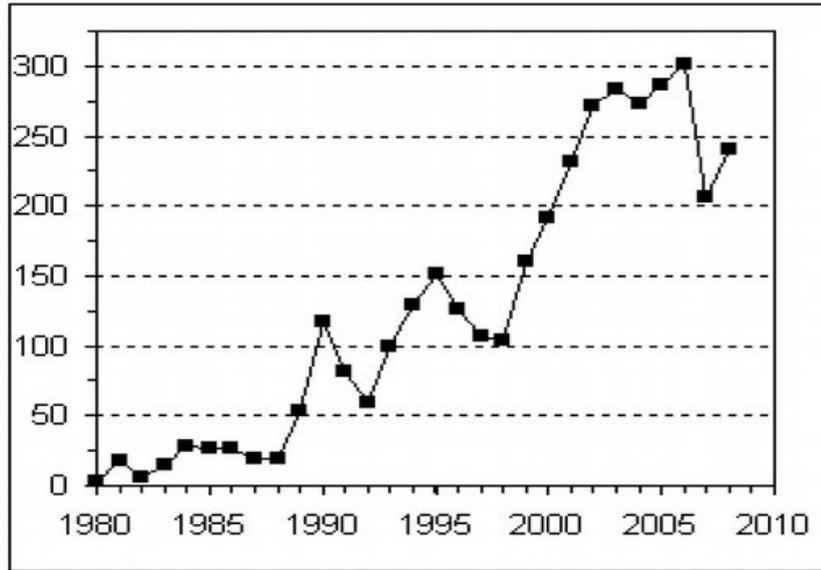
C. Duchamp / O.N.C.F.S. Arcand 9.3  
Source : Réseau loup/lynx - O.N.C.F.S.  
Fond IGN BD carle  
© 2011 2011

# La fin de l'ours pyrénéen / Une suite pour l'ours dans les Pyrénées ?

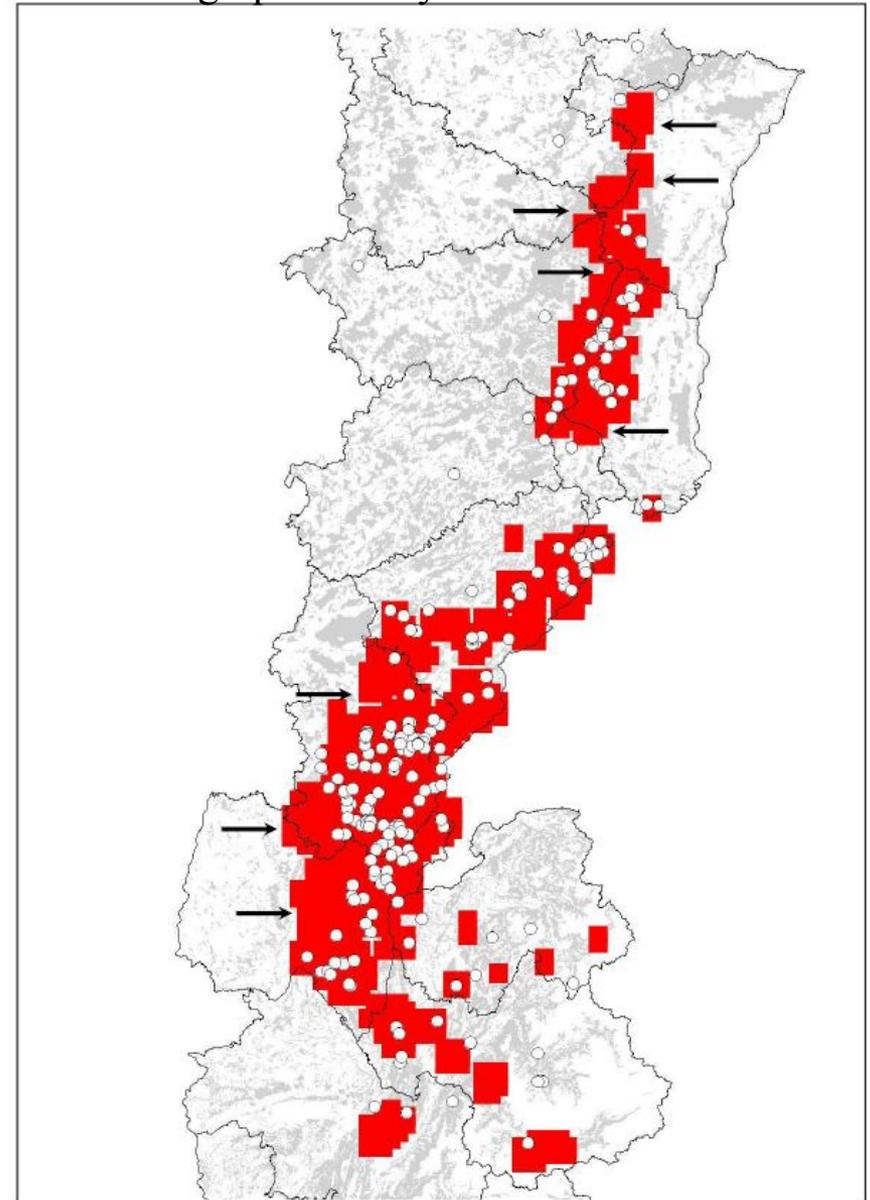


# Autre espèce emblématique : le lynx

## Evolution du nombre de lynx en France



## Géographie des lynx en France en 2008



<http://www.ferus.fr/wp-content/uploads/2010/07/bilan-indices-lynx-2008.pdf>

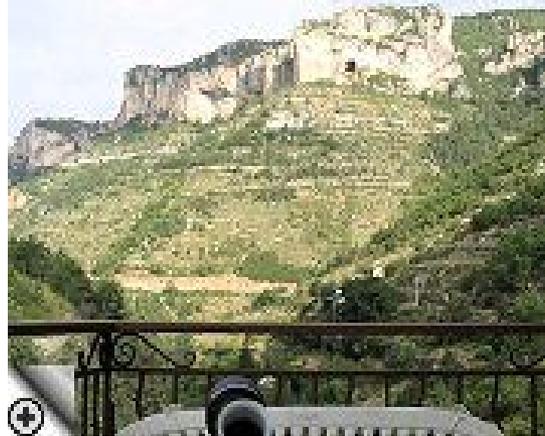
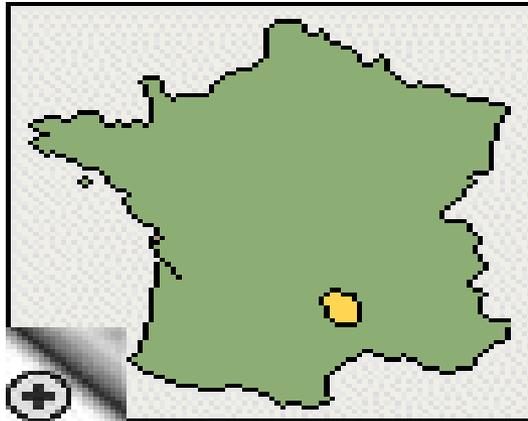
### Carte de répartition du lynx en 2007



source : <http://www.oncfs.gouv.fr/Cartographie-ru4/Le-portail->

<http://www.ferus.fr/wp-content/uploads/2010/07/bilan-indices-lynx-2008.pdf>

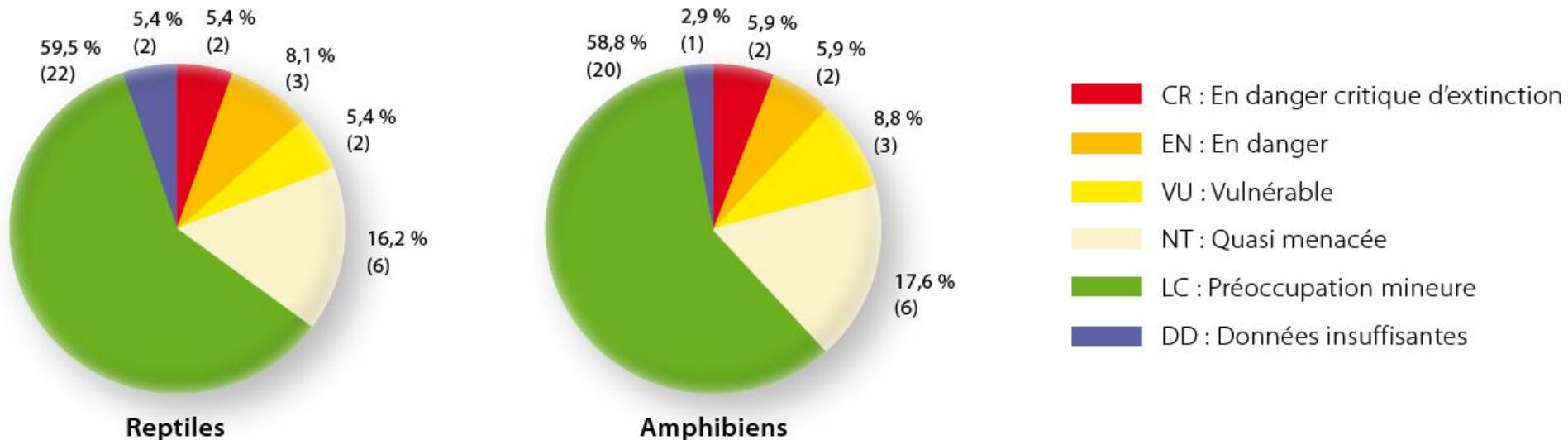
# Exemple de réintroduction : les vautours fauves



# Espèces menacées : reptiles et amphibiens

Au total, 41 espèces de reptiles et 39 espèces d'amphibiens sont recensées sur le territoire métropolitain. Certaines d'entre elles, conformément à la méthodologie, n'ont pas été soumises à l'évaluation (4 reptiles et 5 amphibiens) : les espèces présentes en France uniquement de manière occasionnelle, comme la Tortue verte ou la Tortue de Kemp (deux tortues marines), et les espèces non natives introduites en France dans la période récente (après l'année 1500), comme la Grenouille taureau ou la Tortue de Floride. Finalement, 37 espèces de reptiles et 34 espèces d'amphibiens ont été passées au crible des critères de la Liste rouge.

Répartition des 37 espèces de reptiles et des 34 espèces d'amphibiens évaluées en fonction des différentes catégories de la Liste rouge (nombre d'espèces entre parenthèses)



**Une espèce de reptiles et une espèce d'amphibiens sur cinq risquent de disparaître de France métropolitaine**

# Espèces menacées : reptiles et amphibiens

## Reptiles de France métropolitaine

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France
<i>Iberolacerta aurelioi</i>	Lézard d'Aurelio	CR
<i>Vipera ursinii</i>	Vipère d'Orsini	CR
<i>Mauremys leprosa</i>	Émyde lépreuse	EN
<i>Iberolacerta aranica</i>	Lézard du Val d'Aran	EN
<i>Iberolacerta bonnali</i>	Lézard de Bonnal	EN
<i>Testudo hermanni</i>	Tortue d'Hermann	VU
<i>Timon lepidus</i>	Lézard ocellé	VU
<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	NT
<i>Euleptes europaea</i>	Phyllodactyle d'Europe	NT
<i>Hemidactylus turcicus</i>	Hémidactyle verruqueux	NT
<i>Archaeolacerta bedriagae</i>	Lézard de Bedriaga	NT
<i>Psammodromus hispanicus</i>	Psammodrome d'Edwards	NT
<i>Vipera seoanei</i>	Vipère de Séoane	NT
<i>Tarentola mauritanica</i>	Tarente de Maurétanie	LC

## Amphibiens de France métropolitaine

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France
<i>Rana arvalis</i>	Grenouille des champs	CR
<i>Salamandra lanzai</i>	Salamandre de Lanza	CR
<i>Pelobates fuscus</i>	Pélobate brun	EN
<i>Rana pyrenaica</i>	Grenouille des Pyrénées	EN
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	VU
<i>Pelobates cultripès</i>	Pélobate cultripède	VU
<i>Salamandra atra</i>	Salamandre noire	VU
<i>Discoglossus montalentii</i>	Discoglosse corse	NT
<i>Bufo viridis</i>	Crapaud vert	NT
<i>Pelophylax perezi</i>	Grenouille verte de Perez	NT
<i>Pelophylax lessonae</i>	Grenouille verte de Lessona	NT
<i>Speleomantes strinati</i>	Spélerpès de Strinati	NT
<i>Calotriton asper</i>	Calotriton des Pyrénées	NT
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	LC

## Les catégories UICN pour la Liste rouge

### Espèces menacées de disparition en métropole :

**CR** : En danger critique d'extinction

**EN** : En danger

**VU** : Vulnérable

### Autres catégories :

**NT** : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

**LC** : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

**DD** : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

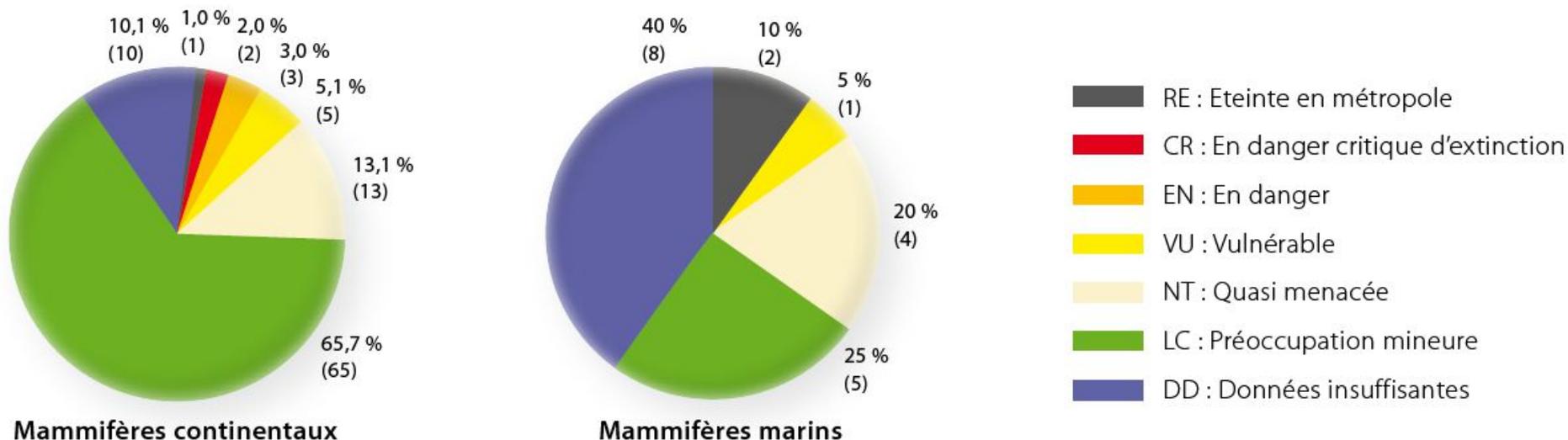
**NA** : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) présente en métropole de manière occasionnelle ou marginale)

**NE** : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

# Espèces menacées : mammifères

Au total, 152 espèces de mammifères, dont 115 continentales et 37 marines, sont recensées sur le territoire métropolitain. Certaines d'entre elles, conformément à la méthodologie de l'UICN, n'ont pas été soumises à l'évaluation (16 continentales et 17 marines) : les espèces non natives introduites en métropole dans la période récente (après l'année 1500), comme l'Écureuil à ventre rouge et le Cerf sika, et les espèces marginales, comme la Taupe aveugle, ou qui ne sont présentes en métropole que de manière occasionnelle, comme l'Orque. Finalement, 119 espèces de mammifères (99 continentales et 20 marines) ont été passées au crible des critères de la Liste rouge.

Répartition des 99 espèces de mammifères continentaux et des 20 espèces de mammifères marins évaluées en fonction des différentes catégories de la Liste rouge (nombre d'espèces entre parenthèses)



Mammifères de France métropolitaine - 3

**Une espèce de mammifères sur dix menacée en France métropolitaine :  
une situation préoccupante mais des progrès encourageants**

# Espèces menacées : mammifères

Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France	Catégorie Liste rouge mondiale
Carnivores	<i>Monachus monachus</i>	Phoque moine	RE	CR
Artiodactyles	<i>Capra pyrenaica</i>	Bouquetin des Pyrénées	RE	LC
Cétacés	<i>Eubalaena glacialis</i>	Baleine des basques	RE	EN
Chiroptères	<i>Rhinolophus mehelyi</i>	Rhinolophe de Méhely	CR	VU
Carnivores	<i>Ursus arctos</i>	Ours brun	CR	LC
Rongeurs	<i>Cricetus cricetus</i>	Grand hamster	EN	LC
Carnivores	<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	EN	EN
Carnivores	<i>Lynx lynx</i>	Lynx boréal	EN	LC
Chiroptères	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	VU	NT
Chiroptères	<i>Myotis capaccinii</i>	Murin de Capaccini	VU	VU
Chiroptères	<i>Myotis punicus</i>	Murin du Maghreb	VU	NT
Carnivores	<i>Canis lupus</i>	Loup gris	VU	LC
Artiodactyles	<i>Ovis gmelinii</i>	Mouflon	VU	NE
Cétacés	<i>Physeter macrocephalus</i>	Cachalot	VU	VU
Rongeurs	<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	NT	VU
Lagomorphes	<i>Lepus timidus</i>	Lièvre variable	NT	LC
Lagomorphes	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	NT	NT
Soricomorphes	<i>Crocidura suaveolens</i>	Crocidure des jardins	NT	LC
Soricomorphes	<i>Galemys pyrenaicus</i>	Desman des Pyrénées	NT	VU
Chiroptères	<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	NT	NT
Chiroptères	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	NT	LC
Chiroptères	<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	NT	NT
Chiroptères	<i>Myotis blythii</i>	Petit murin	NT	LC
Chiroptères	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	NT	LC
Chiroptères	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	NT	LC
Chiroptères	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	NT	LC
Carnivores	<i>Halichoerus grypus</i>	Phoque gris	NT	LC
Carnivores	<i>Phoca vitulina</i>	Phoque veau-marin	NT	LC
Artiodactyles	<i>Capra ibex</i>	Bouquetin des Alpes	NT	LC
Cétacés	<i>Balaenoptera physalus</i>	Rorqual commun	NT	EN
Cétacés	<i>Phocoena phocoena</i>	Marsouin commun	NT	LC
Rongeurs	<i>Marmota marmota</i>	Marmotte des Alpes	LC	LC

## Les catégories UICN pour la Liste rouge

### Espèces menacées de disparition en métropole :

**CR** : En danger critique d'extinction

**EN** : En danger

**VU** : Vulnérable

### Autres catégories :

**NT** : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

**LC** : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

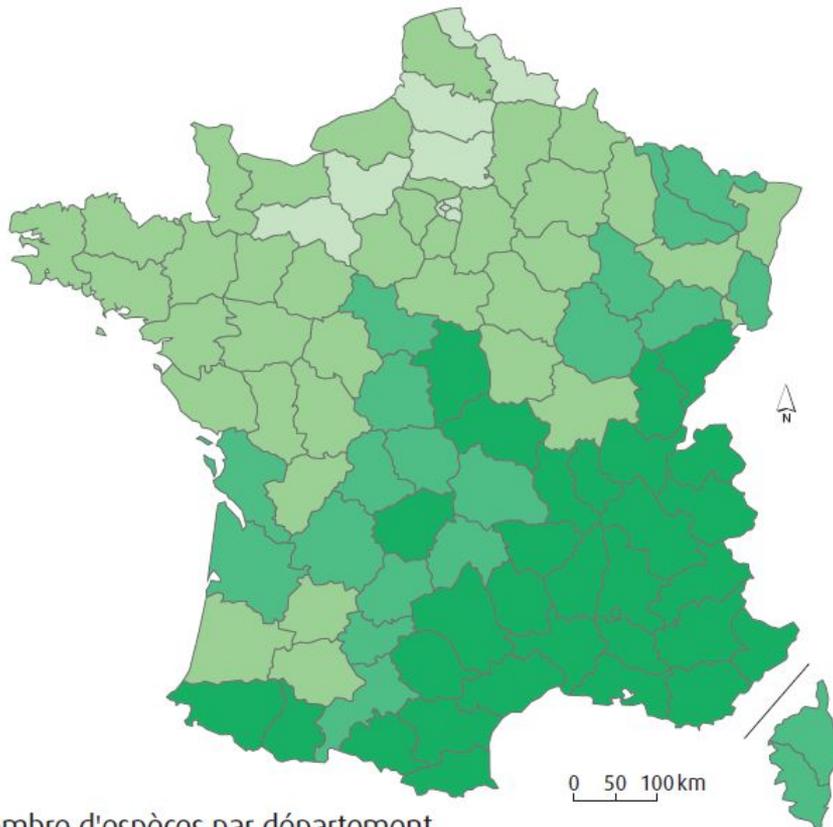
**DD** : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

**NA** : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) présente en métropole de manière occasionnelle ou marginale)

**NE** : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

# Les chauve-souris : Des mammifères témoins de l'état de la biodiversité

## Nombre d'espèces de chiroptères par département

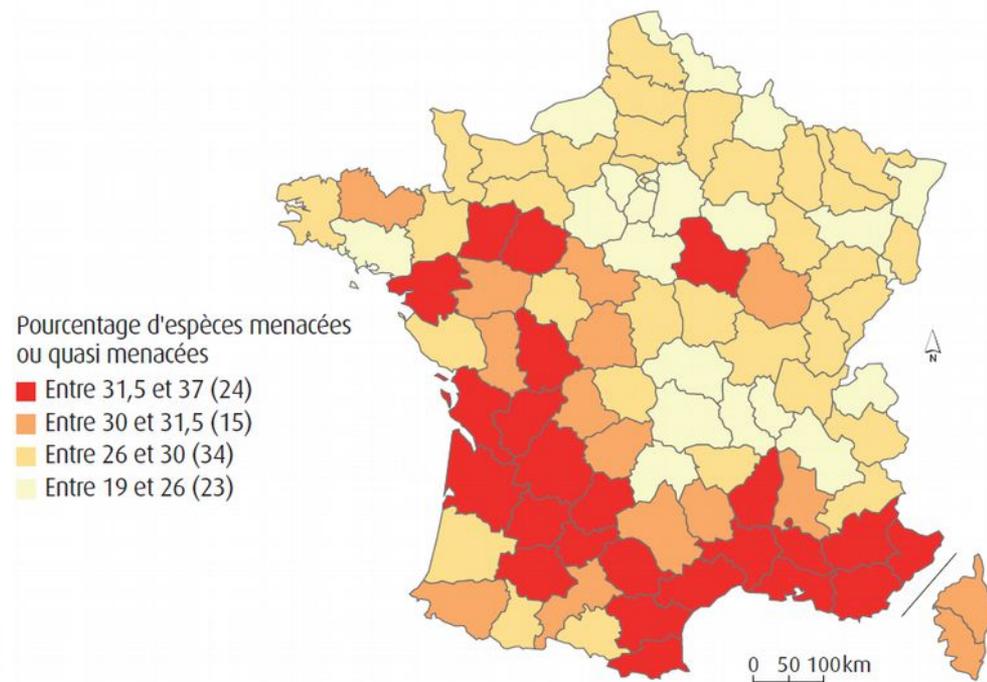


Nombre d'espèces par département

- Entre 25 et 30 (30)
- Entre 19 et 21 (37)
- Entre 22 et 24 (20)
- Entre 15 et 18 (9)

Source : SFEPM-Biotope, 2010. Traitements : SOeS, 2010.

## Pourcentage d'espèces menacées ou quasi menacées par département



Pourcentage d'espèces menacées  
ou quasi menacées

- Entre 31,5 et 37 (24)
- Entre 30 et 31,5 (15)
- Entre 26 et 30 (34)
- Entre 19 et 26 (23)

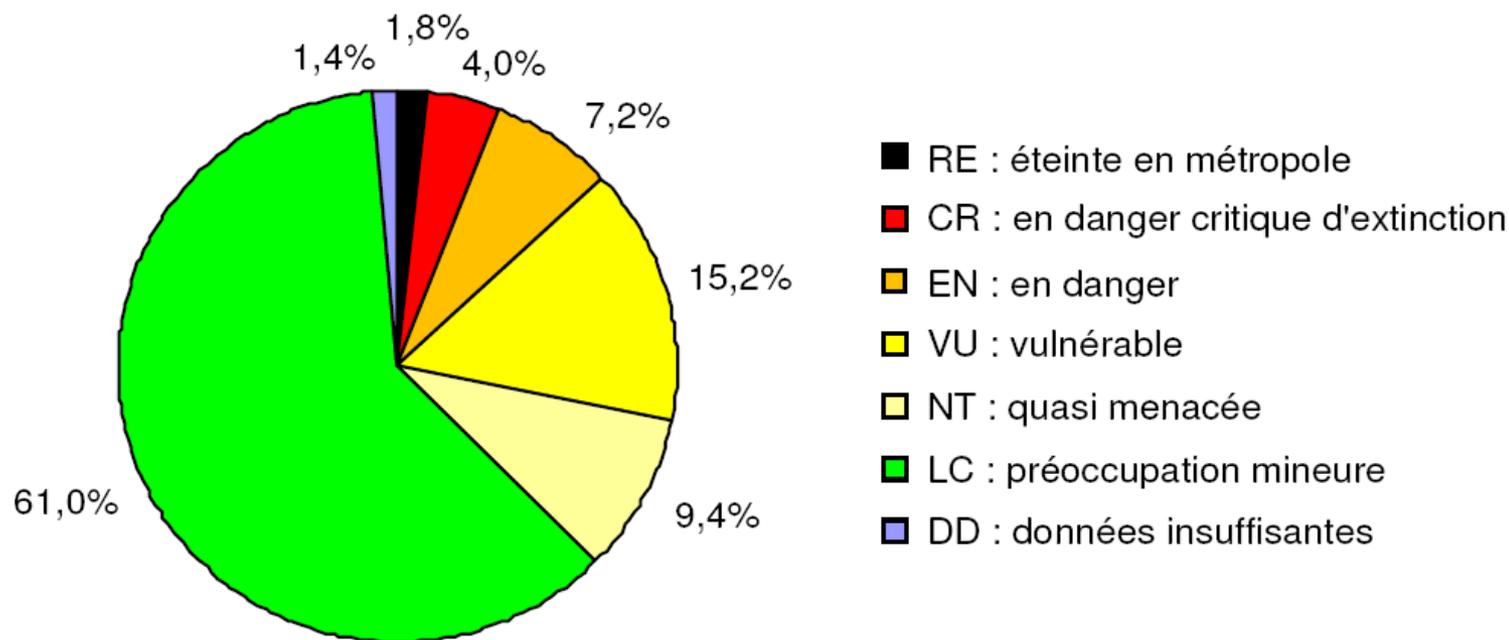
*Note : cette carte présente la proportion d'espèces évaluées comme menacées ou quasi menacées au niveau national par département, et non une évaluation des espèces menacées dans chaque département.*

Source : SFEPM-Biotope, 2010. Traitements : SOeS, 2010.

# Espèces menacées : oiseaux nicheurs

## Répartition des 277 espèces d'oiseaux nicheurs évaluées en fonction des différentes catégories de la Liste rouge

296 espèces de l'avifaune nicheuse sont trouvées sur le territoire métropolitain. Certaines d'entre elles, conformément à la méthodologie, n'ont pas été soumises à l'évaluation (19 espèces au total) : les espèces qui ne se reproduisent en métropole que de manière occasionnelle ou marginale, comme la Mouette pygmée et le Faucon kobez, et les espèces non natives introduites en métropole dans la période récente (après l'année 1500), comme le Cygne tuberculé et le Faisan vénéré.



# Espèces menacées : oiseaux nicheurs

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France
<i>Marmaronetta angustirostris</i>	Sarcelle marbrée	RE
<i>Oxyura leucocephala</i>	Erismature à tête blanche	RE
<i>Haliaeetus albicilla</i>	Pygargue à queue blanche	RE
<i>Otis tarda</i>	Grande Outarde, Outarde barbue	RE
<i>Oenanthe leucura</i>	Traquet rieur	RE
<i>Somateria mollissima</i>	Eider à duvet	CR
<i>Aegypius monachus</i>	Vautour moine	CR
<i>Porzana parva</i>	Marouette poussin	CR
<i>Porzana pusilla</i>	Marouette de Baillon	CR
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	CR
<i>Sterna dougallii</i>	Sterne de Dougall	CR
<i>Sterna paradisaea</i>	Sterne arctique	CR
<i>Alca torda</i>	Pingouin torda	CR
<i>Fratercula arctica</i>	Macareux moine	CR
<i>Pterocles alchata</i>	Ganga cata	CR
<i>Lanius minor</i>	Pie-grièche à poitrine rose	CR
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	EN
<i>Phoenicopterus roseus (Phoenicopterus ruber)</i>	Flamant rose	EN
<i>Elanus caeruleus</i>	Elanion blanc	EN
<i>Gypaetus barbatus</i>	Gypaète barbu	EN
<i>Neophron percnopterus</i>	Vautour percnoptère	EN
<i>Aquila fasciata (Hieraetus fasciatus)</i>	Aigle de Bonelli	EN
<i>Crex crex</i>	Râle des genêts	EN

## Espèces menacées de disparition de France :

<b>CR</b>	En danger critique d'extinction
<b>EN</b>	En danger
<b>VU</b>	Vulnérable

## Autres catégories :

**RE** : Espèce éteinte en métropole

**NT** : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

**LC** : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

**DD** : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

**NA** : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) nicheuse occasionnelle ou marginale en métropole)

**NE** : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

# Espèces menacées : orchidées

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France
<i>Anacamptis collina</i>	Orchis des collines	RE
<i>Hammarbya paludosa</i>	Malaxis des marais	EN
<i>Ophrys aveyronensis</i>	Ophrys de l'Aveyron	EN
<i>Ophrys eleonora</i>	Ophrys d'Eleonore	EN
<i>Ophrys philippi</i>	Ophrys de Philippe	EN
<i>Anacamptis coriophora</i>	Orchis punaise	VU
<i>Anacamptis laxiflora</i>	Orchis à fleurs lâches	VU
<i>Anacamptis longicornu</i>	Orchis à long éperon	VU
	Orchis des marais	VU
	Orchis nain	VU
	Sabot de Vénus	VU
	Orchis élevé	VU
	Orchis incarnat	VU
	Orchis d'Occitanie	VU
	Orchis jaune pâle	VU
	Orchis odorant	VU
	Orchis musc	VU

## Les catégories UICN pour la Liste rouge

**RE** : Espèce éteinte en métropole

**Espèces menacées de disparition de métropole :**

**CR** En danger critique d'extinction

**EN** En danger

**VU** Vulnérable

**Autres catégories :**

**NT** : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

**LC** : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

**DD** : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

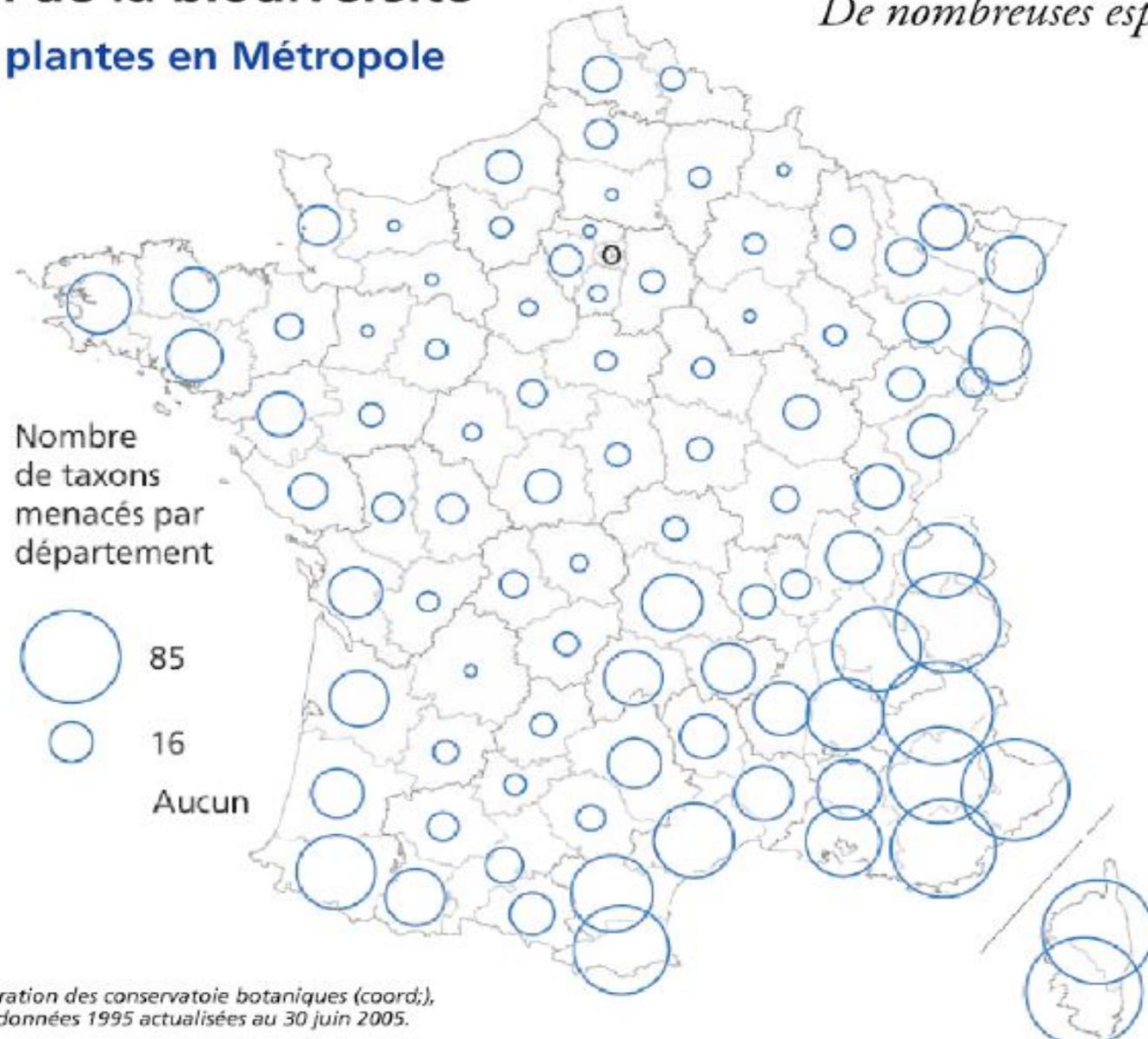
**NA** : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car présente en métropole de manière marginale)

Parmi les 162 espèces d'orchidées recensées sur le territoire métropolitain, deux d'entre elles n'ont pas été soumises à l'évaluation, conformément à la méthodologie de l'UICN : il s'agit de l'Ophrys d'Anne (*Ophrys annae*) et de l'Ophrys de Ficalhoa (*Ophrys ficalhoana*), espèces dont la présence en métropole est marginale par rapport à leur aire de répartition mondiale.

# L'érosion de la biodiversité

## Le cas des plantes en Métropole

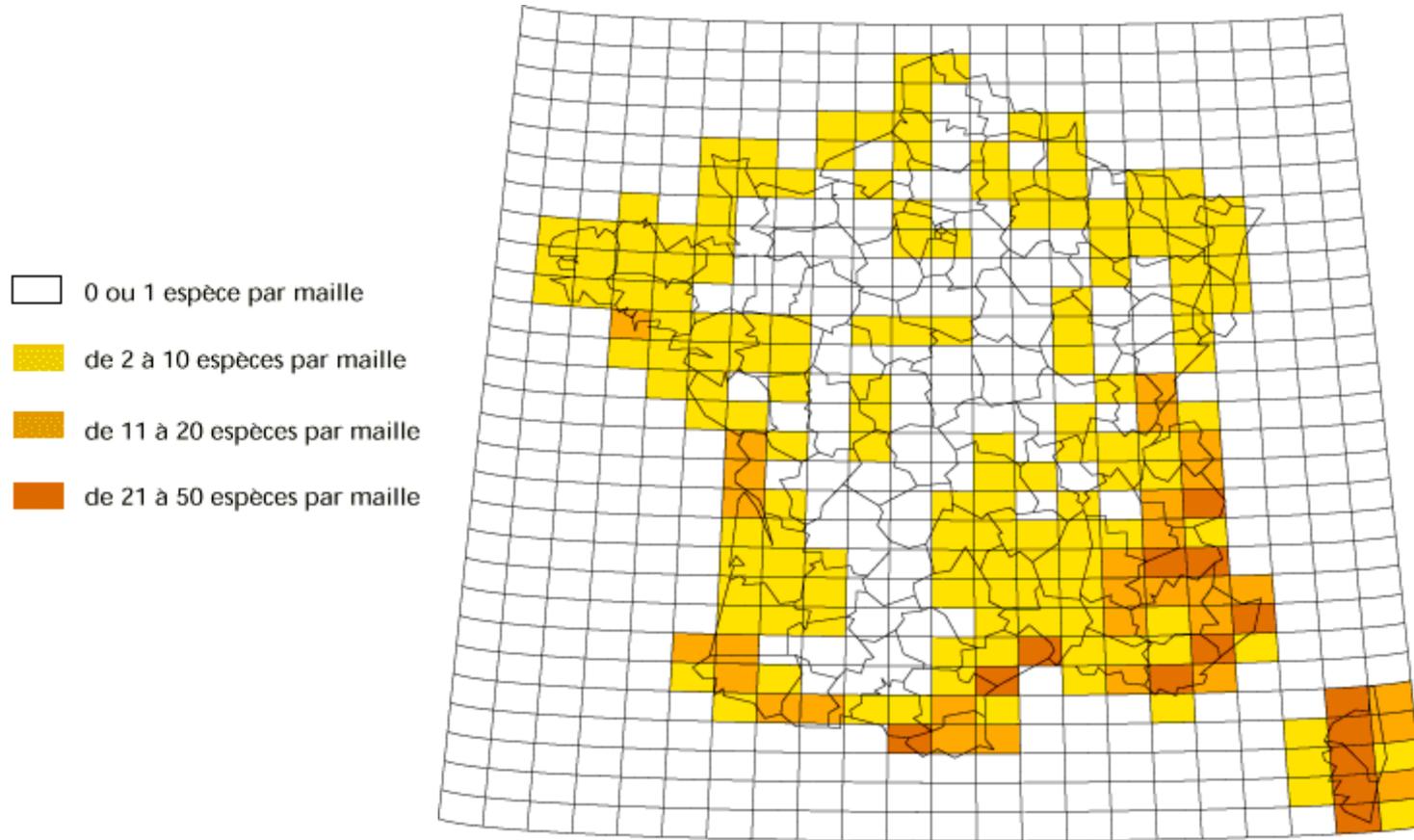
*De nombreuses espèces menacées*



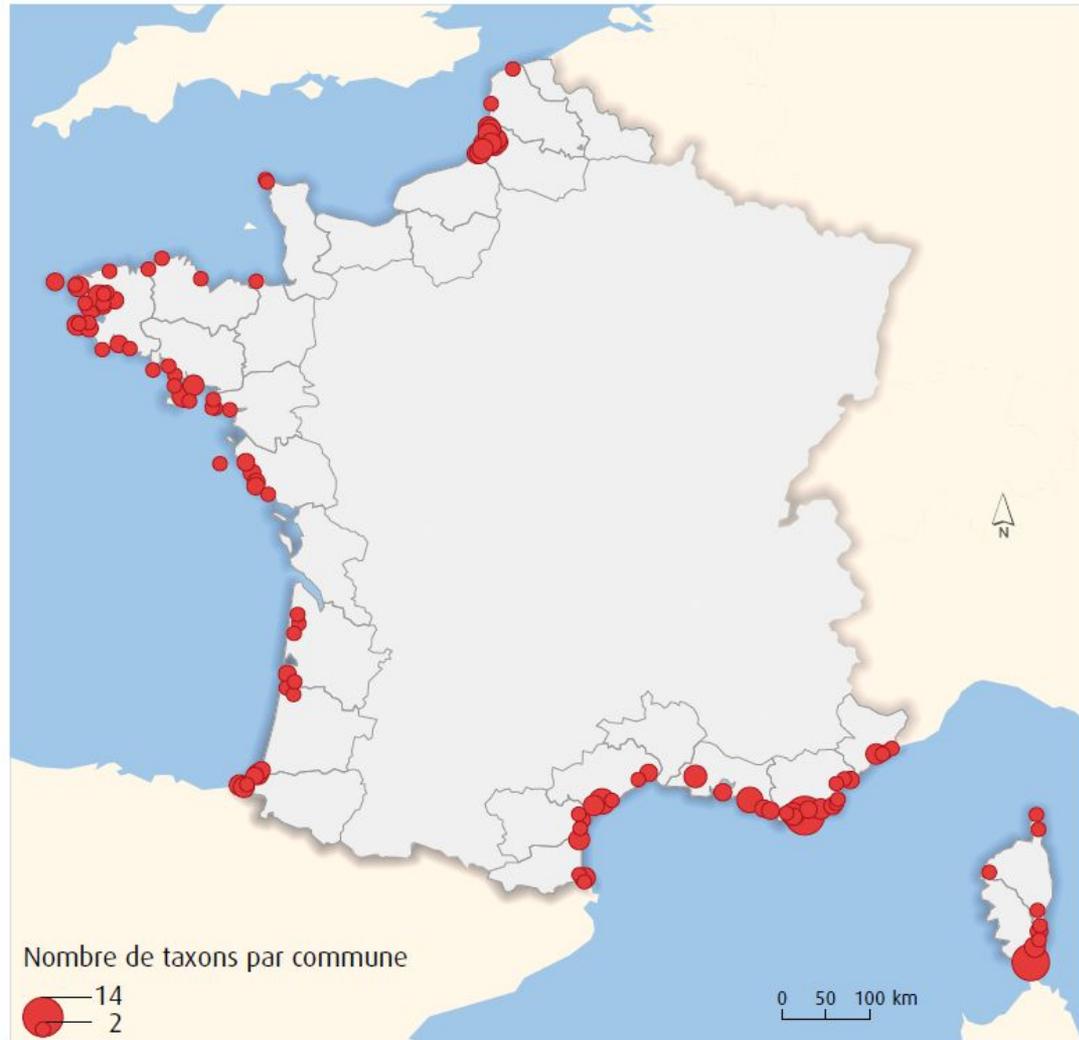
Source : Fédération des conservatoires botaniques (coord.), 2005. Jeu de données 1995 actualisées au 30 juin 2005.

# Répartition des espèces menacées

(synthèse des observations 1970-2000)



## Localisation des espèces floristiques menacées sur le littoral métropolitain

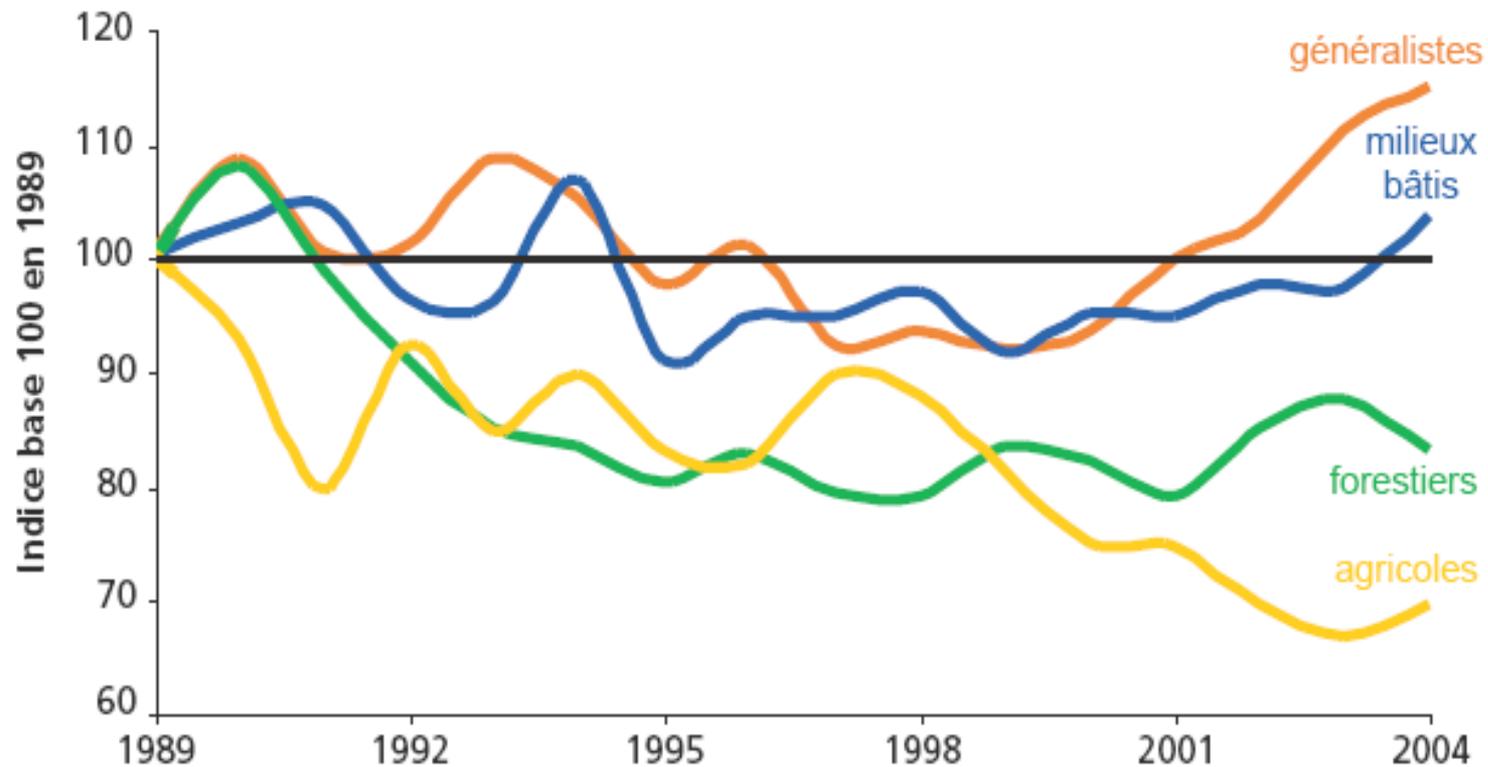


*Note : pour simplifier la lecture de la carte, seules les communes ayant au moins deux espèces du livre rouge sur leur territoire sont représentées.*

Source : livre rouge de la flore menacée de France, tome I, 1995.  
Traitements : SOeS (Observatoire du littoral).

# BIODIVERSITÉ | Oiseaux communs

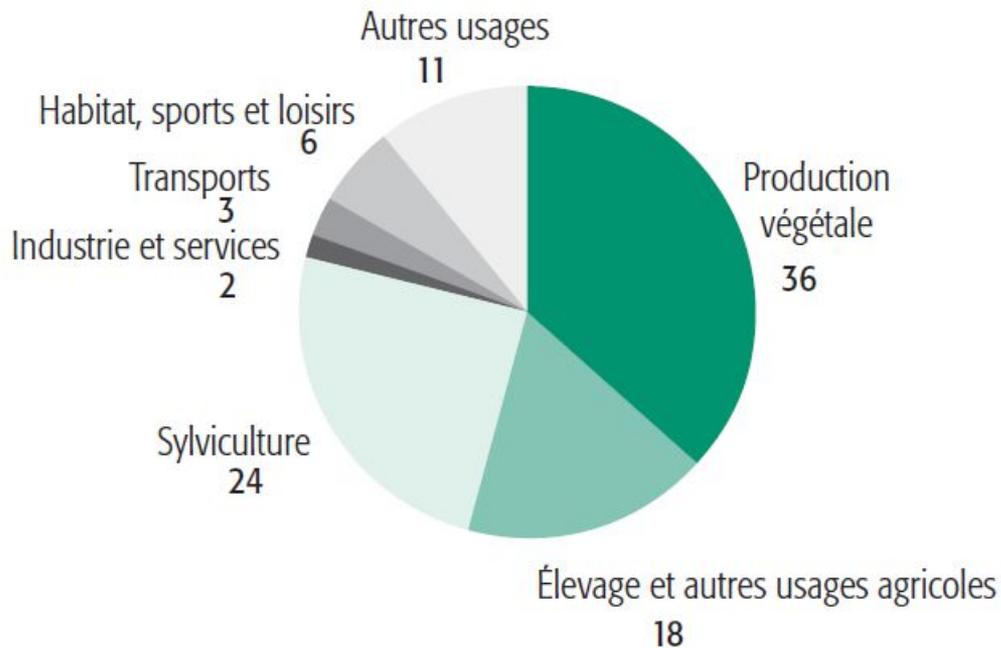
## Indice d'abondance des populations



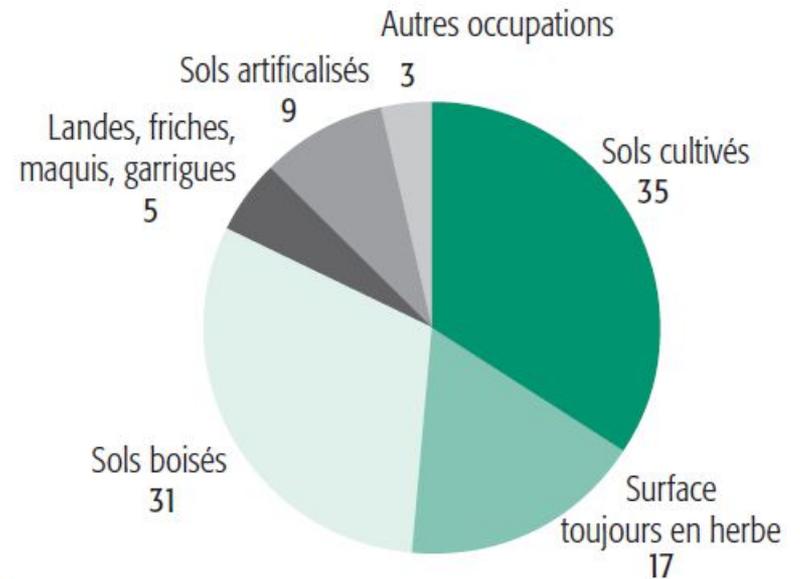
Source : *Museum national d'histoire naturelle.*

## Répartition du territoire en 2009

**Usage**  
en %



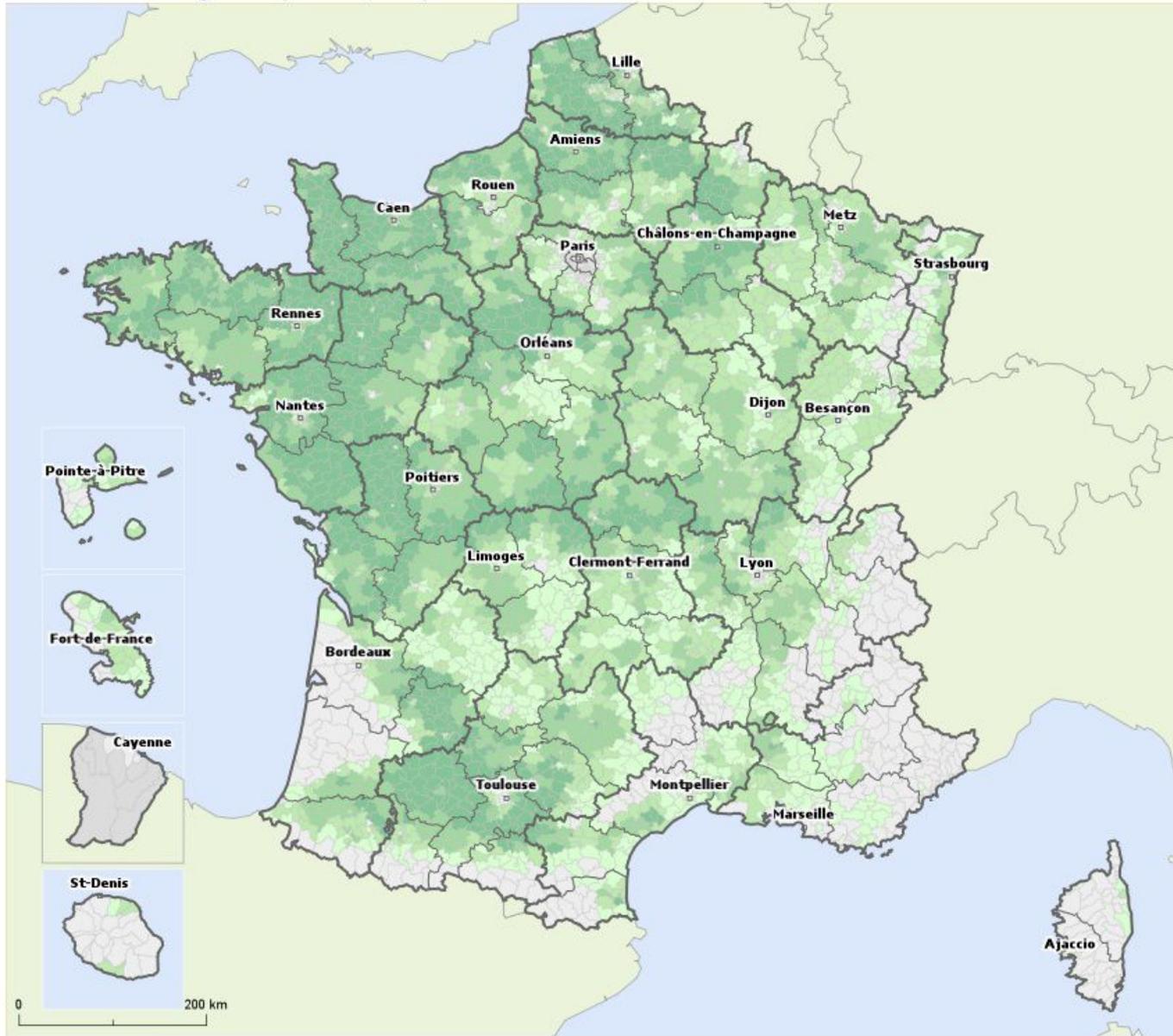
**Occupation**  
en %



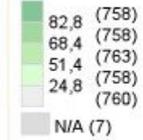
Source : SSP - Agreste - Teruti-Lucas

# Espaces agricoles

Par des territoires agricoles (cantons, 2006)



Part des territoires agricoles en 2006 (%)



source : UE-S0eS, CORINE Land Cover, 2006 / ©IGN, BD Cartho, 2006 - France : 58,6 %

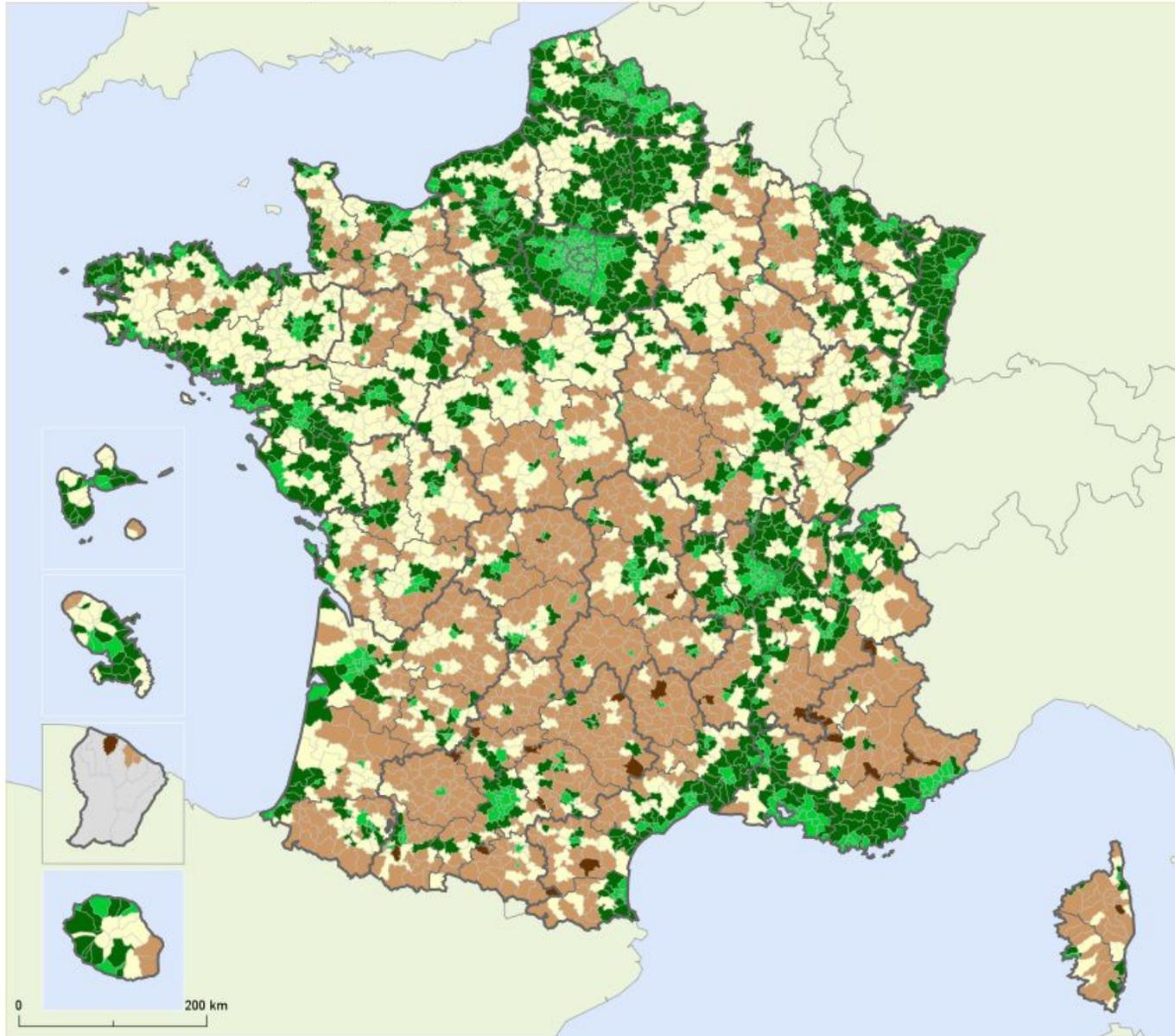
© IGN, GeoFLA, 2006

réalisé avec Géoclip

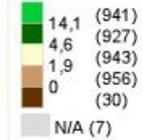


# Espaces artificialisés

Par des territoires artificialisés (cantons, 2006)



Part des territoires artificialisés en 2006 (%)



source : UE-S0eS, CORINE Land Cover, 2006 / ©IGN, BD Cartho, 2006 - France : 5,1 %

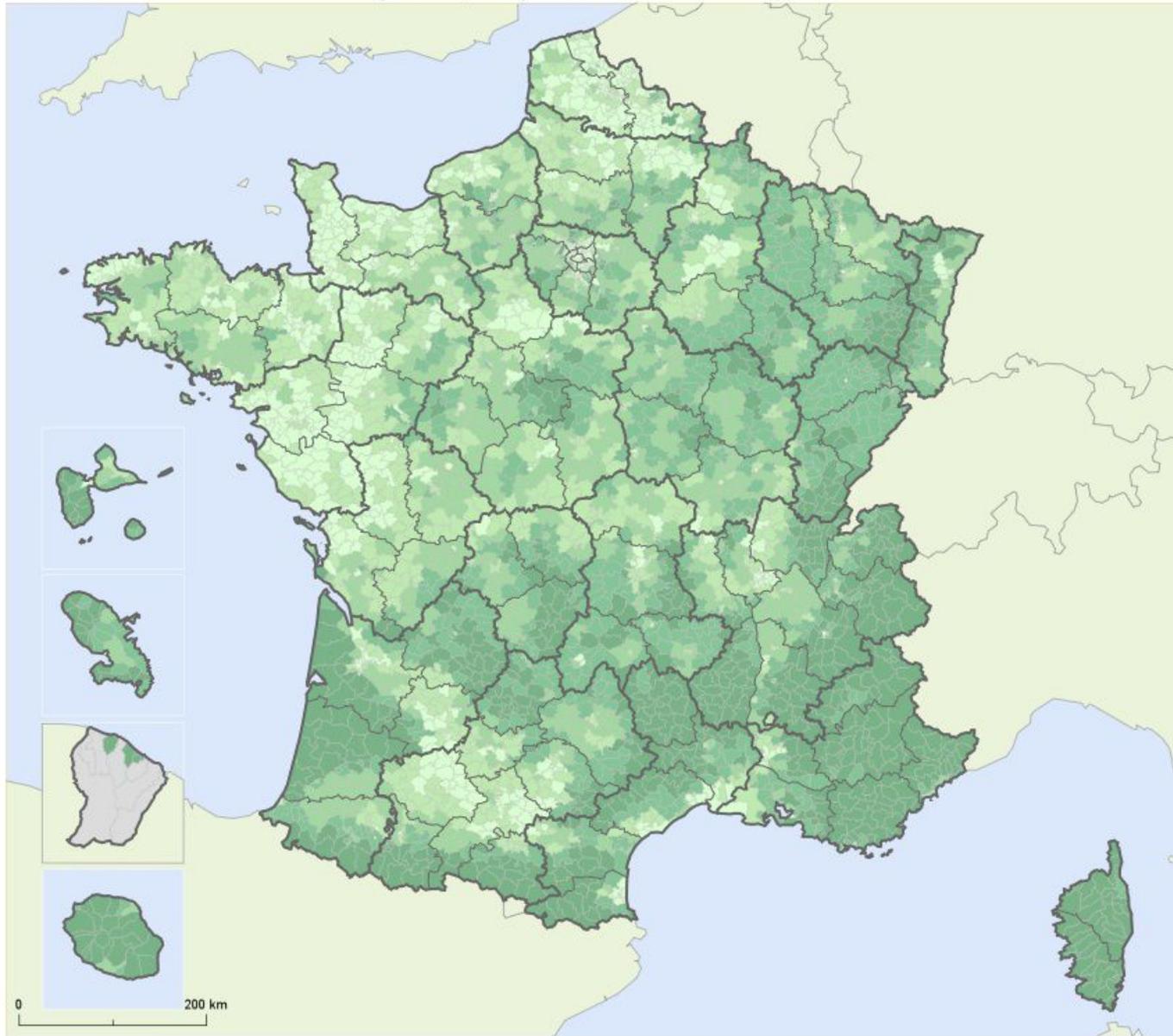
© IGN, GeoFLA, 2006

réalisé avec Géoclip

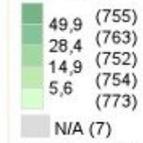


# Espaces forestiers et semi-naturels

Par des forêts et milieux semi-naturels (cantons, 2006)



Part des forêts et milieux semi-naturels en 2006 (%)



source : UE-S0eS, CORINE Land Cover, 2006 / ©IGN, BD Cartho, 2006 - France : 35,1 %

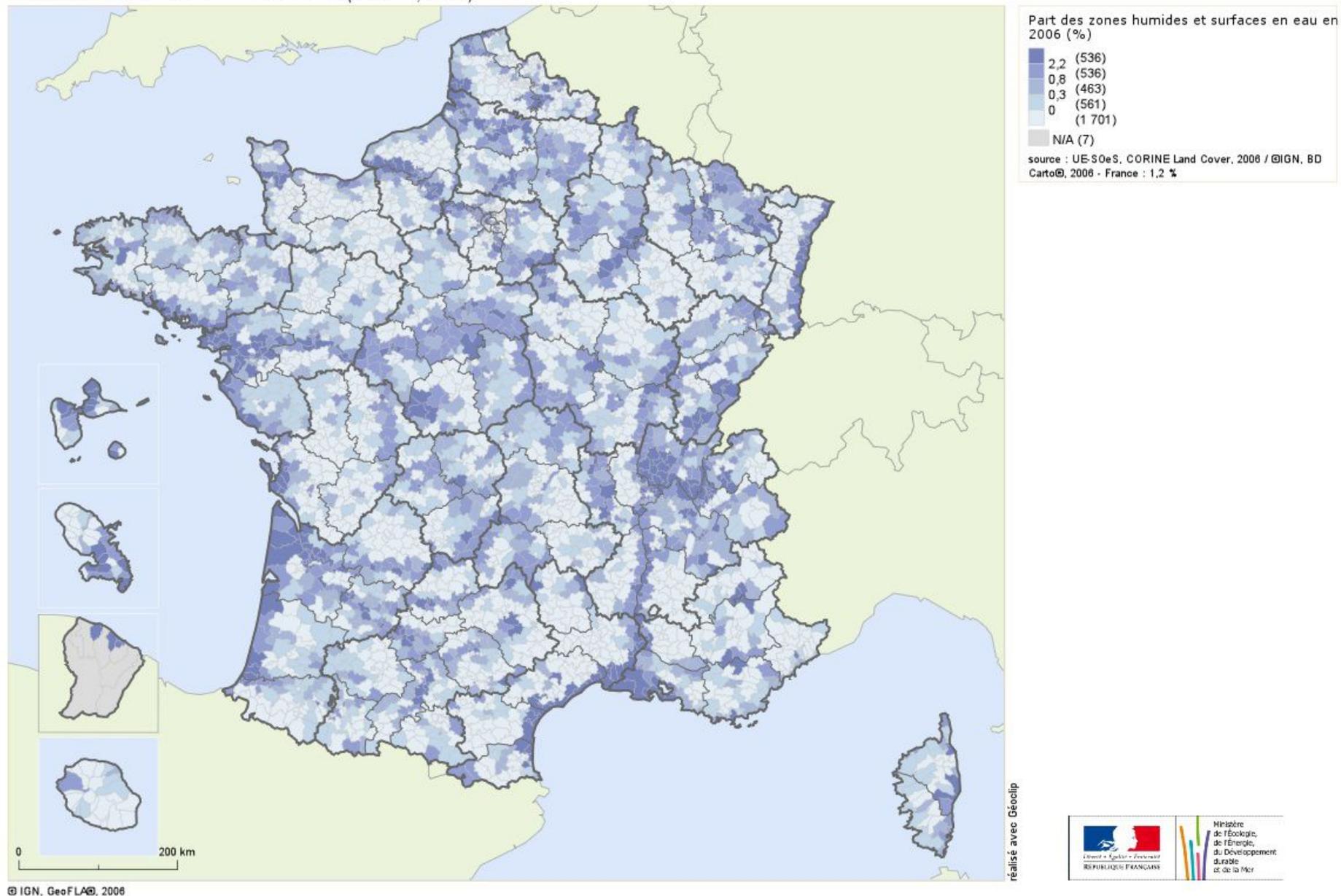
© IGN, GeoFLA, 2006

réalisé avec Géoclip

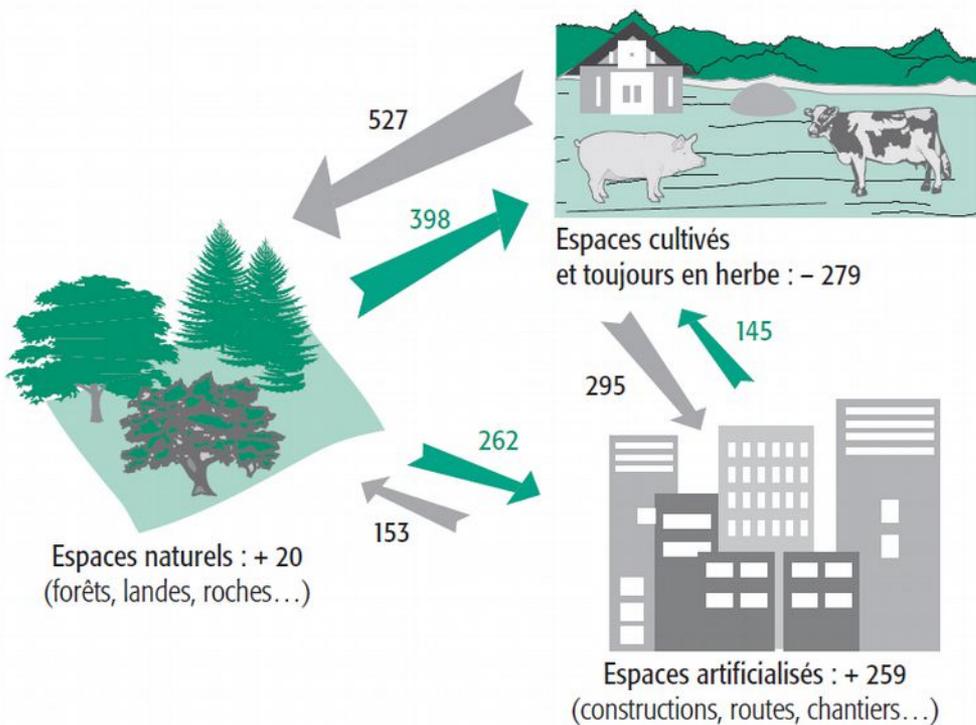


# Espaces humides

Par des zones humides et surfaces en eau (cantons, 2006)



## Changements d'occupation entre 2006 et 2009 en millier d'hectares



Occupation 2009	Occupation 2006			Total 2009
	Sols artificialisés	Sols cultivés et toujours en herbe	Sols naturels <sup>1</sup>	
Sols artificialisés	4 290	295	262	<b>4 846</b>
Sols cultivés et en herbe	145	27 749	398	<b>28 293</b>
Sols naturels	153	527	21 100	<b>21 780</b>
<b>Total 2006</b>	<b>4 588</b>	<b>28 572</b>	<b>21 760</b>	<b>54 919</b>

1. Sols naturels: sols boisés, landes, friches, maquis, garrigues, sols nus naturels, zones humides et sous les eaux.

La lecture en ligne indique quelle était l'occupation en 2006 des points qui ont l'occupation X en 2009 (origine). En fin de ligne, on lit la surface totale de l'occupation X en 2009.

La lecture en colonne indique quelle est l'occupation en 2009 des points qui avaient l'occupation X en 2006 (devenir). En bas de colonne, on lit la surface totale de l'occupation X en 2006.

La diagonale indique les surfaces des points qui n'ont pas changé d'occupation.

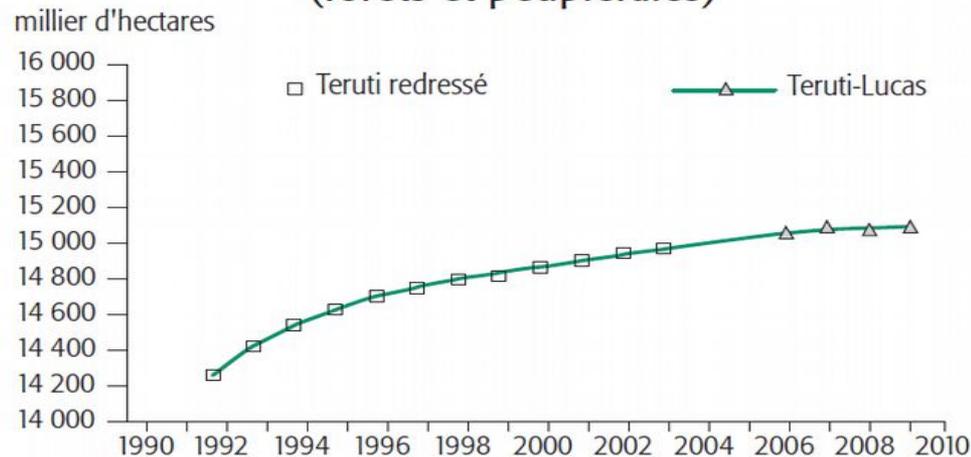
Source : SSP - Agreste - Teruti-Lucas

## Les sols boisés 2009

Occupation	Surface (millier d'hectares)
Forêt	14 936
Peupleraies	193
Bosquets	884
Haies et alignements d'arbres	987
Ensemble sols boisés non forestiers	2 064
<b>Ensemble sols boisés</b>	<b>17 000</b>

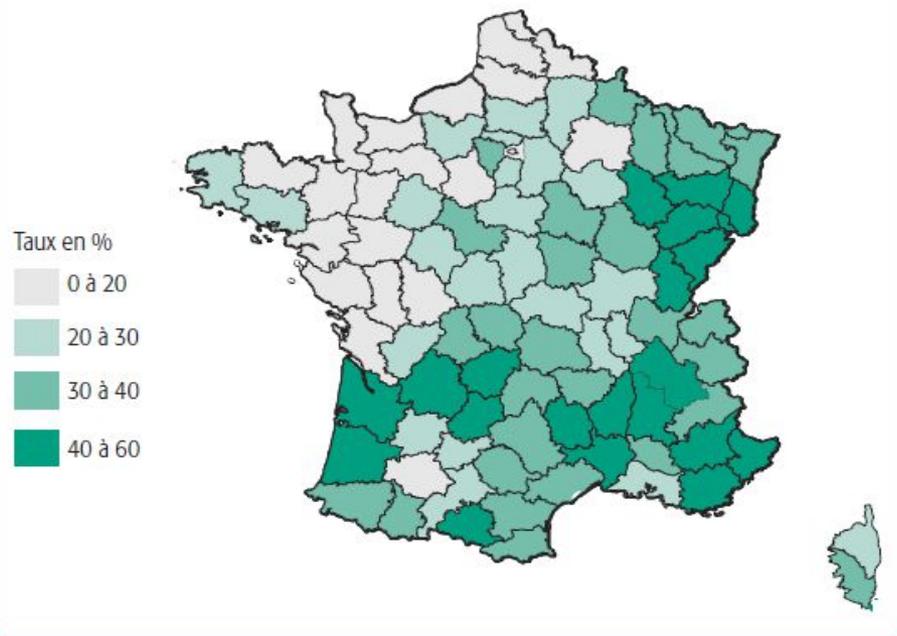
Source : SSP - Agreste - Teruti-Lucas

## L'évolution des surfaces forestières (forêts et peupleraies)



Source : SSP - Agreste - Teruti - Teruti-Lucas

## Taux de boisement



Source : SSP - Agreste - Teruti-Lucas

## Définitions

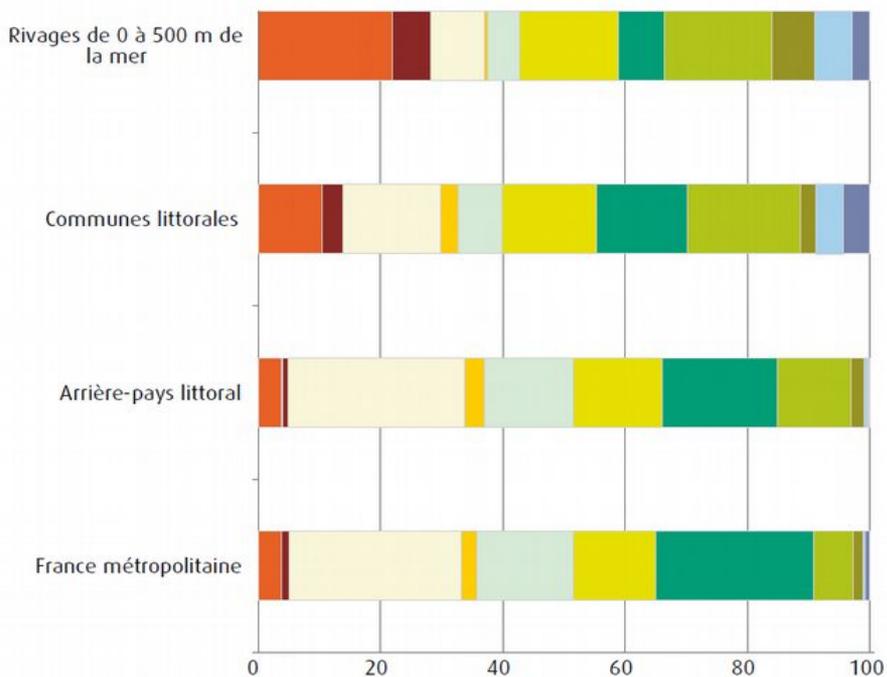
- **Sols boisés** : espaces caractérisés à la fois par la présence d'arbres d'essences forestières et par l'absence d'autre utilisation prédominante du sol. Les arbres atteignent une hauteur minimale de 5 m et le taux de couvert (projection des houppiers sur les sols) est supérieur ou égal à 10 %.
- **Forêts** : sols boisés de surface unitaire supérieure ou égale à 0,50 ha (définition FAO).

- **Peupleraie** : espace boisé couvert de peupliers cultivés plantés à intervalles réguliers comprenant 3 rangs ou plus.

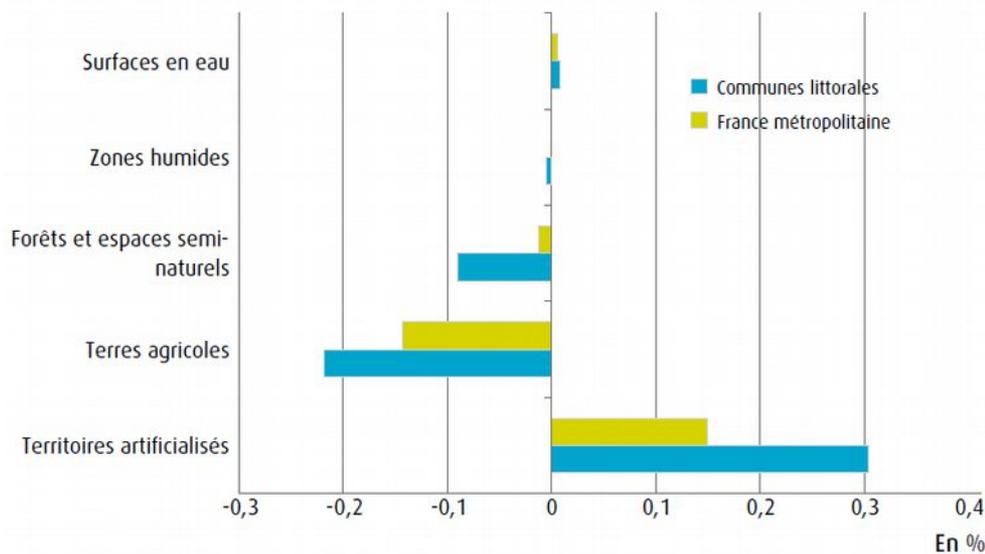
- **Bosquets** : sols boisés de surface unitaire inférieure à 0,50 ha et comportant 4 arbres ou plus.

- **Haies et alignements d'arbres** : sols boisés de forme linéaire dont la largeur moyenne (projection des houppiers sur le sol) est comprise entre 3 et 20 m et la longueur supérieure à 25 m.

# Occupation du sol en 2006

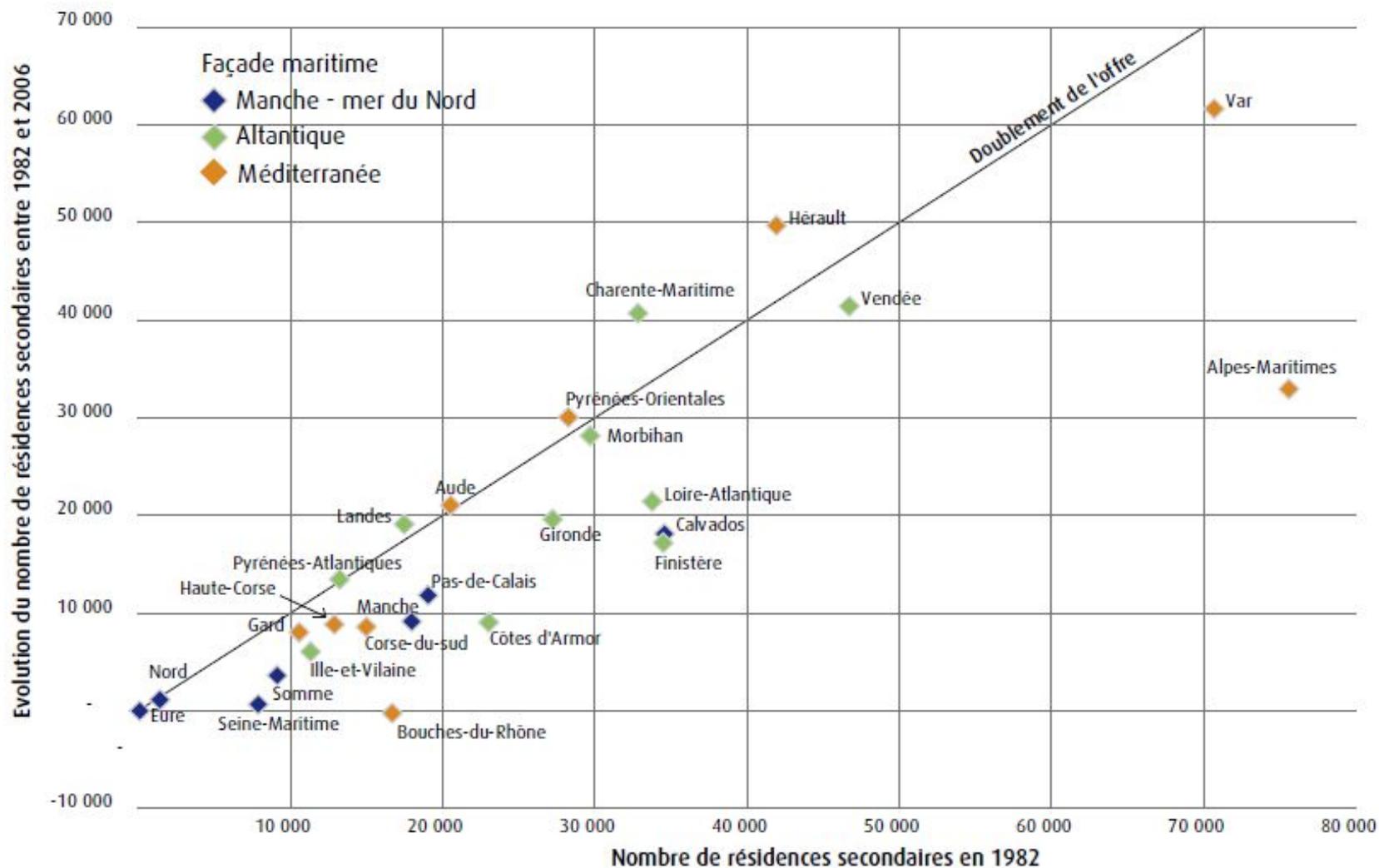


## Part du territoire affectée par des changements d'occupation des sols entre 2000 et 2006 par grands types d'occupation du sol



Source : UE-SOeS, CORINE Land Cover 2000 et 2006.  
 Traitements : SOeS (Observatoire du littoral).

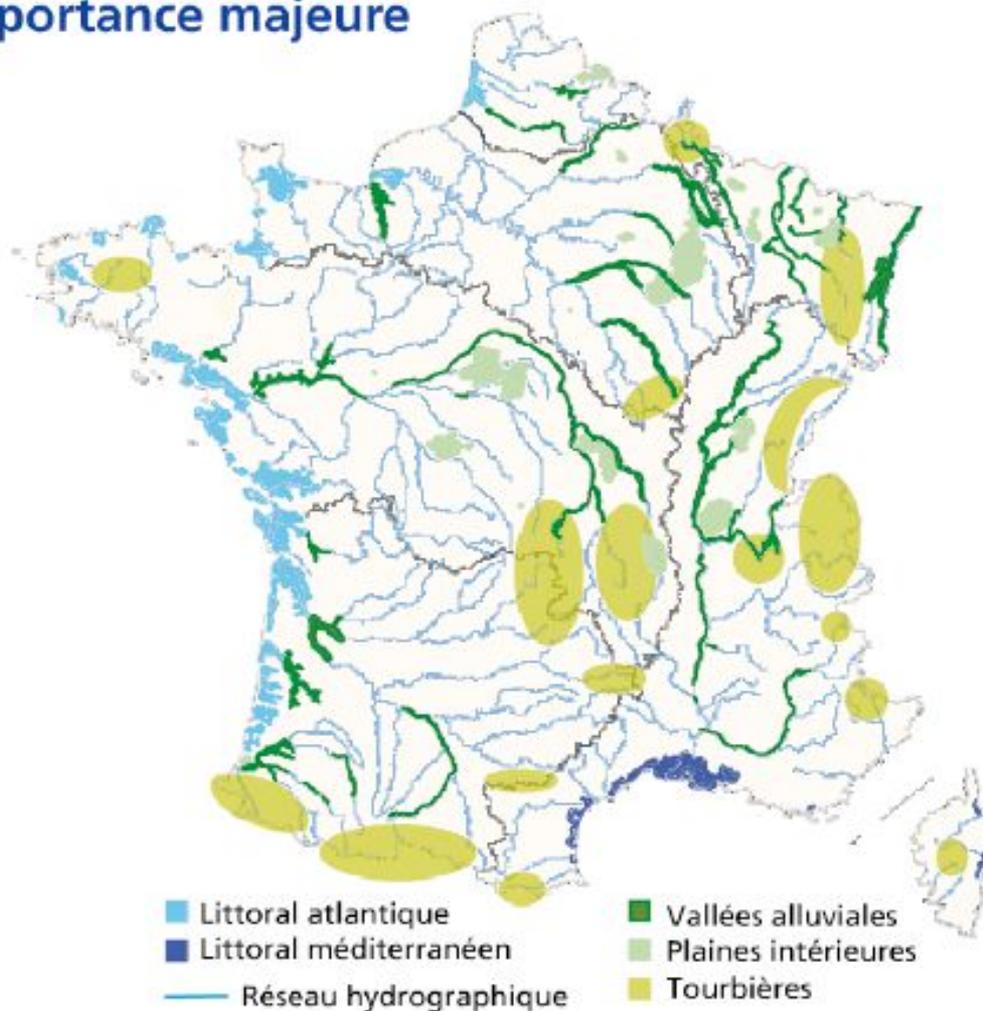
# Évolution du nombre de résidences secondaires dans les communes littorales métropolitaines



Source : Insee, RP 1982 et 2006. Traitements : SOeS (Observatoire du littoral).

# Dix ans d'évolution des zones humides (1990-2000)

## Les zones humides d'importance majeure



*Qu'est-ce qu'une zone humide ?*

*Marais, tourbières, vasières littorales, annexes et forêts alluviales...*

Zones de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique caractérisées par la présence d'eau en surface ou dans le sol

### Rôle important

- pour la régulation des débits des cours d'eau
- pour l'épuration des eaux

Faune et flore spécifiques adaptées aux conditions particulières du milieu

- Espèces rares ou menacées

Des menaces : drainage, urbanisation, édification ou aménagement des voies de communication terrestres ou fluviales

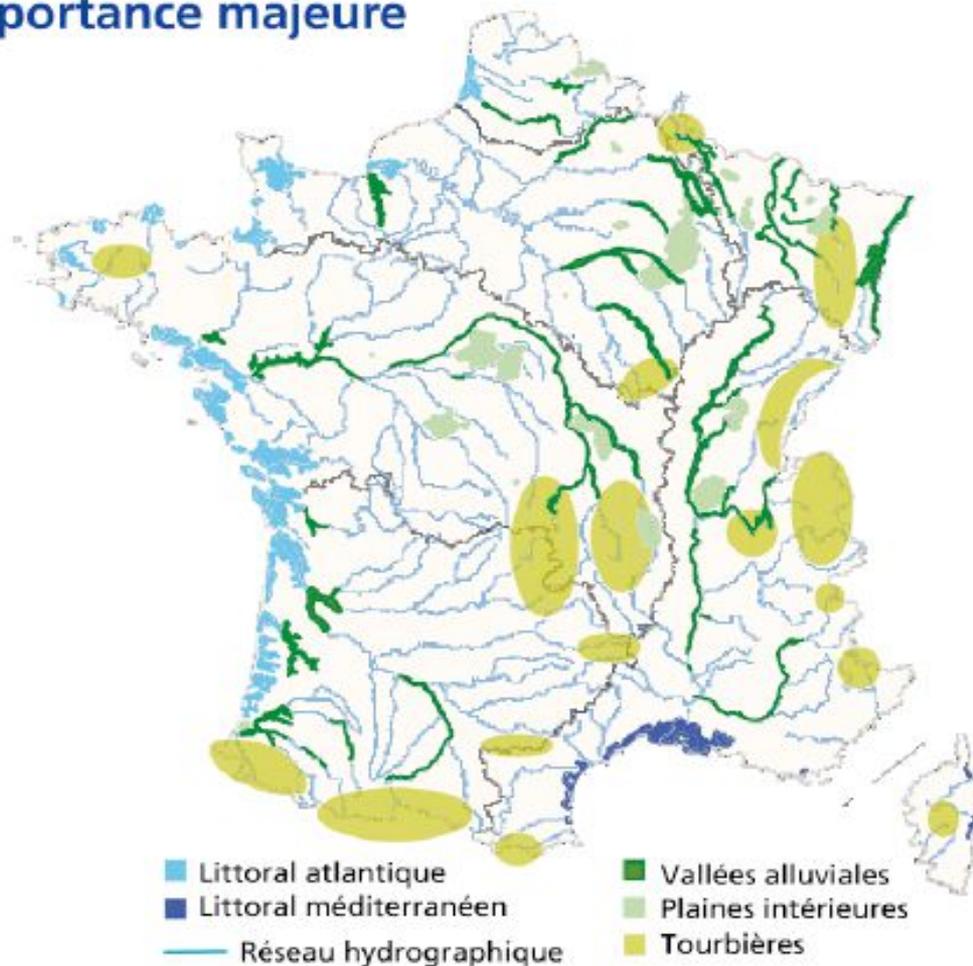
Pas de cadre intégré d'actions (comme pour le littoral ou la montagne)

- zones humides relèvent de politiques sectorielles très diverses

Source : Ifen (ONZH), juillet 2000.

# Dix ans d'évolution des zones humides (1990-2000)

## Les zones humides d'importance majeure



*Qu'est-ce qu'une zone humide d'importance majeure ?*

**Un échantillon de divers types de zones humides**

situées en Métropole choisies par le plan d'action en faveur des zones humides

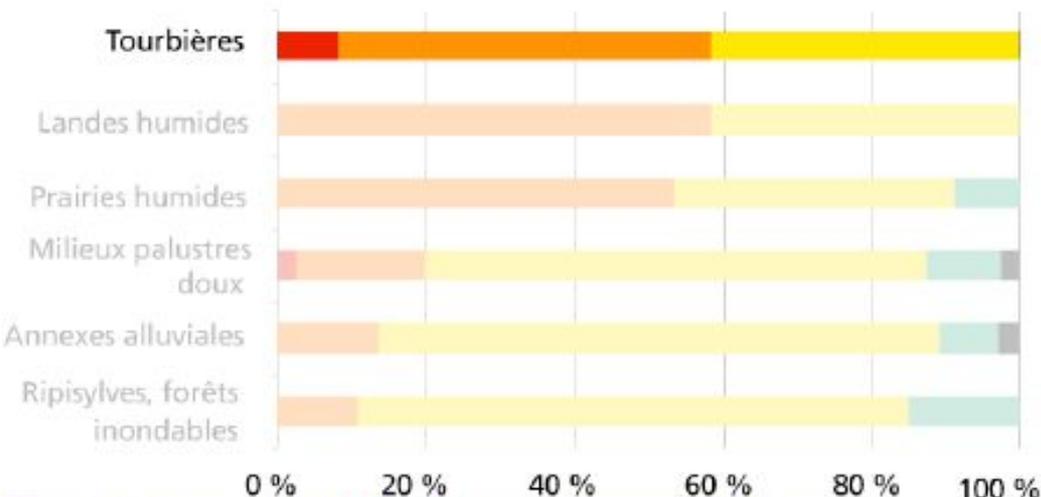
**Une forte dégradation des zones humides d'importance majeure entre 1980 et 1990**

Source : Ifen (ONZH), juillet 2000.

# Superficies et états de conservation des milieux humides (évolution 1990-2000)

*Des milieux très dégradés*

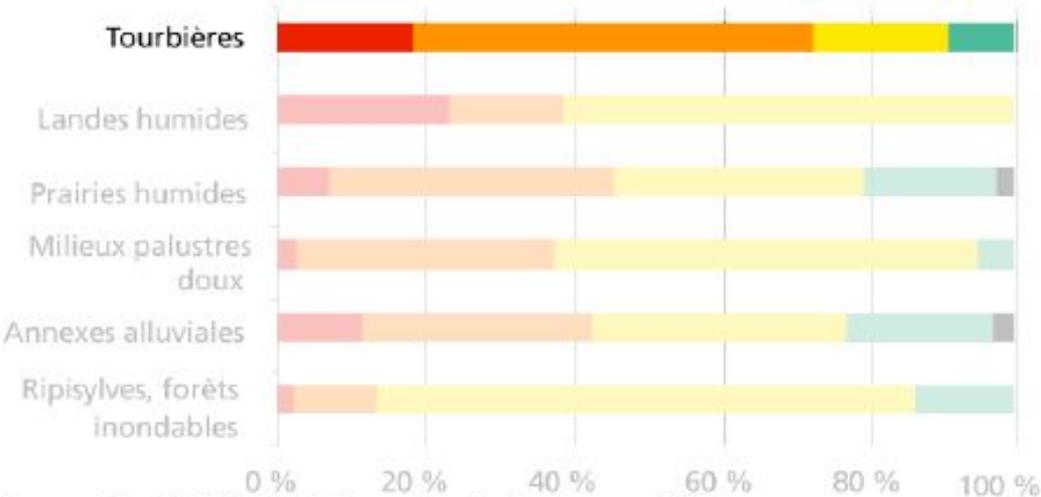
## Evolution des surfaces



### Les tourbières

- Situation grave du fait du temps nécessaire à la formation des tourbières
- Restauration possible : + 10 % des zones restaurées entre 1990 et 2000
- Habitat d'intérêt européen

## Evolution de l'état de conservation



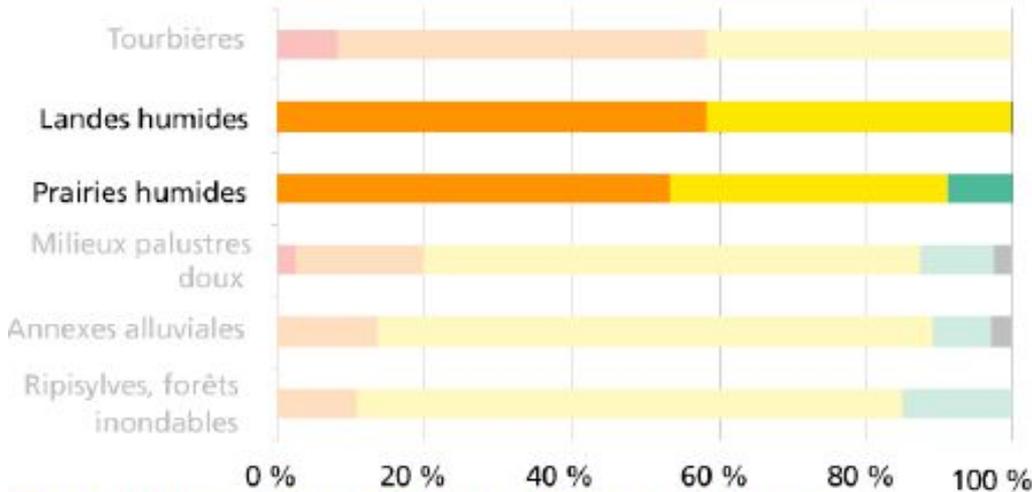
- 1 : régression ou dégradation forte
- 2 : régression ou dégradation notable
- 3 : stable
- 4 : extension ou restauration notable
- 5 : extension ou restauration forte

Source : Ifen, ONCFS, Fédération nationale des chasseurs (FNC).

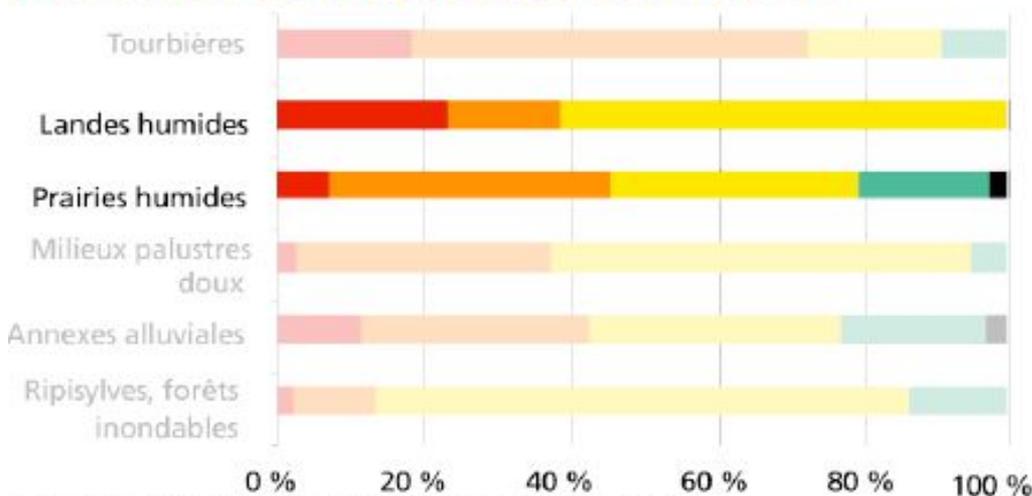
# Superficies et états de conservation des milieux humides (évolution 1990-2000)

*Des milieux  
fortement dégradés*

## Evolution des surfaces



## Evolution de l'état de conservation



Source : Ifen, ONCFS, Fédération nationale des chasseurs (FNC).

### Les prairies humides et les landes humides

#### Prairies humides

- Régression moindre que durant les années 90
- Emergence de programmes de sauvegarde ou de reconquête comme les opérations locales agri-environnementales (OLAE)

#### Landes humides

- Moins bien connues
- Font partie des habitats d'intérêt européen pris en compte dans les sites Natura 2000

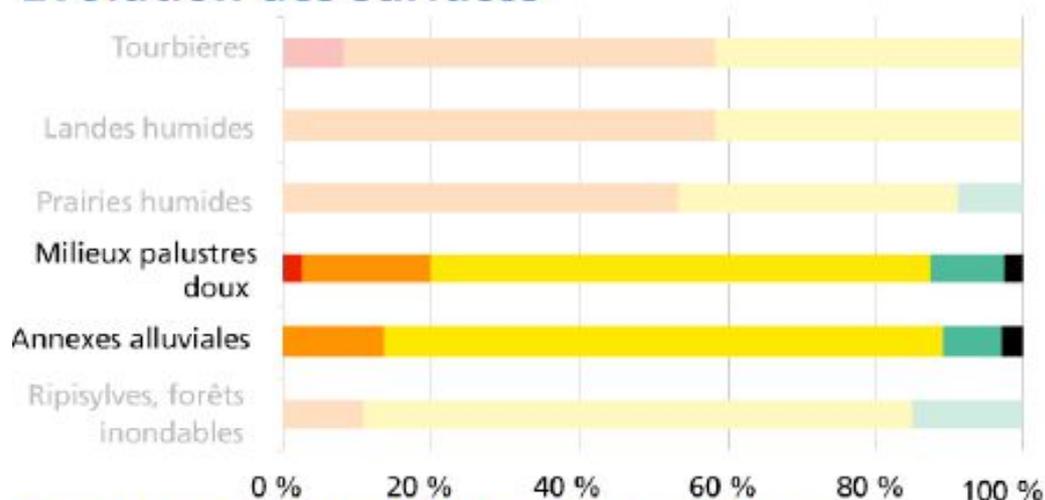
- 1 : régression ou dégradation forte
- 2 : régression ou dégradation notable
- 3 : stable
- 4 : extension ou restauration notable
- 5 : extension ou restauration forte

# Superficies et états de conservation des milieux humides (évolution 1990-2000)

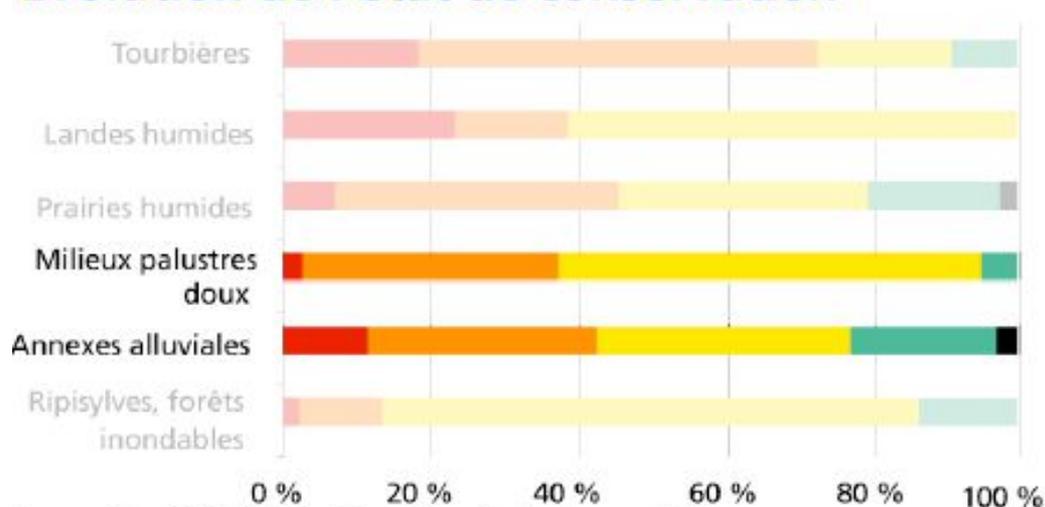
*Des milieux*

*en situation incertaine*

## Evolution des surfaces



## Evolution de l'état de conservation



Source : Ifen, ONCFS, Fédération nationale des chasseurs (FNC).

## Les milieux palustres doux et les annexes alluviales

### Milieux palustres

- Régression nettement moindre que durant la période précédente
- Renferme des habitats importants : roselières à grands héliophytes...
- Roselières ne sont pas des habitats d'intérêt communautaire mais certaines se trouvent dans un site Natura 2000

### Annexes alluviales

- Dégradation de 40 % des zones et reconquête de 20 % des zones
- Reconquête liée à la reconnaissance des fonctions hydrologiques et écologiques des annexes alluviales, à l'existence de méthodes de restauration et la mobilisation de divers acteurs

- 1 : régression ou dégradation forte
- 2 : régression ou dégradation notable
- 3 : stable
- 4 : extension ou restauration notable
- 5 : extension ou restauration forte

# Superficies et états de conservation des milieux humides (évolution 1990-2000)

*Des milieux majoritairement stables*

## Evolution des surfaces



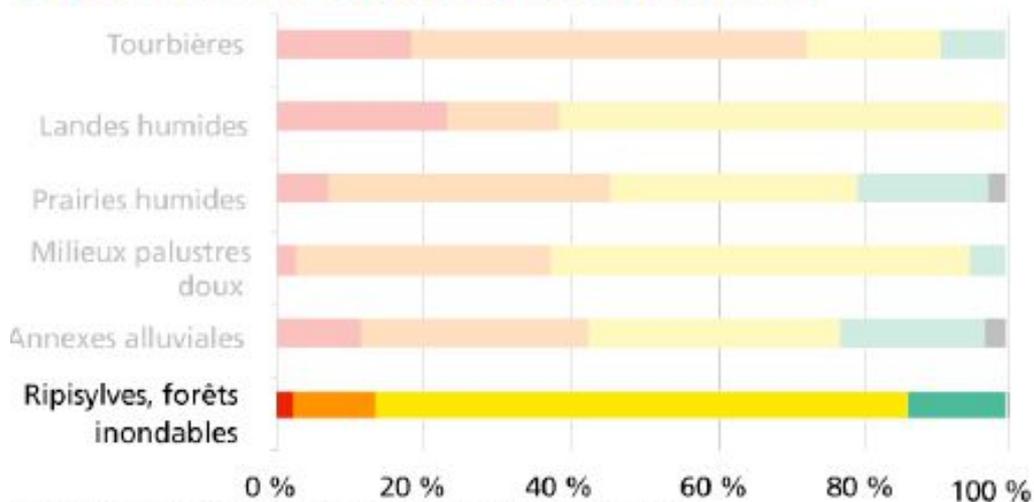
## Les ripisylves, forêts inondables

Prise de conscience de l'importance du rôle de ces milieux vis-à-vis :

- de la protection des berges contre l'érosion
- de la qualité des eaux (dénitrification, sédimentation)
- de la biodiversité

Font partie des habitats d'intérêt européen pris en compte dans les sites Natura 2000

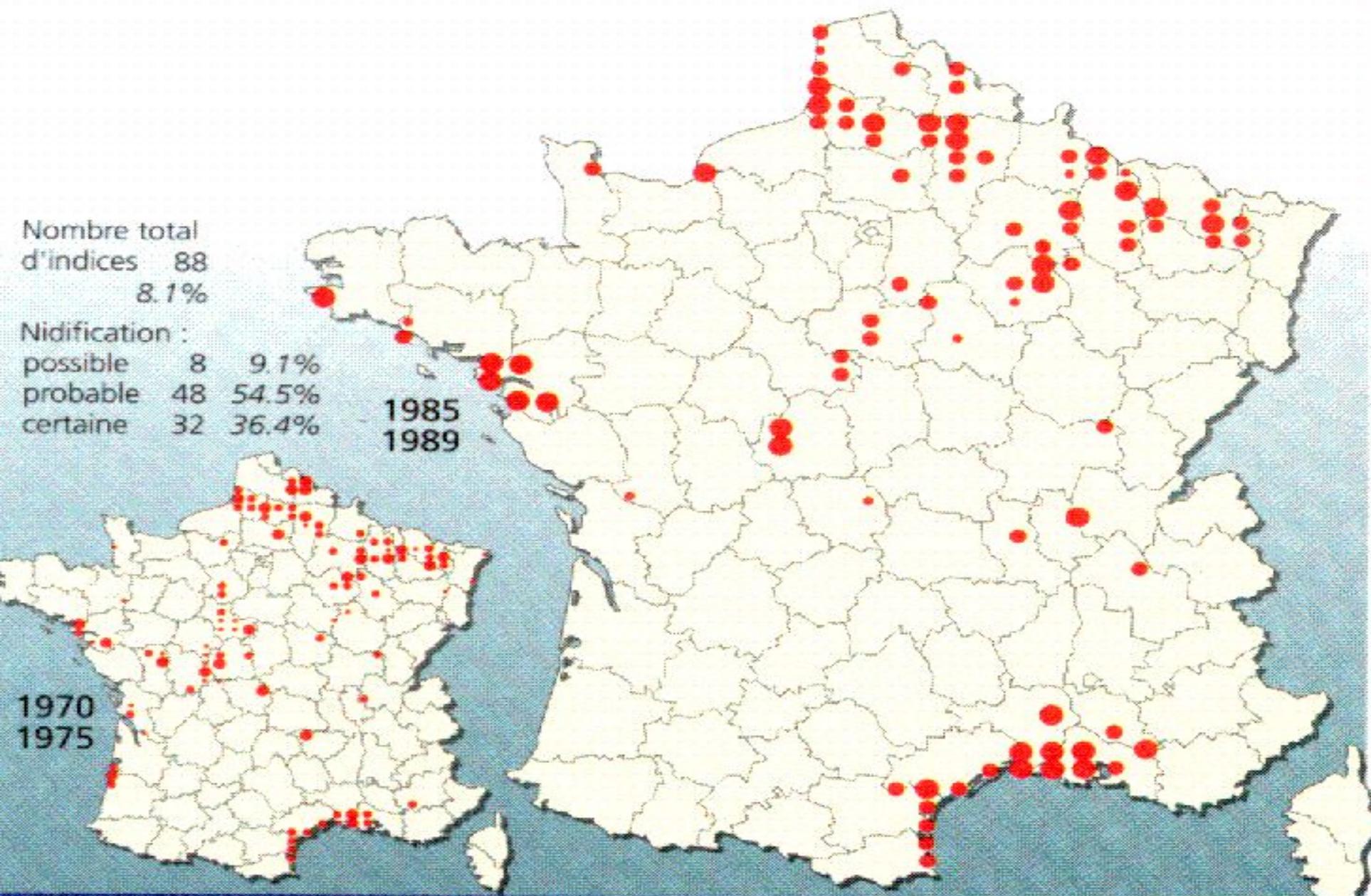
## Evolution de l'état de conservation



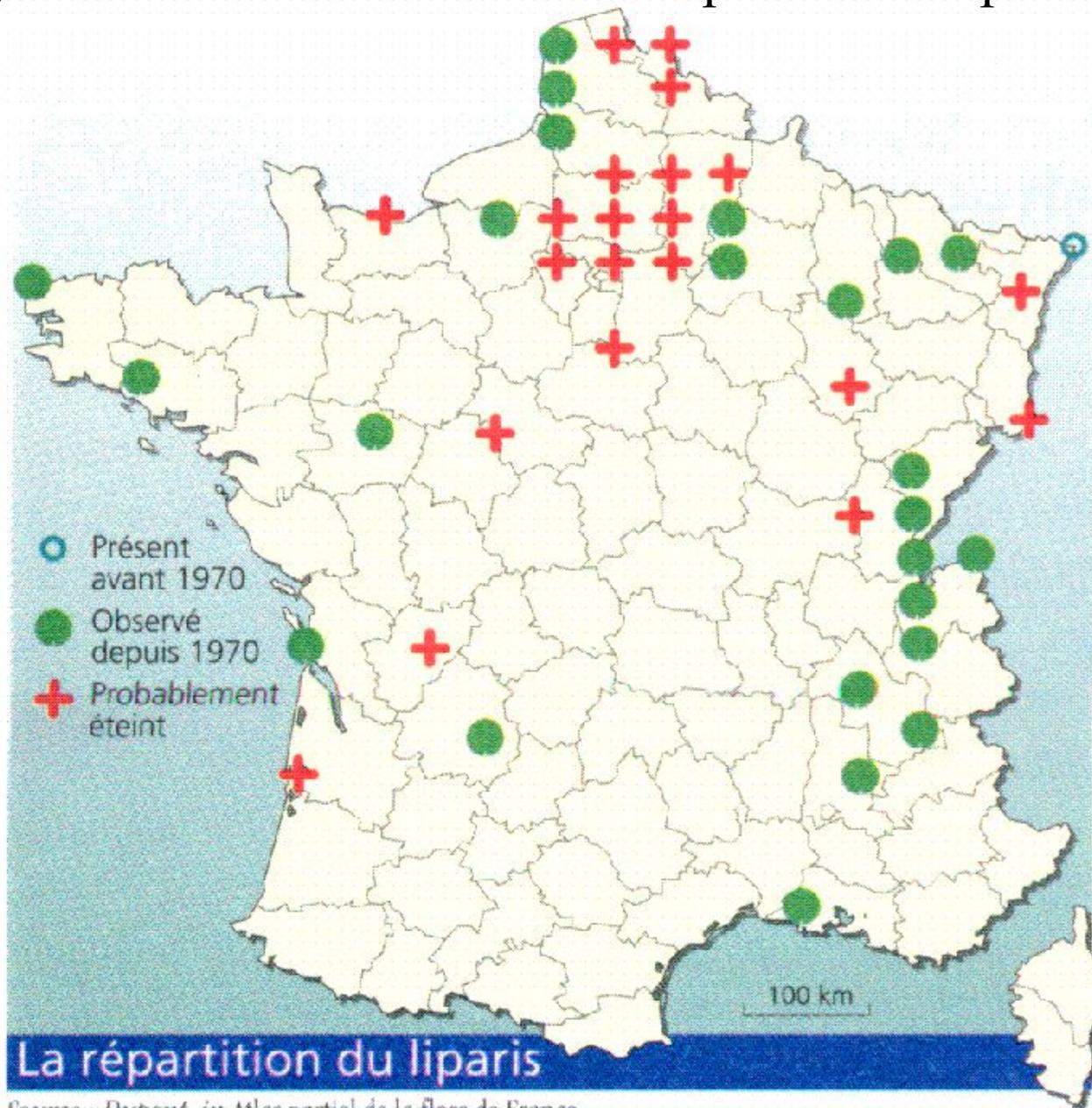
- 1 : régression ou dégradation forte
- 2 : régression ou dégradation notable
- 3 : stable
- 4 : extension ou restauration notable
- 5 : extension ou restauration forte

Source : Ifen, ONCFS, Fédération nationale des chasseurs (FNC).

# Répartition du butor étoilé : pb régions Centre et Pays de Loire



# Régression des zones humides : impact sur le liparis



Source : Dubont. in Atlas partiel de la flore de France.

## Les habitats d'intérêt communautaire

Grandes catégories de la typologie Corine Biotope	France		Europe à 25	
	Nombre de types d'habitats	Dont habitats prioritaires	Nombre de types d'habitats	Dont habitats prioritaires
Habitats littoraux et halophiles	35	8	46	13
Milieux aquatiques non marins	16	1	19	3
Landes, fruticées et prairies	33	9	52	20
Forêts	30	8	72	25
Tourbières et marais	9	4	12	7
Rochers continentaux, éboulis et sables	13	2	17	3
Terres agricoles et paysages artificiels	0	0	0	0

Source : Ifen, d'après Annexe 1 de la directive « Habitats » ; ministère de l'Écologie et du développement durable (Medd) ; Centre thématique européen sur la diversité biologique, janvier 2005.

### Un enjeu européen fort

62 % des habitats d'intérêt communautaires présents en Métropole

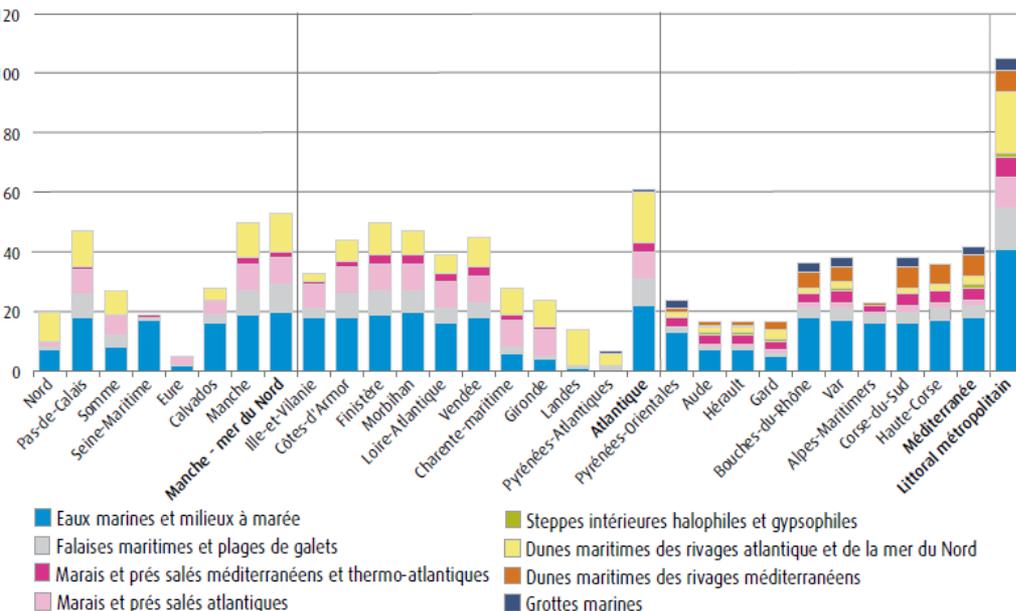
Source : IFEN, L'environnement en France, 2006. 11 biodiversite.pdf

... Et dans les Dom

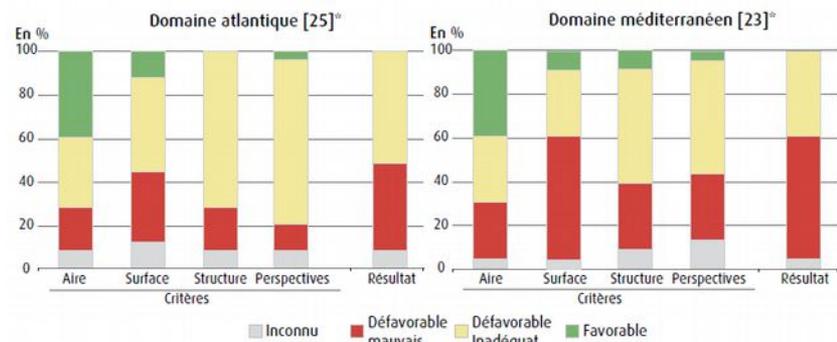
Présence de milieux spécifiques liés à la zone intertropicale : mangroves, récifs coralliens, forêt tropicale, habitats marins...

## Nombre d'habitats côtiers élémentaires d'intérêt communautaire présents par département

Nombre d'habitats d'intérêt communautaire



## État de conservation des habitats côtiers d'intérêt communautaire

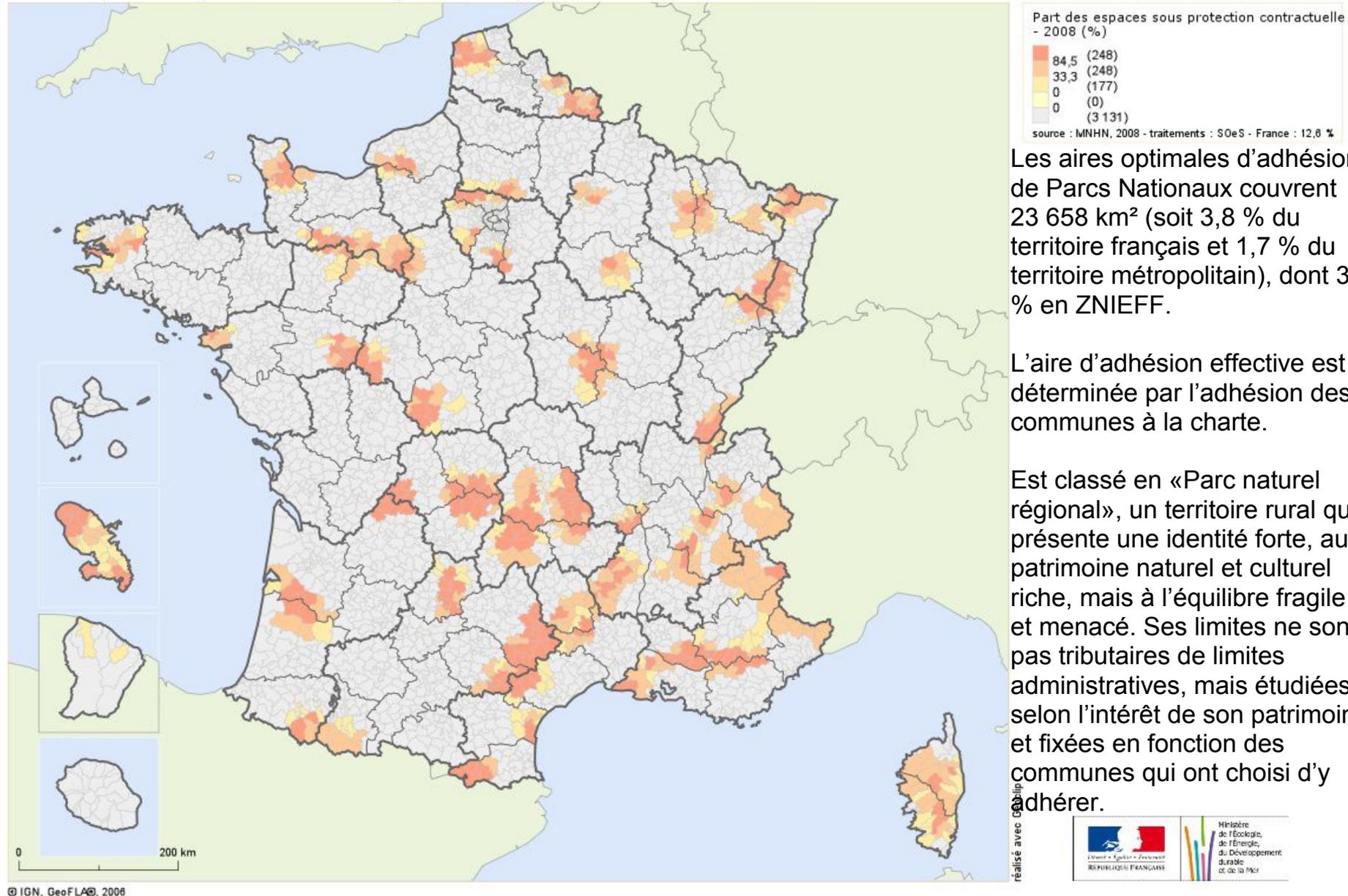


\* Nombre d'habitats pris en compte.

Source : Agence européenne pour l'Environnement, 2009. Traitements : SOEs (Observatoire du littoral).

# 1. Protection contractuelle : aires d'adhésion des parcs nationaux et parcs régionaux

Part des espaces sous protection contractuelle (cantons, 2008)



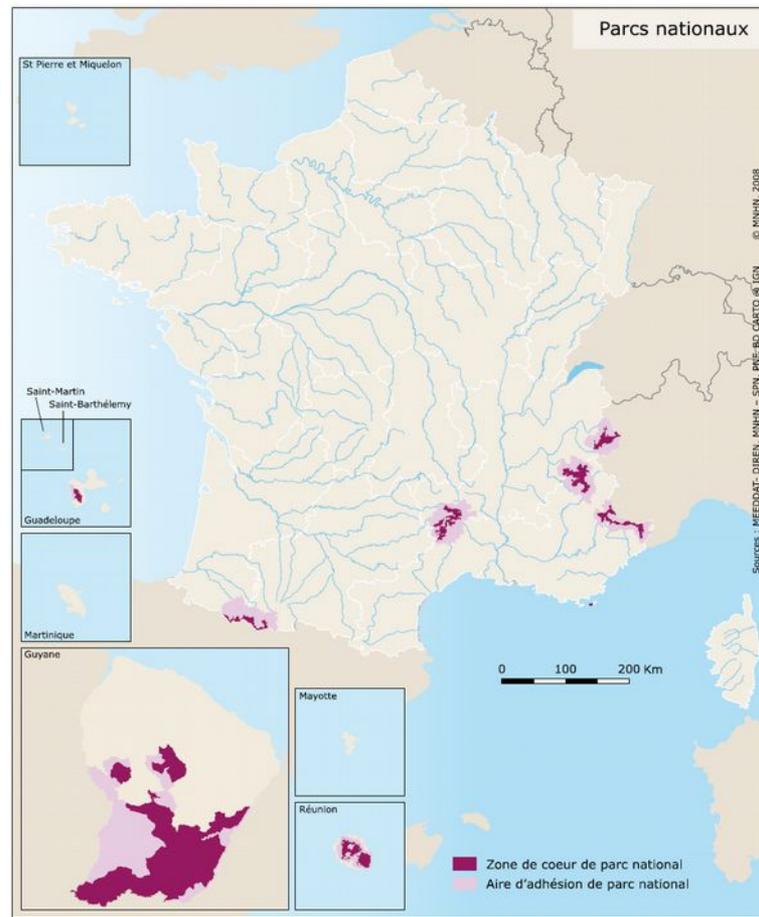
Les aires optimales d'adhésion de Parcs Nationaux couvrent 23 658 km<sup>2</sup> (soit 3,8 % du territoire français et 1,7 % du territoire métropolitain), dont 38 % en ZNIEFF.

L'aire d'adhésion effective est déterminée par l'adhésion des communes à la charte.

Est classé en «Parc naturel régional», un territoire rural qui présente une identité forte, au patrimoine naturel et culturel riche, mais à l'équilibre fragile et menacé. Ses limites ne sont pas tributaires de limites administratives, mais étudiées selon l'intérêt de son patrimoine et fixées en fonction des communes qui ont choisi d'y adhérer.



# 1. Protection contractuelle : aires d'adhésion des parcs nationaux et parcs régionaux

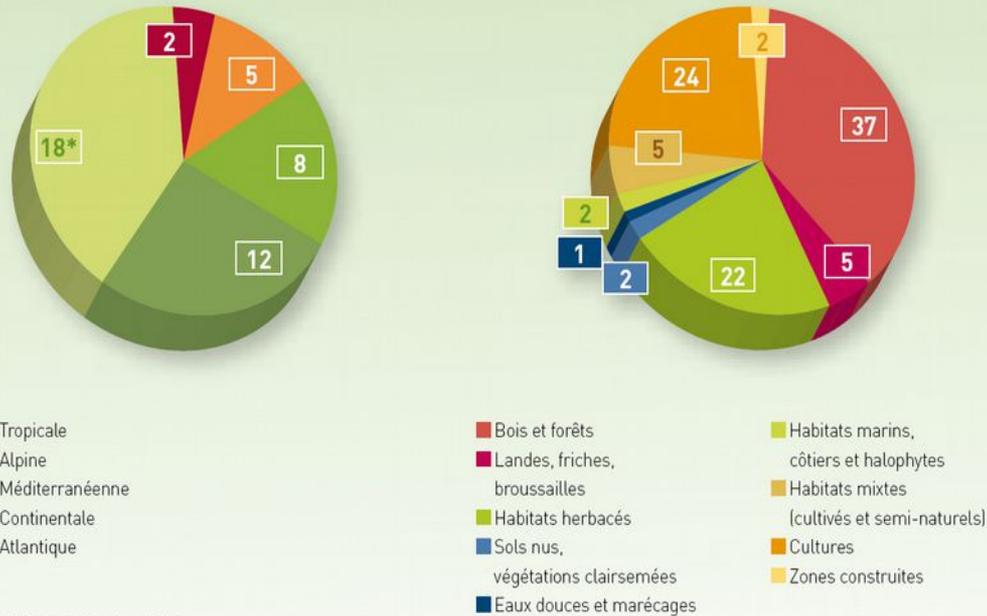


Le régime des Parcs Nationaux est encadré par la législation nationale. Ce régime n'est pas lié au statut foncier; propriété, occupation et exploitation peuvent rester le fait des particuliers, mais sont encadrées par des règles. La gestion d'un Parc National est confiée à un établissement public administratif de l'Etat (disposant d'un pouvoir réglementaire propre).

Les Parcs naturels régionaux mettent en œuvre un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de leur patrimoine. Sur 13% de notre territoire, les 45 Parcs naturels régionaux concernent aujourd'hui 21 régions métropolitaines et 2 départements d'outre mer. 3700 communes composent leurs territoires, où vivent 3 millions d'habitants.

# 1. Protection contractuelle : aires d'adhésion des parcs nationaux et parcs régionaux

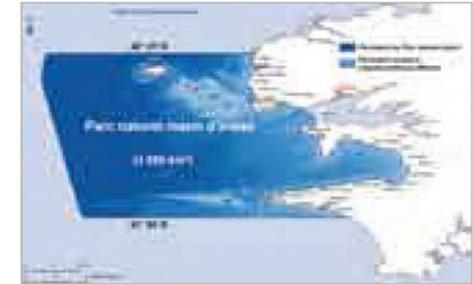
## Répartition biogéographique par habitats des PNR



\* nombre de parcs concernés

Les PNR couvrent une mosaïque de milieux et de paysages de toutes les zones biogéographiques du territoire métropolitain et des départements français d'Outre-mer.

Sur ces territoires, reconnus au niveau national pour leur forte valeur patrimoniale et paysagère, l'Etat et les collectivités territoriales concernées s'engagent résolument dans un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de ce patrimoine.



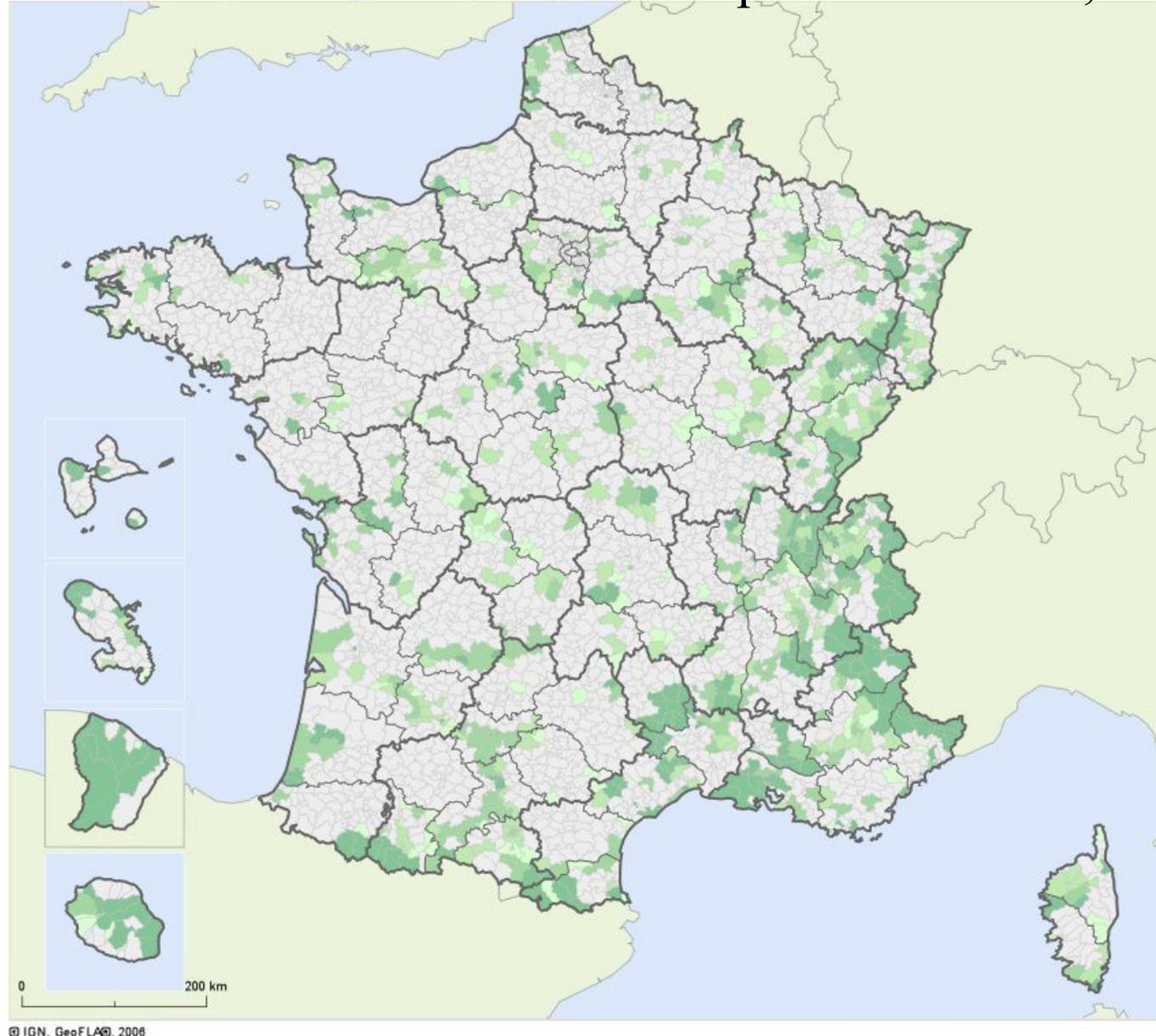
La création d'un parc naturel marin est motivée par l'existence d'un patrimoine naturel remarquable. Elle s'établit sur de vastes espaces maritimes au sein des eaux placées sous juridiction nationale, ainsi que sur les espaces appartenant au domaine public maritime.

Le premier parc naturel marin de la Mer d'Iroise a été créé en 2007 et couvre une surface de 3500 km<sup>2</sup>.

Trois autres projets ont été mis officiellement à l'étude par arrêté interministériel : sur la côte Vermeille, à Mayotte, et à l'ouvert des trois estuaires de la côte Picarde. L'objectif est la création d'une dizaine de parc naturel marin d'ici à 2012, dont deux dans les départements d'outre-mer.

## 2. Protection réglementaire : arrêtés préfectoraux, zones centrales des parcs nationaux, réserves naturelles, ...

Part des espaces sous protection réglementaire (cantons, 2008)

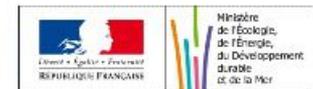


Les cœurs de Parcs Nationaux couvrent 25 045 km<sup>2</sup> (soit 3,9 % du territoire français et 0,6 % du territoire métropolitain), dont 44 % en ZNIEFF.

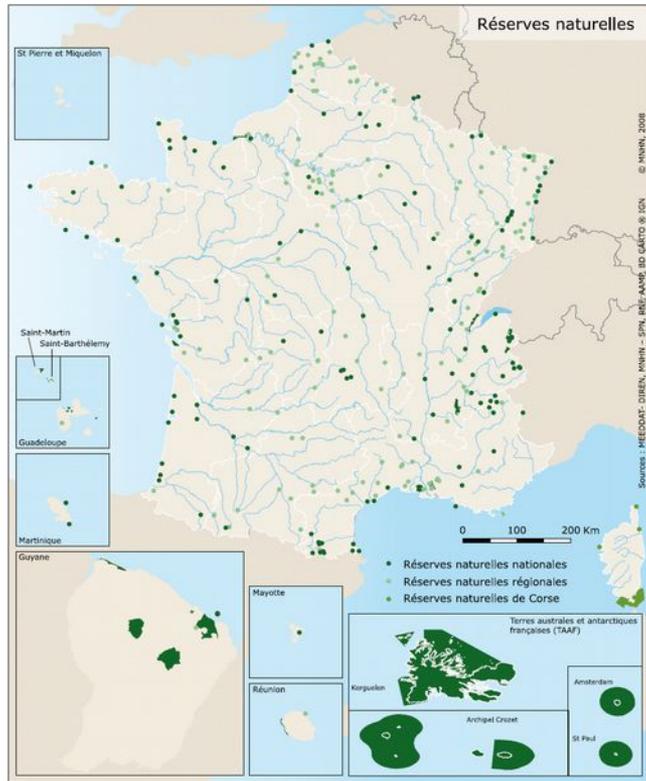
Les **326** réserves naturelles couvrent plus de **2,7 millions d'hectares**, dont une part importante en Outre-mer et dans les Terres Australes et Antarctiques Françaises.

Depuis plus de 30 ans, l'ONF a préservé plus de 200 sites remarquables, couvrant plus de 170 000 hectares en métropole et dans les départements d'Outre-mer.

réalisée avec Géoclip

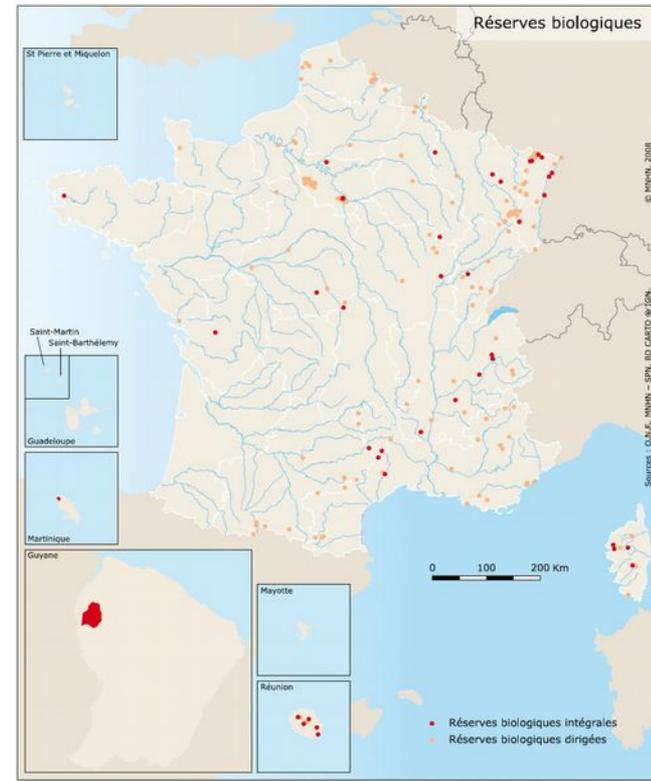


## 2. Protection réglementaire : réserves naturelles et réserves biologiques



Qu'elles soient créées par l'Etat ou, depuis 2002, par les Régions ou la Collectivité Territoriale de Corse (CTC), les **réserves naturelles** comportent 3 éléments essentiels : un territoire, une réglementation, une instance de gestion.

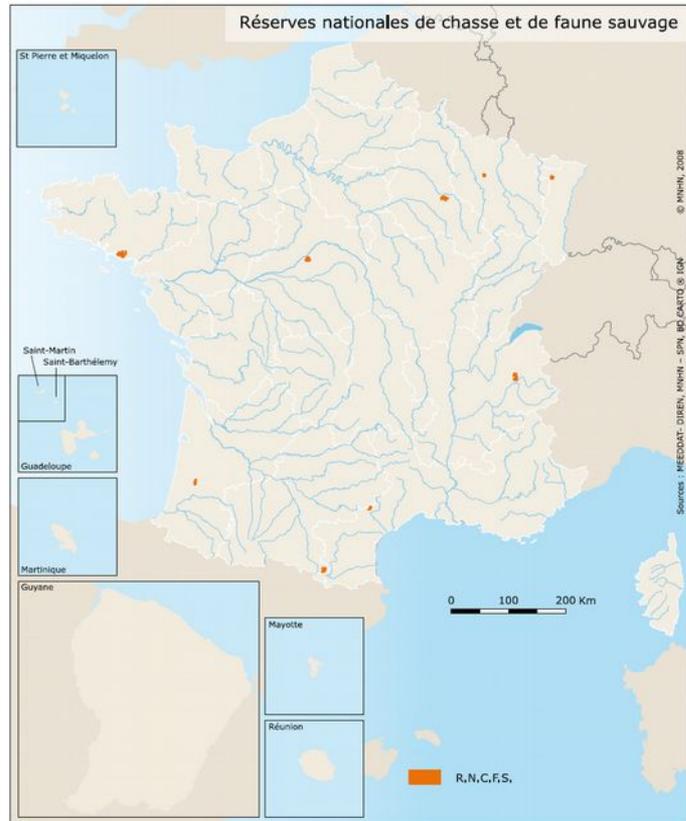
La **réglementation** permet d'exclure, de restreindre ou d'organiser les activités humaines qui mettent en cause le patrimoine à protéger.



Les **Réserves biologiques** constituent un outil de protection propre aux forêts publiques et particulièrement bien adapté à leurs spécificités.

Les Réserves biologiques dirigées (RBD) ont pour objectif la conservation de milieux et d'espèces remarquables. Dans les Réserves biologiques intégrales (RBI), l'exploitation forestière est proscrite et la forêt est rendue à une évolution naturelle.

## 2. Protection réglementaire : réserves nationales de chasse et de faune sauvage et arrêtés préfectoraux de protection de biotope



Après 1945, les **réserves de chasse** sont créées pour avoir une fonction de réservoir où des captures d'espèces gibier étaient réalisées afin d'implanter de nouvelles souches ou de repeupler d'autres territoires. Puis ce sont créées en 1968 les **réserves nationales de chasse**. Celles-ci avaient un objectif de production de grand gibier à des fins de repeuplement. Ce réseau comporte aujourd'hui 9 territoires couvrant 35 000 ha. 2 types : réserves d'avifaune migratrice et réserves de grande faune.

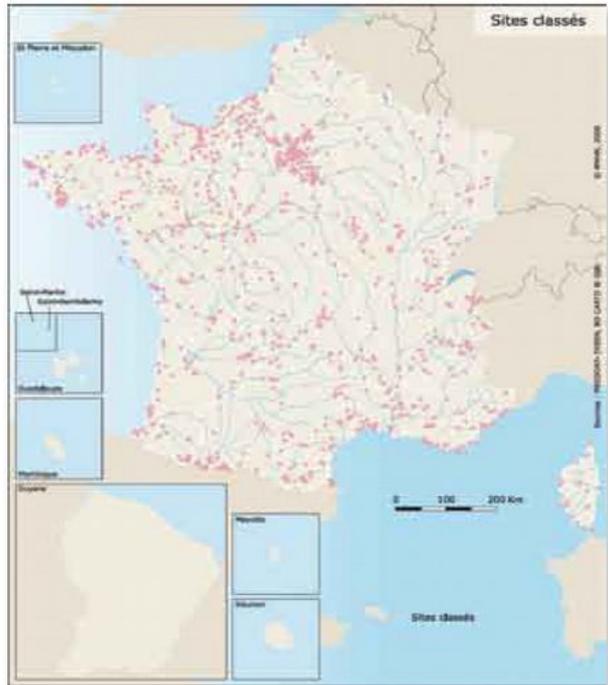
[http://www.uicn.fr/IMG/pdf/UICN\\_France\\_-\\_espaces\\_proteges.pdf](http://www.uicn.fr/IMG/pdf/UICN_France_-_espaces_proteges.pdf)



Les **arrêtés de protection de biotope** sont des **aires protégées à caractère réglementaire**, qui ont pour objectif de prévenir, par des mesures réglementaires spécifiques de préservation de leurs biotopes, la disparition d'**espèces protégées**.

L'**arrêté de protection de biotope** ne comporte pas de mesures de gestion, il est limité à des mesures d'**interdiction** ou d'**encadrement d'activités**, susceptibles d'être contrôlées par l'ensemble des services de police de l'État

## 2. Protection réglementaire : sites classés



Au 1er janvier 2008, le territoire national comptait **2656 sites classés** pour une superficie de 853 400 hectares et **4794 sites** inscrits pour une superficie de 1 680 000 hectares. Au total, ce sont près de **4 % du territoire national** qui sont concernés par ces protections.

La législation sur la protection des monuments naturels et des sites s'intéresse aux monuments naturels et aux sites « dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresque, un intérêt général ».

Les sites classés et inscrits bénéficient d'une protection réglementaire.

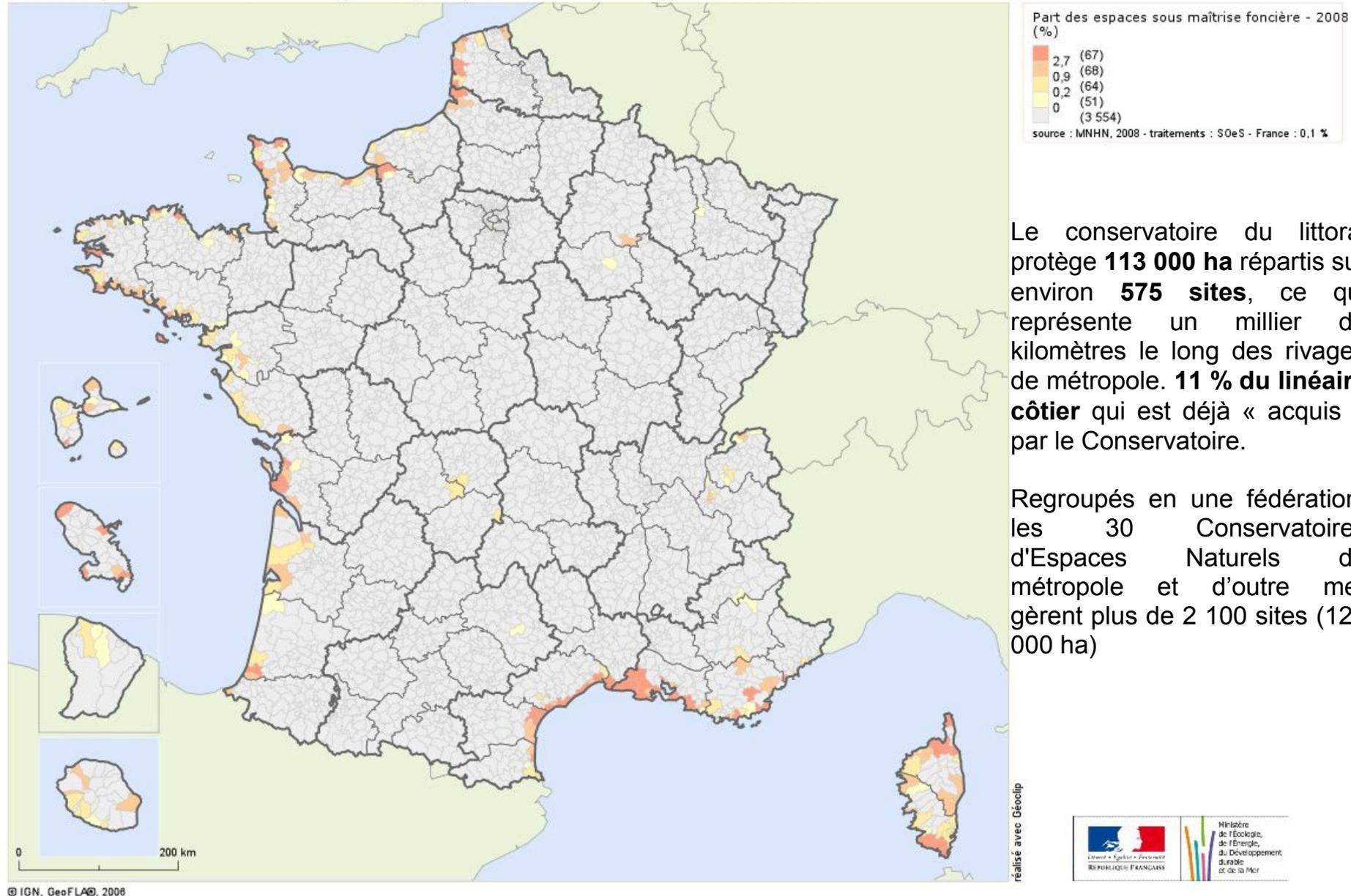
La reconnaissance de la valeur patrimoniale des paysages nationaux par le classement s'est tout d'abord attachée à des éléments remarquables mais ponctuels – rochers, cascades, fontaines, arbres isolés - puis à des écrans ou des points de vue, à des châteaux et leurs parcs.

Elle s'est peu à peu étendue à des espaces beaucoup plus vastes constituant des ensembles géologiques, géographiques ou paysagers : massifs, forêts, gorges, vallées, marais, caps, îles (le massif du Mont-Blanc, la forêt de Fontainebleau, les gorges du Tarn, le marais poitevin, les caps Blanc-Nez et Gris-Nez, l'île de Ré...), couvrant plusieurs milliers, voire plusieurs dizaines de milliers d'hectares.

La loi de 1930 sert également à préserver certains lieux historiques qui ont été le théâtre de grands événements ou de grandes batailles (les sites du débarquement, la bataille de la Somme, de la Marne, Colombey-les-deux-Eglises...).

### 3. Maîtrise foncière : conservatoire du littoral et conservatoires régionaux

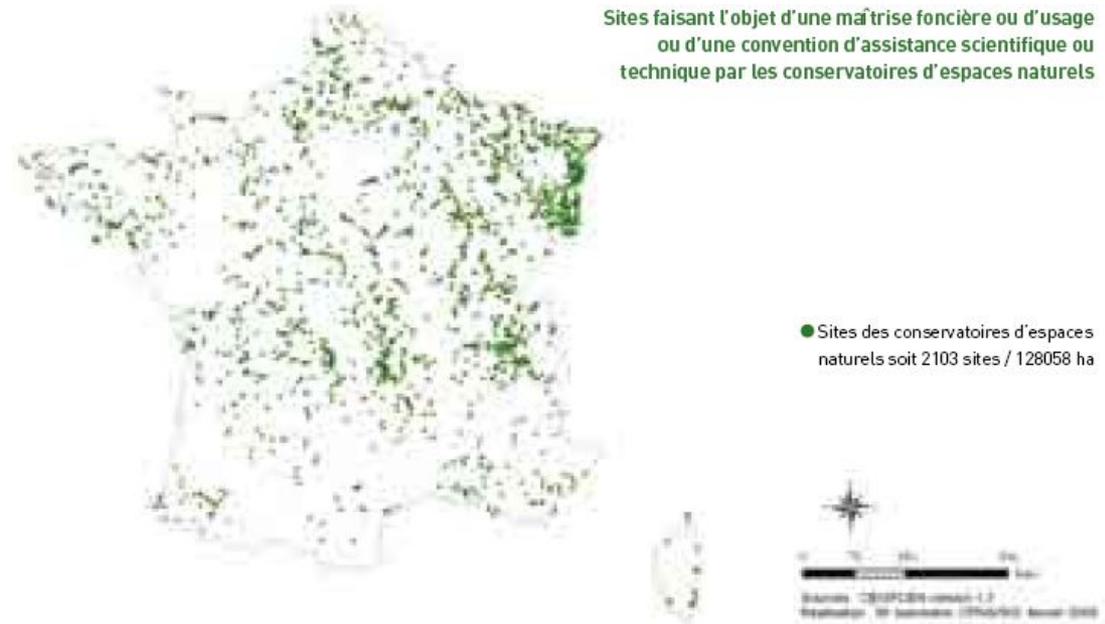
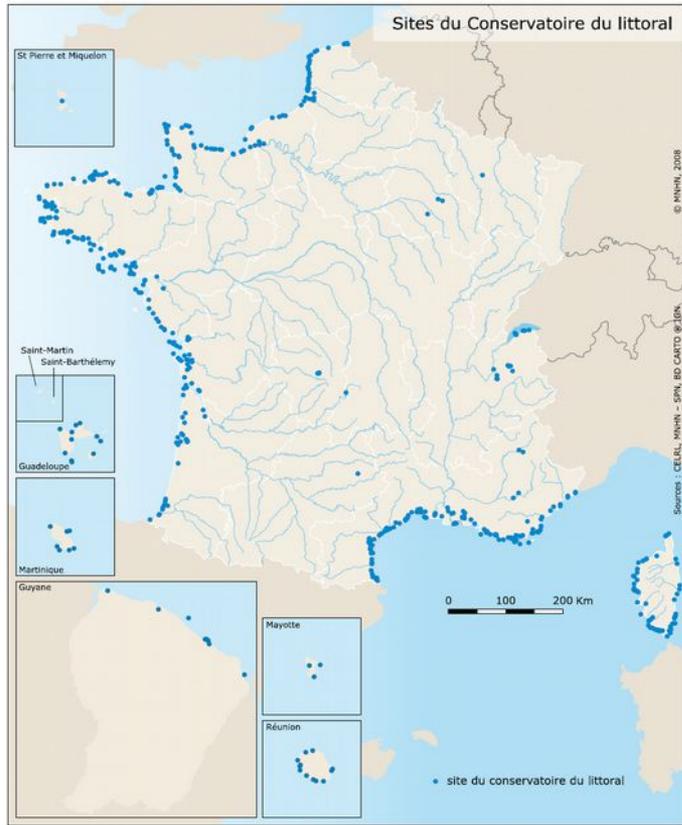
Part des espaces sous maîtrise foncière (cantons, 2008)



Le conservatoire du littoral protège **113 000 ha** répartis sur environ **575 sites**, ce qui représente un millier de kilomètres le long des rivages de métropole. **11 % du linéaire côtier** qui est déjà « acquis » par le Conservatoire.

Regroupés en une fédération, les 30 Conservatoires d'Espaces Naturels de métropole et d'outre mer gèrent plus de 2 100 sites (125 000 ha)

### 3. Maîtrise foncière : conservatoire du littoral et conservatoires régionaux



Le **conservatoire du littoral** met en œuvre un programme de protection foncière, par acquisition ou affectation de sites naturels ce qui distingue son action parmi les différents outils de protection réglementaire.

Autre originalité du conservatoire est de développer une gestion partenariale des sites avec ses gestionnaires, qui sont prioritairement des collectivités locales. Les conditions de gestion sont définies dans le cadre de **plans de gestion** validés par le Conservatoire et mis en œuvre par les collectivités gestionnaires.

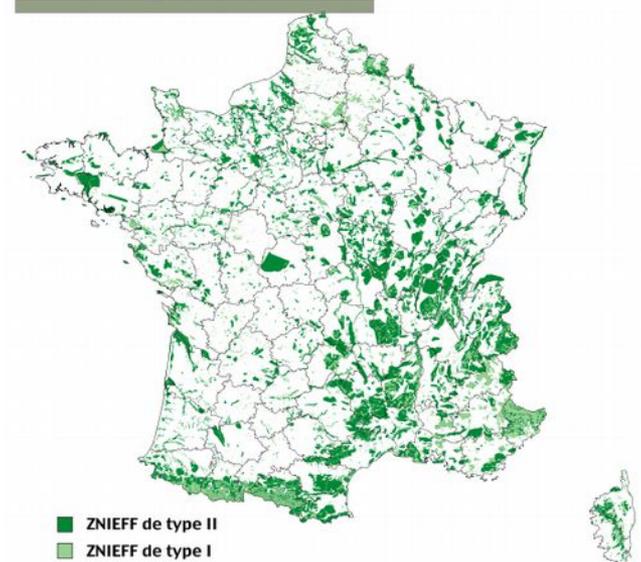
[http://www.uicn.fr/IMG/pdf/UICN\\_France\\_-\\_espaces\\_proteges.pdf](http://www.uicn.fr/IMG/pdf/UICN_France_-_espaces_proteges.pdf)

L'action des **Conservatoires d'Espaces Naturels** est fondée sur la **maîtrise foncière et d'usage**. Elle s'appuie sur une **approche concertée**, au plus près des enjeux environnementaux, sociaux et économiques des territoires.

## 4. Espaces classés ZICO et ZNIEFF



Carte des ZNIEFF



Les **Zones Importantes pour la Conservation (ZICO)**, ou Important Bird Areas, IBA) sont des surfaces qui abritent des effectifs significatifs d'oiseaux, qu'il s'agisse d'espèces de passage en halte migratoire, d'hivernants ou de nicheurs, atteignant les seuils numériques fixés par au moins un des trois types de critères :

- \* A : importance mondiale
- \* B : importance européenne
- \* C : importance au niveau de l'Union Européenne

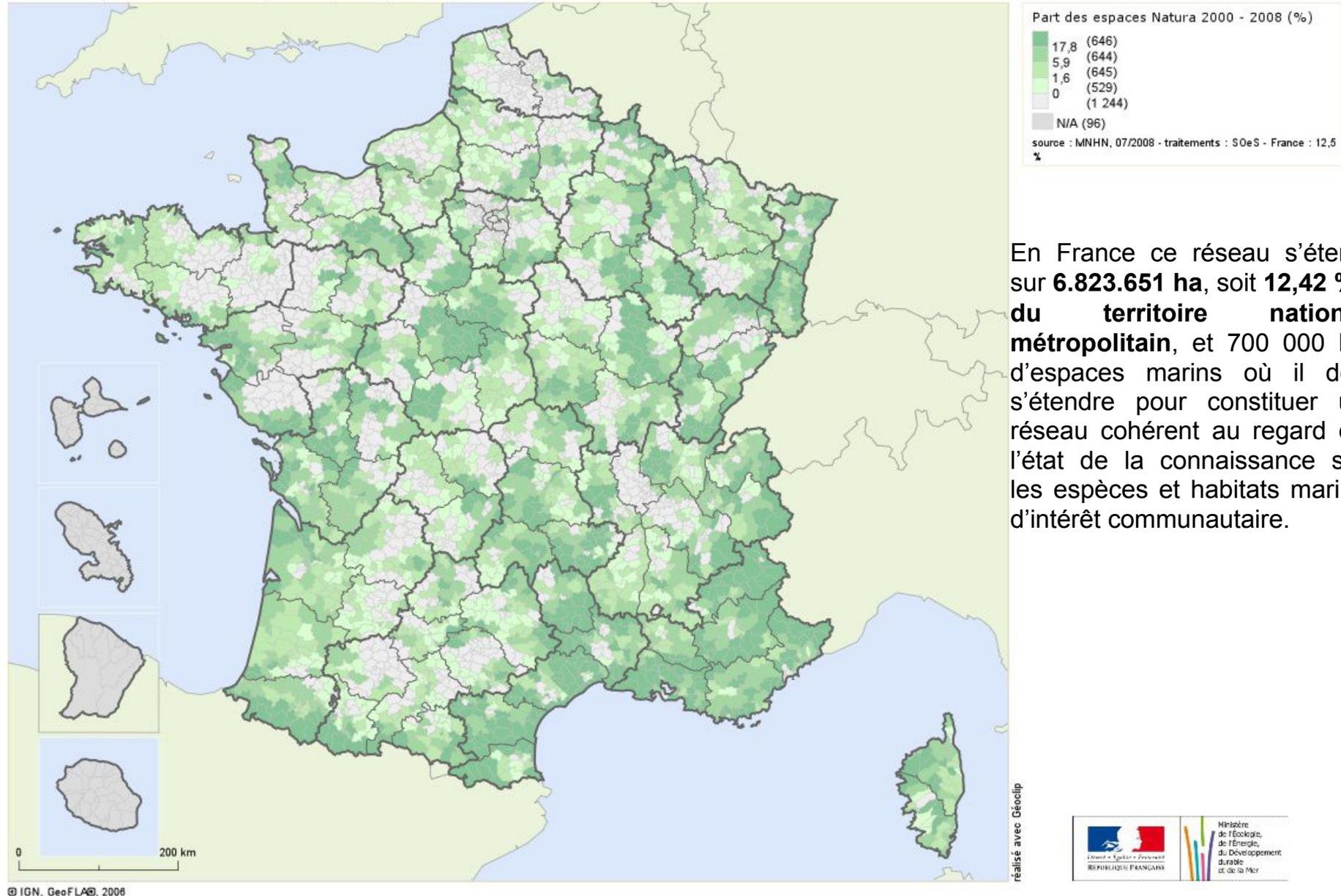
En France métropolitaine, il y a 285 ZICO, dont 277 présentent une importance internationale (107 sites atteignent le critère A, 111 le B et 59 le C ; 8 sites sont d'importance nationale).

Lancé en 1982, l'inventaire des **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Il existe deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I, d'une superficie souvent limitée, caractérisées par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations même limitées.
- les ZNIEFF de type II, grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, ...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

# 4. Le réseau Natura 2000

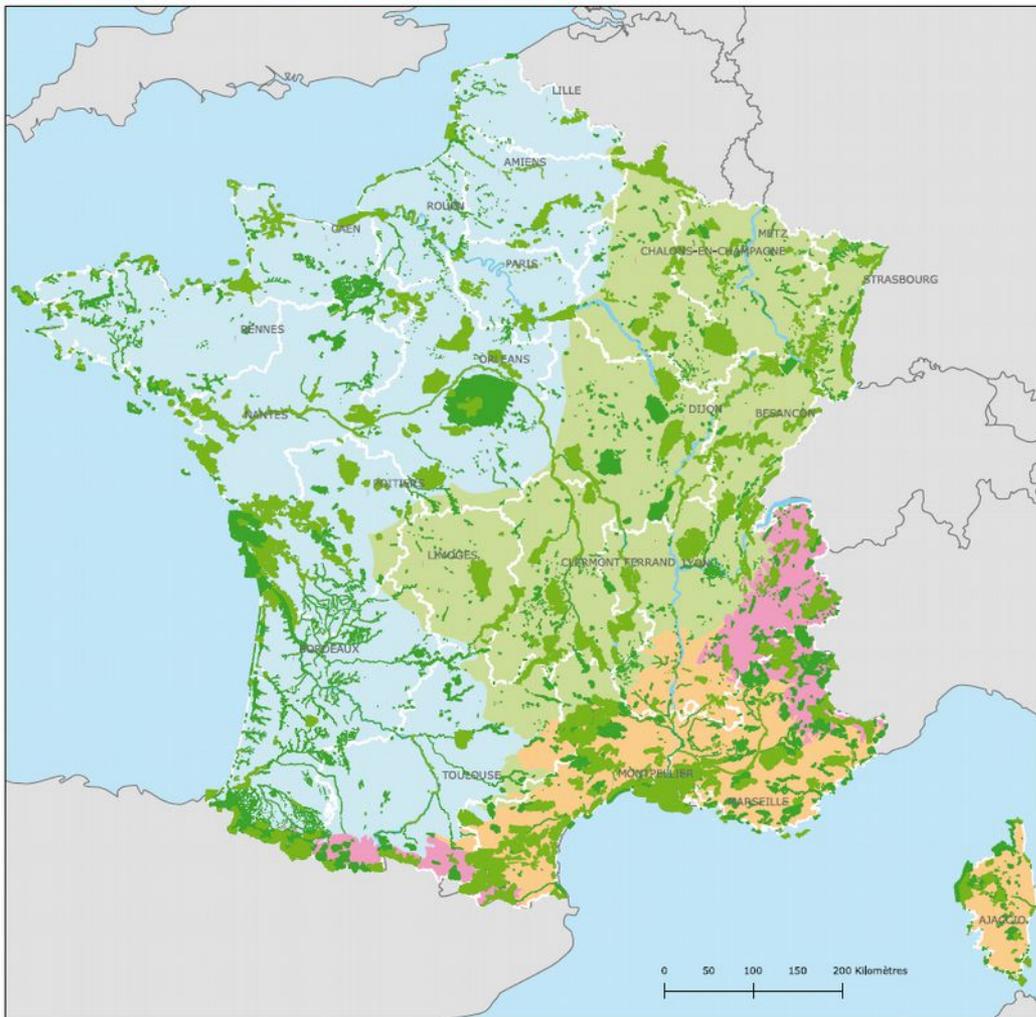
Part des espaces Natura 2000 (cantons, 2008)



En France ce réseau s'étend sur **6.823.651 ha**, soit **12,42 %** du **territoire national métropolitain**, et 700 000 ha d'espaces marins où il doit s'étendre pour constituer un réseau cohérent au regard de l'état de la connaissance sur les espèces et habitats marins d'intérêt communautaire.

# 4. Sites Natura 2000

Natura 2000 / Directive Habitats et Directive Oiseaux / Etat au 30 juin 2007



- ZPS / Zone de Protection Spéciale (Directive oiseaux)
- SIC / Zone d'Importance Communautaire (Directive Habitats)
- Domaine alpin
- Domaine atlantique
- Domaine continental
- Domaine méditerranéen

© Service du patrimoine naturel  
D.E.G.B., M.N.H.N. - Paris, septembre 2007

Le réseau européen Natura 2000 vise le maintien ou le rétablissement des **habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire** dans un état de conservation favorable, tout en prenant en compte les exigences économiques et sociales du territoire.

Le réseau écologique européen Natura 2000 est marqué par l'importance du nombre de sites, des surfaces concernées et par la grande diversité de ces sites quant à la biodiversité abritée, leur caractère naturel ou la présence humaine.

De la même façon, les sites Natura 2000 recoupent régulièrement le périmètre d'autres espaces protégés (parcs nationaux, réserves naturelles, conservatoires...) et ne mobilisent pas tous les mêmes outils pour leur gestion : la protection réglementaire la plus stricte peut côtoyer une mise en œuvre contractuelle et volontaire, en fonction des objectifs de conservation poursuivis sur le site.

# Synthèse incluant les collectivités d'outre mer

L'outre-mer français est composé de :

- 5 départements (Guyane, Guadeloupe, Martinique, Réunion et Mayotte) ;

- 6 collectivités (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy) ;

- 1 territoire (Terres australes et antarctiques françaises) ;

- 1 île sans statut propre (Clipperton, Mathew et Hunter).

Tableau général des superficies des principaux statuts français d'aires protégées :

Superficies terrestres en Ha									
	Territoire	Superficie en APB	Proportion du territoire en APB	Superficie PNR	Prop. en PNR	Sup. PN	Prop en PN	Sup. R. Biosphères	Prop. en R. bios.
Métropole	54943504	129932	0,24	6891349	12,54	1262605	2,30	501791	0,91
Guadeloupe	170468	1172	0,69		58,04	29514	17,31	37084	21,75
Martinique	110797	105	0,09	64303					
Guyane	8396359	111984	1,33	221709		3384968	40,31		
Réunion	250217	3056	1,22			193461	77,32		
Mayotte	39351	73	0,19						
St Pierre et Miquelon	23699								
TAAF	823376								
	64757771	246322		7177361		4870548		538875	

APB : Arrêté préfectoral de biotope ; PNM : Parc naturel marin ; PNR : Parc naturel régional ; PN : Parc national ; R.Biosphère : Réserve de Biosphère ; RB : Réserve biologique ; RNN : Réserve naturelle nationale ; RNC : Réserve naturelle corse ; RNCFS : Réserve nationale de chasse et de faune sauvage ; CERL : espaces du Conservatoire du littoral.

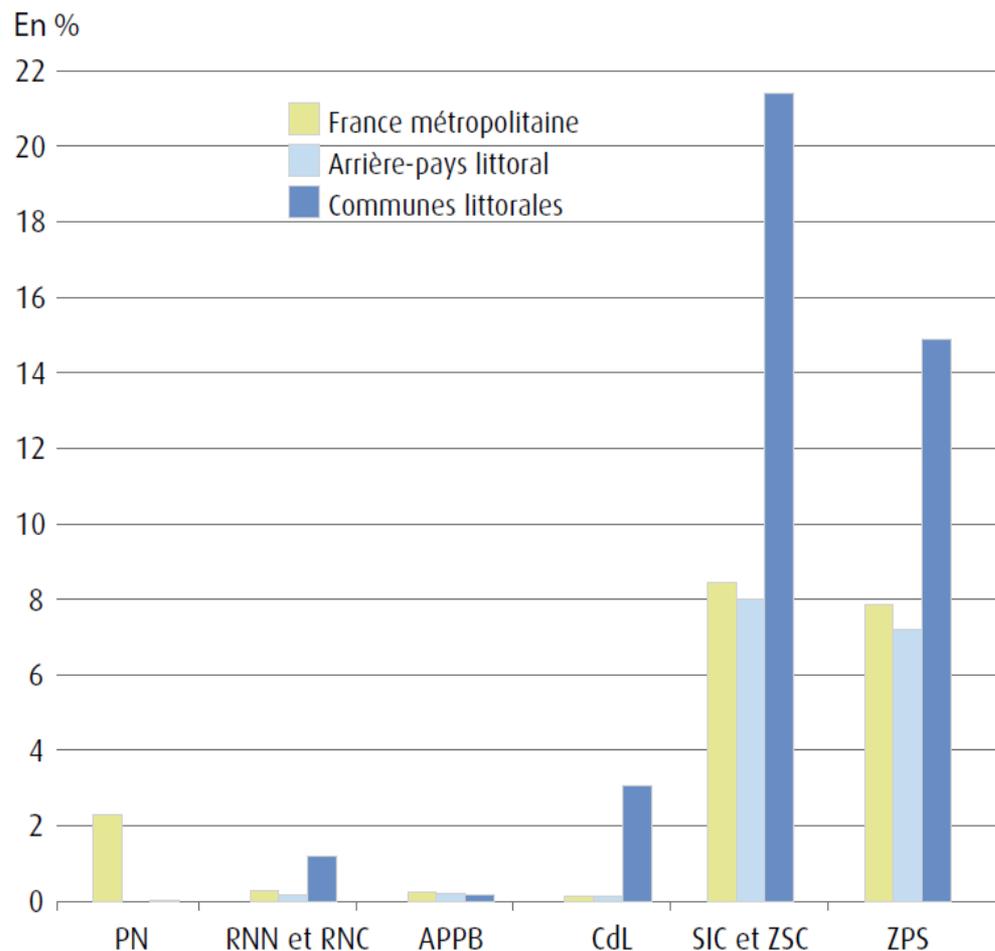
**Polynésie française** : 6 catégories d'aires protégées, 8 aires protégées.

**Nouvelle-Calédonie** : 4 grandes catégories d'aires protégées. Il existe par ailleurs des espaces relevant du droit coutumier des chefferies et clans kanaks, réserves de ressources naturelles avec leurs règles propres.

**Wallis et Futuna** : Des aires de préservation et de mise en valeur

**Les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF)** (*Terre Adélie (Antarctique), îles Crozet, Kerguelen, Amsterdam, St Paul (Terres Australes Françaises) et îles Eparses*) : Le 3 octobre 2006, par décret inter ministériel (décret 2006-1211), l'ensemble des parties terrestres et certaines parties des eaux territoriales des TAF ont été classées en réserve naturelle nationale. Cette réserve couvre plus de 2 200 000 hectares dont 1 500 000 en réserve marine. C'est de loin la plus grande réserve naturelle de France.

## Part du territoire protégé par type de protection



PN : parc national, RNN et RNC : réserve naturelle nationale et de Corse, APPB : arrêté préfectoral de protection de biotope, CdL : conservatoire du littoral, Sic et ZSC : sites d'intérêt communautaire et zone spéciale de conservation, ZPS : zone de protection spéciale.

## Surface terrestre et marine des aires protégées métropolitaines

	Nombre total de sites	Surface en km <sup>2</sup> <sup>(1)</sup>			Part des surfaces en mer (en %)	Part des eaux sous juridiction protégée (en %)	
		Terre	Mer	Total			
Arrêtés préfectoraux de protection de biotope	646	1 290	15	1 305	1,1	< 0,01	
Sites du Conservatoire du littoral	463	702	46	748	6,2	0,01	
Parcs nationaux	6	12 587	13	12 600	0,1	< 0,01	
Parcs naturels marins	1	0	3 428	3 428	100,0	0,92	
Réserves naturelles nationales et de Corse	146	1 415	1 051	2 466	42,6	0,28	
Sites Natura 2000	Directive « Habitats »	1 365	45 723	26 523	72 246	36,7	7,11
	Directive « Oiseaux »	380	42 713	33 467	76 180	43,9	8,97
	Ensemble du réseau <sup>(2)</sup>	1 745	67 997	40 267	108 264	37,2	10,79

<sup>(1)</sup> Les surfaces en mer sont calculées à partir du trait de côte Histolitt faisant actuellement référence.

<sup>(2)</sup> Les surfaces « Natura 2000 » sont déterminées sans double compte entre les deux directives.

Source : MEEDDM-MNHN, juillet 2009 (Natura 2000), MEEDDM-MNHN, décembre 2008 (autres protections). Traitements : SOeS (Observatoire du littoral).